

COMPTE RENDU IN EXTENSO

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

25 ET 26 OCTOBRE 2018
(JOURNEE DU 26 OCTOBRE 2018)



COLLECTIVITE DE Corse

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018**

**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 25 E 26 D'UTTOBRE**

**S O M M A I R E / SUMMÀRIU
JOURNEE DU 26 OCTOBRE 2018
GHJORNU DI U 26 D'UTTOBRE**

Reprise de la séance 14

MOTIONS / MUZIONE

Motion n° 2018/O2/083 : déposée par le groupe « Per l'avvene » : 14
Demande de renvoi en commission du rapport n°2018/O2/350 concernant
la déclinaison du plan d'actions sur les déchets
 (Rejetée : Délibération n° 2018/397 AC du 26 octobre 2018)

Le président Jean-Guy TALAMONI 14

M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation de la motion 14

Prise(s) de parole :

Le président Jean-Guy TALAMONI 17

M. Jean-Charles ORSUCCI 17

M. François SARGENTINI, avis CE 17

Vote sur la motion de renvoi en commission 18

Le président Jean-Guy TALAMONI 19

Vote sur la reconnaissance du délai abrégé 19

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

<u>Rapport n° 2018/O2/350 : Déclinaison du plan d’actions sur les déchets</u> (Délibération n° 2018/420 AC du 26 octobre 2018)	20
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. François SARGENTINI, président de l’Office de l’environnement de Corse	20
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	54
Prise(s) de parole :	
M. Antoine POLI, amendements	54
Le président Jean-Guy TALAMONI	58
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	58
M. Xavier LACOMBE	61
Le président Jean-Guy TALAMONI	64
M. Xavier LACOMBE	64
Le président Jean-Guy TALAMONI	65
M. Xavier LACOMBE	65
M. Guy ARMANET	66
Mme Valérie BOZZI	71
Mme Rosa PROSPERI	73
Le président Jean-Guy TALAMONI	76
M. Julien PAOLINI	77
M. Jean-Martin MONDOLONI	78
M. Julien PAOLINI	79
M. Jean-Martin MONDOLONI	80
Le président Jean-Guy TALAMONI	80
M. Julien PAOLINI	80
M. Petr’ Antone TOMASI	81
M. Hyacinthe VANNI	83
Le président Jean-Guy TALAMONI	84
M. Pierre GHIONGA	85
M. François-Xavier CECCOLI	86
M. Jean-Charles ORSUCCI	88
Le président Jean-Guy TALAMONI	88
M. François SARGENTINI	88
M. Antoine POLI	89

Le président Jean-Guy TALAMONI	89
M. François SARGENTINI	89
M. Xavier LACOMBE	91
M. François SARGENTINI	91
Le président Jean-Guy TALAMONI	93
Suspension de séance	94
Reprise de la séance	94
Le président Jean-Guy TALAMONI	94

JEUNESSE – SPORTS / GHJUVENTU – ATTIVITA SPURTIVE
--

<u>Rapport n° 2018/O2/332 : Attribution d’une subvention dérogatoire au règlement des aides “sport”, saison 2017-2018 au bénéfice de la Ligue corse des échecs</u>	94
(Délibération n° 2018/398 AC du 26 octobre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	94
Avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	96
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	96
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	97
Mme Chantal PEDINIELLI	97
Mme Vaninna ANGELINI-BURESI	97
Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse aux intervenants	97
Vote du rapport	98

TOURISME / TURISMU

<u>Rapport n° 2018/O2/344 : Demande de classement en dénomination de “station de tourisme” émanant de la commune de PRUPRIA</u> (Délibération n° 2018/399 AC du 26 octobre 2018)	99
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, président de l’Agence du tourisme de la Corse	99
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	100
Prise(s) de parole :	
Mme Santa DUVAL	100
M. Pierre GHIONGA	101
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	101
Vote du rapport	102
<u>Rapport n° 2018/O2/343 : Demande de classement en dénomination de “station de tourisme” émanant de la commune de BUNIFAZIU</u> (Délibération n° 2018/400 AC du 26 octobre 2018)	103
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, président de l’Agence du tourisme de la Corse	103
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	103
Vote du rapport	103

EAU - ASSAINISSEMENT / ACQUA - RISANAMENTU

<u>Rapport n° 2018/O2/340 : Adoption du plan de bassin d’adaptation au changement climatique dans le domaine de l’eau</u> (Délibération n° 2018/401 AC du 26 octobre 2018)	104
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, président de l’Office hydraulique de la Corse	104

Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	111
Prise(s) de parole :	
Mme Chantal PEDINIELLI	111
M. Xavier LUCIANI	113
Mme Chantal PEDINIELLI	113
M. Paul MINICONI	114
M. Pierre GHIONGA	115
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	115
Le président Jean-Guy TALAMONI	116
M. Xavier LUCIANI, en réponse	116
Vote du rapport	119

AGRICULTURE – FORÊT – DEVELOPPEMENT RURAL AGRICOLTURA – FURESTE – SVILUPPU RURALE
--

<u>Rapport n° 2018/O2/320 : Concours financier du ministère de l'Agriculture pour la participation des forestiers-sapeurs aux ordres d'opérations feux de forêts</u> (Délibération n° 2018/402 AC du 26 octobre 2018)	120
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse	120
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	120
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	120
Vote du rapport	121
<u>Rapport n° 2018/O2/353 : Modification de la convention de mise en oeuvre du fonds foncier agricole, dans le cadre du partenariat avec la SAFER de Corse</u> (Délibération n° 2018/403 AC du 26 octobre 2018)	122
Vote sur la reconnaissance du délai abrégé	122

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse	122
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	123
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	123
Le président Jean-Guy TALAMONI	126
Mme Rosa PROSPERI	126
M. Jean-Jacques LUCCHINI	128
M. Lionel MORTINI, en réponse	129
Vote du rapport	130

**AMENAGEMENT NUMERIQUE
ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

<u>Rapport n° 2018/O2/319 : Adaptation des politiques de la démarche "Puntu Corsica" ouverture des termes premiums</u> (Délibération n° 2018/404 AC du 26 octobre 2018)	131
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive	131
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	132
Vote du rapport	132

**QUESTIONS DIVERSES / DESIGNATIONS DIVERSES
QUISTIONE DIVERSE / NUMINAZIONE DIVERSE**

<u>Rapport n° 2018/O2/356 : Comité de pilotage du projet "Primura prima urgenza è assistenza" de la Collectivité de Corse : désignations</u> (Délibération n° 2018/405 AC du 26 octobre 2018)	133
Le président Jean-Guy TALAMONI	133
Vote du rapport	134

Le président Jean-Guy TALAMONI, information	135
<u>Rapport du président de l'Assemblée de Corse : Nouvelle composition de l'Assemblea di a giuventù</u> (Délibération n° 2018/421 AC du 26 octobre 2018)	136
Le président Jean-Guy TALAMONI	136
L'Assemblée de Corse prend acte	136

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

<u>Rapport n° 2018/O2/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs</u> (Reporté)	137
--	-----

MOTIONS / MUZIONE

<u>Motion n° 2018/E5/041 déposée par le groupe « Per l'avvene » : Extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail</u> (Délibération n° 2018/406 AC du 26 octobre 2018)	138
Mme Chantal PEDINIELLI, présentation de la motion	138
Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	139
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	139
Mme Vanina BORROMEI	139
Avis du CE	141
Le président Jean-Guy TALAMONI	142
Vote motion	142
<u>Motion n° 2018/O2/062 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI : Demande de création d'une zone SECA/NECA</u> (Délibération n° 2018/407 AC du 26 octobre 2018)	143
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	143

Le président Jean-Guy TALAMONI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	144
Prise(s) de parole :	
Mme Fabienne GIOVANNINI	144
Avis du CE	145
Vote motion	145
<u>Motion n° 2018/O2/063 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :</u>	146
Inscription de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur longue durée » (TZCLD) dans le plan de lutte contre la précarité de la Collectivité de Corse (Délibération n° 2018/408 AC du 26 octobre 2018)	
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	146
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	147
Avis du CE	147
Vote motion	147
<u>Motion n° 2018/O2/066 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :</u>	148
Soutien aux personnels des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) pour la maintien de l'activité en Corse (Délibération n° 2018/409 AC du 26 octobre 2018)	
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	148
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	149
Avis du CE	149
Vote motion	150
<u>Motion n° 2018/O2/072 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Soutien aux agriculteurs corses</u>	151
(Délibération n° 2018/410 AC du 26 octobre 2018)	
Mme COGNETTI-TURCHINI, présentation de la motion	151

Prise(s) de parole :	
M. Lionel MORTINI, avis	152
Le président Jean-Guy TALAMONI	152
Vote motion	153
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LUCIANI	153
Le président Jean-Guy TALAMONI	154
<u>Motion n° 2018/O2/082 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :</u>	155
<u>Soutien au photographe Eric BATTISTELLI</u>	
(Délibération n° 2018/411 AC du 26 octobre 2018)	
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	155
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	155
Mme Fabienne GIOVANNONI	155
Le président Jean-Guy TALAMONI	156
Avis du CE	156
Vote motion	156
Le président Jean-Guy TALAMONI quitte la présidence de la séance	157
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	158
<u>Motion n° 2018/O2/078 déposée par Mme Fabienne GIOVANNINI et</u>	159
<u>Anne-Laure SANTUCCI, pour le groupe « Femu a Corsica » :</u>	
<u>Amélioration de la sécurité maritime dans le canal de Corse et en</u>	
<u>Méditerranée</u>	
(Délibération n° 2018/412 AC du 26 octobre 2018)	
Mme Fabienne GIOVANNINI, présentation de la motion	159
Prise(s) de parole :	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	161
Avis du CE	162
Vote motion	162

<u>Motion n° 2018/O2/076</u> déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Pollution aux particules émises par les navires	163
(Délibération n° 2018/413 AC du 26 octobre 2018)	
M. Romain COLONNA, présentation de la motion	163
Mme Vanina BORROMEI, avis CE	164
Vote motion	164
<u>Motion n° 2018/O2/076</u> déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968	165
(Délibération n° 2018/414 AC du 26 octobre 2018)	
M. Romain COLONNA, présentation de la motion	165
Prise(s) de parole :	
M. Petr'Antone TOMASI	166
M. Pierre GHIONGA	166
Vote motion	166
<u>Motion n° 2018/O2/081</u> déposée par le groupe « Corsica libera » : Integrazione di a spezialità « lingua è cultura corsa » in ogni liceu di Corsica in più di e sette spezialità à sceglie da i licei	167
(Délibération n° 2018/415 AC du 26 octobre 2018)	
M. Pierre-José FILIPUTTI, présentation de la motion	167
Prise(s) de parole :	
Mme Vaninna ANGELINI-BURESI	168
M. Jean-Martin MONDOLONI	168
M. Xavier LUCIANI	169
Vote motion	170
<u>Motion n° 2018/O2/074</u> déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Protection des souches de truites sauvages (corses et méditerranéenne) de Corse	171
(Délibération n° 2018/416 AC du 26 octobre 2018)	
Mme Mattea CASALTA, présentation de la motion	171

Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE, amendement	173
Mme Mattea CASALTA	173
M. Petr'Antone TOMASI	173
M. Xavier LUCIANI, avis CE	173
Vote amendement M. LACOMBE	174
Vote motion	174
<u>Motion n° 2018/O2/075</u> déposée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Sauvegarde et renforcement des missions locales de Corse	175
(Délibération n° 2018/416 AC du 26 octobre 2018)	
M. Julien PAOLINI, présentation de la motion	175
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	177
M. Petr'Antone TOMASI, amendement	177
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	178
Mme Lauda GUIDICELLI, avis CE	178
Mme Mattea CASALTA (pour Mme Muriel FAGNI)	178
Vote amendement	179
Vote motion ainsi amendée	179
<u>Motion n° 2018/O2/080</u> déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom Du groupe « Femu a Corsica » et M. Michel GIRASCHI, au nom du Groupe « Corsica libera » : Soutien à la clinique de l'Ospedale à Portivechju	181
(Délibération n° 2018/418 AC du 26 octobre 2018)	
Mme Jeanne STROMBONNI, présentation de la motion	181
Prise(s) de parole :	
M. Michel GHIRASCHI, amendement	183
M. Jean-Martin MONDOLONI	184
M. Jean-Christophe ANGELINI	185
Mme Bianca FAZI	186
Avis du CE	187
M. Jean-Charles ORSUCCI	187
Vote amendement	188
Vote motion ainsi amendée	188

<u>Motion n° 2018/O2/073 déposée par le groupe « Per l'avvene » :</u>	189
Difficultés de la clinique de l'Ospedale à Portivechju	
(Délibération n° 2018/419 AC du 26 octobre 2018)	
M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation de la motion	189
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Christophe ANGELINI, avis CE	189
M. Hyacinthe VANNI	189
M. Petr' Antone TOMASI	189
M. Hyacinthe VANNI	189
Vote motion	190
Suspension de séance	191
Reprise de la séance (M. Hyacinthe VANNI préside la séance)	192
<u>Rapport n° 2018/O2/350 : Déclinaison du plan d'actions sur les déchets</u>	192
“Puntu Corsica” ouverture des termes premiums	
(Délibération n° 2018/420 AC du 26 octobre 2018)	
Examen des amendements	192
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	203
M. Xavier LACOMBE	203
M. Jean-Martin MONDOLONI	204
M. Hyacinthe VANNI	205
M. Julien PAOLINI	205
M. Pierre GHIONGA	206
M. Jean-Charles ORSUCCI	206
M. Guy ARMANET	208
Mme Rosa PROSPERI	208
M. François SARGENTINI	209
Le président SIMEONI	210
Vote du rapport	217

Reprise de la séance à 10 h 40.**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise. Si voulez bien regagner vos places afin que nous puissions commencer.

Il était prévu de commencer par les déchets, François SARGENTINI est là, donc nous pouvons commencer par les déchets.

C'est François SARGENTINI qui va nous présenter son rapport, mais avant tout, je suis saisi d'une motion de renvoi en commission déposée par le groupe « Per l'avvene ».

MOTIONS / MUZIONE**[Motion n° 2018/O2/083 : déposée par le groupe « Per l'avvene » : Demande de renvoi en commission du rapport n°2018/O2/350 : Déclinaison du plan d'actions sur les déchets](#)**

Cette motion a été examinée en Commission permanente et a fait l'objet d'un avis négatif. Pour autant, elle va, bien sûr, être examinée en séance publique et nous allons demander à son auteur, à savoir Jean-Martin MONDOLONI, de la présenter.

Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. En effet, en faisant usage du règlement intérieur qui fixe le fonctionnement de notre Assemblée, on a déposé une motion de renvoi.

De quoi s'agit-il ? Il ne s'agit pas simplement, comme j'ai cru l'entendre en Commission permanente, d'une manœuvre, je cite, ou d'un artifice de procédure. Il nous arrive de faire usage du règlement, pas tant parce qu'on a des choses à dire, je laisserai mes collègues lors de la discussion générale, s'exprimer sur le fond du sujet, mais on pense qu'il faut renvoyer

l'examen de ce rapport, non pas aux calendes grecques, mais à un temps ultérieur parce que, manifestement, les choses ne sont pas abouties. Il ne s'agit pas ici...

Le Président TALAMONI

S'il vous plait, il y a quelqu'un qui est en train de parler, c'est un de nos collègues et ce qu'il dit est intéressant, comme toujours, et donc je vous demande de cesser ce brouhaha, parce que sinon ça ne sera pas possible. Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'apprécier l'urgence, je vois certains qui opinent et d'autres qui, sous des airs sarcastiques un peu déguisés, essaient de balayer cette affaire d'un revers de main.

Il y a, dans cette Assemblée, une dizaine de commissions ad hoc, on discute de tout, quand je dis une dizaine, c'est un euphémisme, et on ne va pas se laisser quinze jours pour répondre, non pas à l'attente des élus de cette Assemblée eux-mêmes, mais de toutes les parties concernées par ce sujet.

Alors, je ne suis pas venu ce matin vous parler de ce qui est, non pas notre doctrine, en tout cas de ce que représentent les murs porteurs de notre appréciation du sujet.

Je ne suis pas venu vous dire ou vous refaire l'article sur, je cite, l'incinérateur qui n'est d'autre que la valorisation thermique, dont nous aurons à reparler durant la discussion générale.

Je ne suis pas seulement venu vous dire qu'on n'est pas d'accord sur le diagnostic que vous posez.

Je ne suis pas seulement venu vous dire que le rapport que vous proposez reste, de notre point de vue, trop flou pour engager les décideurs.

Je suis simplement venu vous dire qu'il y a, à la fois, des EPCI, non pas qui sont sceptiques, mais qui posent des questionnements et que le rapport que, aujourd'hui vous soumettez à l'Assemblée, ne répond pas à ces questions. Ça vous a été dit, du reste, le 11 octobre dernier, lorsque vous avez réuni les intercos à Corte, certains vous ont apporté des contributions. Il n'y a pas

l'ombre de commencement de trace, d'ébauche, de soupçon de contribution dans ce que vous présentez, vous êtes resté à la version initiale.

Donc, c'est des parties extérieures dont je me fais le porte-parole ici. Et si nous demandons le renvoi en commission, je pense que ce que vous considérez comme une posture et qui n'est jamais qu'une position de raison, trouve sa pertinence dans l'idée qu'il faut se donner encore un peu de temps. On peut apprécier l'urgence à des degrés divers, on ne peut pas en même temps tenir le discours selon, je cite votre vocable, vous héritez de décennies d'errance sur ce sujet et ne pas consacrer quinze jours à créer les conditions pour mettre tout le monde d'accord, parce que ce sujet-là, en dépit de nos divergences de fond, encore une fois, dont il n'est pas question de parler à cette heure.

Comprenez bien qu'il y a des EPCI qui, aujourd'hui, s'inquiètent, et s'inquiètent sur un sujet qui me semble prégnant pour l'opinion, qui est celui du coût de cette affaire, parce qu'en filigrane, en gestation, en germe de ce que vous nous proposez, il y a des questions de coût qui ne sont pas abouties. Qui va payer les choix que vous allez opérer aujourd'hui ?

Nous, on considère que les choix que vous faites aujourd'hui, ce sont les impôts de demain. Cette question-là n'étant pas réglée, je pense, nous pensons raisonnablement, en conscience, que, sur ce sujet, vous ne pouvez pas rester attachés à vos prédicats, rester d'une certaine façon liés, engoncés dans des visions doctrinaires, sans poser la question pragmatique des coûts.

Et, si vous voulez l'adhésion du plus grand nombre, pas seulement l'adhésion de la majorité absolue qui vous est acquise, l'adhésion dans l'opinion, renouer le pacte de confiance, je pense, nous pensons qu'il y a un temps supplémentaire qu'il faut consacrer, notamment, à la révision de cette convention qui va nous lier, en vertu des pouvoirs, à la fois, que nous a fixés le législateur et que nous avons organisés nous-mêmes. Vous savez bien qu'il y a des gens qui décident ici, il y a des gens qui valorisent et il y a des gens qui font la collecte. Ces gens-là, aujourd'hui, ils ne sont pas en phase. Et nous pensons raisonnablement qu'un temps supplémentaire eut été opportun pour mettre ces gens en cohérence.

Voilà, en synthèse, et de façon un peu elliptique, l'objet de ce texte qui vous est proposé.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, comme vous l'imaginez, nous n'avons pas changé d'avis depuis la réunion de la Commission permanente et donc nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Et c'est la raison pour laquelle il y aura certainement, dans les rangs de la majorité, un orateur « contre », de la majorité ou de la position, d'ailleurs. Donc, cet orateur « contre » sera Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Je vais essayer d'être cohérent par rapport à ce que j'ai dit en Commission permanente. Donc, il ne s'agit pas d'aller ici sur le fond du dossier, mais sur la question de la présentation de ce rapport. Nous, nous avons manifesté notre inquiétude face à des motions qui ont été portées dans cet hémicycle pour mettre sur la table la question de la politique des déchets, et nous avons, à ce moment-là, expliqué que nous n'étions pas favorables au traitement de cette question par l'intermédiaire de motions.

Nous savons que cette question aujourd'hui, elle est importante, elle est un point sur lequel les Corse nous attendent. Il me semble que la majorité territoriale, depuis quatre ans, a eu largement le temps de peaufiner, de travailler son dossier, il est temps aujourd'hui, de le mettre sur la table avec les désaccords, peut-être, que nous avons les uns et les autres, mais je crois qu'aujourd'hui, il est temps d'agir, il est temps pour chacun d'entre nous, de prendre nos responsabilités, c'est ce que nous ferons dans quelques instants.

Le Président TALAMONI

Merci. La **position de l'Exécutif**.

M. François SARGENTINI

Bien sûr, la position est contre la motion, c'est évident. Mais je voudrais rappeler au groupe de M. MONDOLONI que, pas plus tard qu'à la dernière session, vous m'avez quand même reproché de ne pas le présenter au mois de septembre, ce rapport. Eh oui, c'est vous qui n'êtes pas cohérent, et moi je vous ai dit qu'il serait présenté à la session d'octobre, et le rapport est effectivement présenté à la session d'octobre.

Donc nous nous prononçons contre votre motion.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, nous allons voter à présent sur cette motion de renvoi en commission.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est REJETEE.

(« **Pour** » (15) : le groupe « *Per l'avvene* (10) », « *La Corse dans la République* » (5)

Non participation : M. Pierre GHIONGA

« **Contre** » (47) : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Andà per dumane* »,

Il y a également une question procédurale, c'est le vote du délai abrégé. Donc, comme nous l'avons fait pour plusieurs dossiers hier, avant l'ouverture des débats sur ce rapport, je vais vous demander de valider le délai abrégé. C'est très simple, nous l'avons fait plusieurs fois hier, c'est la reconnaissance, par l'Assemblée de Corse, de la notion d'urgence permettant d'avoir recours au délai abrégé et donc, de valider par notre vote, le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

(« *Pour* » : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »,

« *Contre* » : les groupes « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* »,
« *La Corse dans la République* » (5)

Non-participation: M. Pierre GHIONGA)

Nous allons donc maintenant entrer dans le vif du sujet avec la présentation, par François SARGENTINI, de ce rapport.

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

Rapport n° 2018/O2/350 : Déclinaison du plan d'actions sur les déchets.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord, avant de commencer la présentation du rapport, remercier le travail qui a été fait par les services de l'Office de l'environnement sur la question du rapport que nous présentons aujourd'hui, je voudrais aussi remercier le travail qui a été effectué par le cabinet de Gilles SIMEONI, notamment de Mme GELABERT qui a largement contribué aux nombreuses réunions et c'est ce qui nous a permis d'arriver aujourd'hui à la construction de ce rapport.

Donc, aujourd'hui, la Corse doit se donner les moyens de sortir enfin de la situation de crise des déchets à laquelle elle est confrontée depuis de trop longues années.

Les raisons globales des crises récurrentes que nous connaissons sont parfaitement identifiées et connues de tous.

L'objet de ce rapport n'est pas d'y revenir, mais bien de franchir ensemble un nouveau cap pour sortir définitivement de l'impasse et déployer une gestion durable des déchets.

Les solutions préconisées dans le rapport qui vous est présenté sont issues du Plan d'action voté par l'Assemblée de Corse en mai 2016 et complétées par de nouveaux dispositifs conformes à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte.

Il s'agit aujourd'hui d'actualiser le Plan d'action à la lumière de notre expérience, des évolutions législatives, de préciser les axes stratégiques de notre politique, de décliner les moyens d'actions et les moyens financiers nécessaires dans un calendrier rapproché.

Il est également nécessaire de redéfinir le rôle des différents partenaires pour que son application, partagée par tous, soit la plus efficace possible.

La Collectivité de Corse attend de tous les partenaires concernés, Etat, intercommunalités, SYVADEC, qu'ils s'engagent avec énergie sur le chemin de la gestion vertueuse des déchets. La Collectivité attend notamment que les intercommunalités, qui ont en charge le maillon décisif de la collecte, s'impliquent encore plus fortement vers des solutions qui permettent de sortir d'une situation encore largement dominée par le transport et l'enfouissement. Il est nécessaire que l'Etat prenne toute sa part dans le financement des moyens nécessaires, tant en fonctionnement qu'en investissement, au titre du rattrapage de la situation particulièrement dégradée qu'affronte la Corse.

De son côté, la Collectivité prendra pleinement ses responsabilités et apportera un soutien particulier pour la mise en œuvre des actions préconisées. Ainsi, des engagements réciproques ont déjà été définis entre la Collectivité de Corse, l'Etat et le SYVADEC avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Ils se traduiront par des contrats d'objectifs élaborés avec l'ensemble des partenaires après un état des lieux précis.

La conscience collective a évolué vers la compréhension des enjeux liés aux déchets, et la participation citoyenne sera aussi déterminante pour la réussite de ce plan, et cela d'autant mieux qu'elle disposera d'une information précise et de qualité sur le tri des déchets.

L'exemple des politiques volontaristes menées par nos voisins italiens (notamment sardes) et par bien d'autres pays ou régions, et leur réussite doit nous inciter à avancer vite, de façon coordonnée, pour enfin répondre aux objectifs partagés de protection environnementale et d'un service public des déchets au juste coût.

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La politique des déchets de la Corse doit prioritairement tenir compte des décisions prises par l'Assemblée de Corse :

Premièrement : l'exclusion de tout traitement thermique des déchets (délibération du 25 novembre 2010) pour des raisons tant économiques que sanitaires et environnementales et parce que le procédé d'incinération ne respecte pas le principe de proximité de traitement des déchets.

Par ailleurs, le choix même du tri à la source et du surtri, adopté par l'Assemblée de Corse, exclut en simple cohérence le recours à l'incinérateur.

Deuxième point, les préconisations du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, approuvé par délibération du 17 juillet 2015, qui définit les choix concernant le tri à la source et l'organisation des collectes, les installations complémentaires et le stockage des déchets ultimes.

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe), le PPGDND doit être révisé et intégré au sein d'un Plan territorial unique intégrant la gestion de trois types de déchets, déchets non dangereux, déchets dangereux et déchets du BTP, et un plan pour l'économie circulaire. Les différentes phases seront régulièrement soumises pour avis à la Commission d'évaluation et de suivi du Plan, émanation de votre Assemblée, et le Plan complet sera présenté, par l'Office de l'environnement, en 2020 à l'Assemblée de Corse.

Troisièmement, les décisions du Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers, voté par délibération du 27 mai 2016, déterminant les objectifs à cinq ans et les méthodes préconisées pour les atteindre.

Par ailleurs, la directive européenne du 19 novembre 2008, renforcée par la directive du 30 mai 2018 et par la loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte, ont établi une hiérarchie dans la gestion des déchets, privilégiant de manière très claire, la prévention, la réutilisation et le recyclage avant tout traitement.

Le Plan d'action s'inscrit pleinement dans les exigences de cette nouvelle directive européenne et s'intègre également dans la feuille de route du ministère de la Transition écologique et solidaire présentée le 24 avril 2018 : « 50 mesures pour une économie 100 % circulaire » (se reporter notamment au paragraphe III. « Une feuille de route pour mieux gérer nos déchets »).

LES AXES STRATEGIQUES DE NOTRE POLITIQUE :

Le premier axe qui est pour nous extrêmement important et qui est **un axe majeur, c'est le tri à la source.**

Le tri à la source, préconisé par le Plan d'action de la Collectivité de Corse, est aussi une obligation légale. La loi de transition énergétique impose le tri des recyclables en amont de tout autre traitement.

En raison de ses performances, le système de collecte en porte-à-porte (PAP) au plus près des usagers, sera déployé en priorité partout où cela est possible.

Le Plan d'action de mai 2016 définit avec précision les modalités de sa mise en place. Les déchets collectés en porte-à-porte concernent les biodéchets, les déchets ménagers et les emballages. Les exemples de déploiement technique du porte-à-porte, tel que Furiani, représentent des expériences particulièrement réussies et potentiellement adaptables aux caractéristiques propres des territoires d'accueil.

Compte tenu de l'importance des volumes concernés (près d'un quart de nos déchets) des nuisances qu'ils peuvent engendrer à l'enfouissement et du potentiel d'utilisation en agriculture, le traitement des biodéchets constitue une priorité. Il prendra aussi en compte le traitement des déchets verts.

L'objectif visé par la Collectivité est de parvenir à un taux de tri de 60 % en cinq ans.

Deuxième point : la création de centres de tri « multifonctions ».

La création de ces centres de tri répond à une critique qui était souvent portée par les associations du fait que les deux grandes régions productrices de déchets ne prenaient pas en charge la question des déchets. Donc, dans trois ans, ça sera chose faite, à partir du moment où ces centres de tri multifonctions entreront en fonction.

Ces centres de tri « multifonctions », d'un modèle innovant, associeront le tri des matériaux issus des collectes sélectives, le tri des déchets industriels banals (DIB) et des déchets de déchetteries ainsi que le tri des déchets ménagers résiduels pour stabilisation.

Leur objectif est de compléter le tri à la source par la récupération des recyclables dans les ordures ménagères résiduelles, les déchets dangereux qui n'auraient pas été écartés en amont et le reste des déchets fermentescibles.

Ces installations seront réalisées près des agglomérations produisant les tonnages de déchets les plus importants (CAB et CAPA) avec, si besoin, des centres secondaires pour les régions plus éloignées.

Dans ce cadre-là, pour les régions les plus éloignées, nous attendons le résultat d'une étude qui a été commandée par le SYVADEC et qui arrivera, je pense, vers la mi-novembre, et à partir de ce moment-là, nous saurons si nous devons construire des centres secondaires.

Elles permettront de garantir aux nouveaux centres de stockage la fin des nuisances pour les déchets ultimes.

Leur ouverture est prévue à l'horizon 2021 - 2022.

Troisième point, l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes.

A cette même échéance, les centres d'enfouissement existants seront saturés. Il est donc nécessaire d'ouvrir au moins deux nouvelles installations de stockage.

Plusieurs sites sont envisagés, leur mise à l'étude a été précédée de discussions avec les élus concernés qui ont donné leur aval sur la procédure suivie et qui seront consultés avant la prise de décision finale.

L'objectif est de limiter, à moyen terme, le stockage des déchets ultimes à moins de 40 % du total des ordures ménagères produites en Corse, soit environ 90 000 tonnes par an, puis de diminuer progressivement jusqu'à 20 %.

La Collectivité prendra l'engagement que les déchets entrants soient stabilisés.

L'Exécutif de Corse a défini, en 2016, le principe de solidarité réciproque pour les territoires qui accepteront de recevoir ces installations, il s'appliquera dans tous les cas et fera l'objet d'un contrat en précisant les conditions.

Quatrième point : les déchets, nouvelle ressource économique.

Au-delà de la prévention, qui seule permettra d'éviter à moyen et long terme la surexploitation des ressources finies de la planète, nous devons changer radicalement notre regard sur les déchets.

L'insularité nous oblige, plus qu'ailleurs, à chercher des solutions innovantes de réemploi local, tant pour les matières organiques que pour les autres matériaux issus de collectes séparatives.

Le recyclage génère de trois à cinq fois plus d'emplois que la gestion des déchets résiduels.

L'économie circulaire en Corse est en plein développement, l'objectif du plan est aussi d'accélérer et orienter le processus : valorisation de l'organique par méthanisation, traitement du verre et des plastiques, etc....

Cinquième point : la maîtrise publique de la gestion des déchets.

La Collectivité réaffirme sa volonté de mettre en place un service public des déchets permettant de maîtriser les coûts pour les usagers et de respecter au plus près les critères environnementaux et sociaux de référence.

Cependant, des partenariats public/privé pourront être mis en place pour optimiser les compétences, les projets privés seront soutenus dans le cadre des aides réglementaires quand ils respectent les préconisations des plans, notamment pour le recyclage des matières triées.

Dans ce cadre, et partout où c'est possible, le train sera privilégié, tant pour le transport des déchets recyclables que pour le transport des déchets ultimes.

Ces cinq axes définissent la politique qui devra être mise en œuvre par les différents partenaires, afin d'accélérer la réduction des tonnages de déchets ultimes.

2016/2017, UN BILAN ENCORE INSUFFISANT.

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles enfouies ont baissé significativement en 2016, passant de 179 000 tonnes en 2015, à

172 000 tonnes, pour 220 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA).

En 2016 et 2017, et pour le 1^{er} semestre 2018, les tonnages triés annuellement ont doublé. Toutefois, le tonnage enfoui en 2017 reste stable, à 174 000 tonnes environ. En 2017, chaque habitant produisait encore 530 kg d'ordures ménagères par habitant et par an, contre 377 kg/h/an sur le continent en zone touristique équivalente.

Au-delà du grave retard structurel cumulé par la Corse, on peut identifier plusieurs causes : la forte progression touristique (+4% en 2016, +5,7% en 2017) et l'augmentation continue de la population résidente, qui neutralisent partiellement les efforts de réduction.

Le traitement des déchets issus des collectes séparatives a été perturbé par les incendies successifs des deux centres de recyclage : des déchets potentiellement recyclables ont dû être dirigés vers les centres d'enfouissement.

Le mouvement imposé de fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 a engendré des difficultés d'organisation des collectes. En effet, de nombreux EPCI ont hérité de modes de collectes différents, souvent peu performants, rendant particulièrement complexe leur optimisation sur un territoire intercommunal élargi. Cette désorganisation s'est en outre accompagnée d'une hausse importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, difficile à comprendre pour les habitants dès lors que le service public des déchets pouvait parallèlement se trouver dégradé.

De 2010 à 2015, le tri sélectif a progressé de 3 %. Depuis 2015, les volumes triés à la source pour le recyclage ont considérablement augmenté : + 42 % entre 2015 et 2017 sur le verre, le papier, les emballages ; + 18 % sur les flux collectés en déchetteries. Les chiffres du 1^{er} semestre 2018 font apparaître une augmentation de 27 % pour les apports en déchetteries, de 17 % pour les collectes sélectives.

Mais le taux global de tri des déchets ménagers (tri flux verre/emballages/papiers et déchetteries) reste à un niveau insuffisant : environ 26 % du tonnage total en 2017 ; le taux de tri verre/papier/emballages s'élève à 12 %.

Les cartes de la performance de tri font ressortir l'extrême disparité entre les territoires : de 0 à 130 kg triés par habitant et par an suivant les EPCI et une performance de tri brute qui varie de 2 à 20 %.

En Corse, la moyenne des déchets issus du tri sélectif en 2016 est de 56 kg par habitant et par an, contre 130 kg/h/an en zone touristique équivalente sur le continent et 264 kg/h/an en Sardaigne. Vous voyez donc que nous avons une grande marge de progression,

L'effort de tri des différents EPCI est donc très inégal. Les difficultés liées à la mise en place du tri ne peuvent à elles seules expliquer les plus faibles performances. Le niveau d'implication est très variable. La volonté marquée de certains EPCI a été déterminante pour faire progresser le tri, tandis que d'autres ont fait peu ou pas d'efforts.

La collecte séparative des biodéchets des ménages et professionnels reste encore marginale : 1 219 tonnes en 2017 sur un potentiel de près de 40 000 tonnes, soit moins de 2 %.

De nombreuses raisons bien identifiées freinent la progression du tri par les usagers : difficultés du «geste de tri» (conteneurs éloignés, peu pratiques, souvent pleins...), maillage de déchetteries incomplet et parfois inadapté, voire même les horaires, certaine fois, qui ne sont pas adaptés au niveau des déchetteries.

A cela, s'ajoute la limite du système des points d'apport volontaire : l'expérience montre que la collecte au porte à porte (emballages, biodéchets) reste la meilleure solution pour augmenter significativement les quantités de déchets recyclables.

L'extension des consignes de tri pour les emballages, mise en place en août dernier, entraîne un apport supplémentaire important qui rend plus pertinent encore ce mode de collecte.

Certaines collectivités n'ont pas mesuré à temps les limites du «tout enfouissement» et n'ont pas pris les mesures nécessaires. Le transfert de la compétence «traitement» au SYVADEC a conduit certaines intercommunalités à se «décharger» de la question des déchets jusqu'à la crise de l'été 2015. Globalement, les engagements pris dans le protocole signé à cette occasion n'ont pas été tenus, notamment sur le tri à la source des

biodéchets. Le tri est parfois devenu un simple «affichage» sans moyens de suivi réel.

Une partie des intercommunalités manque d'ingénieurs, techniciens ou responsables financiers formés et spécialisés qui leur permettraient de maîtriser techniquement la question des déchets. La saisonnalité complique le choix des équipements de tri et la gestion des tournées.

Les EPCI qui n'ont pas intégré les zones «Zéro déchets – zéro gaspillage» ne sont pas soutenus sur le volet du fonctionnement.

Faute de système cohérent de mesure des performances des politiques mises en œuvre (indicateurs, rendement, coût de fonctionnement), les coûts de collecte ne sont pas toujours maîtrisés. Seule certitude, les coûts augmentent régulièrement et peuvent devenir exorbitants.

Il ressort que le coût aidé moyen HT par tonne est en Corse de 446 €/T pour les recyclables secs (hors verre) contre 187 €/T en moyenne sur le continent, et le coût global de la collecte/traitement des ordures ménagères est de 329 €/T contre 227 €/T sur le continent.

Le cout aidé moyen par habitant et par an pour le « service rendu » est de 70 % supérieur à la moyenne nationale.

La Collectivité de Corse (via l'OEC), l'Etat et l'ADEME ont investi plus de 13 M€ pour obtenir au final une performance de tri dépassant à peine les 10 %. Pendant de nombreuses années, le financement «coûte que coûte» des projets présentés, sans analyse approfondie, a conduit à l'utilisation aléatoire des fonds publics et à la situation que nous constatons aujourd'hui, même si les exigences ont été relevées depuis deux ans.

Les projets structurants, notamment les plateformes de compostage et les centres de stockage peinent à émerger, entraînant une sous-utilisation des fonds prévus pour les déchets. En ce qui concerne le CPER, la consommation est en-deçà des prévisions. En ce qui concerne le PEI sur les déchets, prévu au départ pour 54 M€, il connaît de sérieux retards malgré les besoins avérés.

En résumé, le plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets et les crises des déchets ont créé un «électrochoc» qui a fait prendre

conscience de l'irrationalité du système « transport, enfouissement » et de l'importance majeure du tri.

Les enjeux environnementaux et financiers liés aux déchets ont été compris par une grande partie de la population qui trie ou est prête à trier. Mais les modalités du tri sont parfois compliquées et il reste beaucoup à faire en matière de communication et de sensibilisation.

Au final, il reste aujourd'hui dans nos poubelles autour de 100 000 tonnes de déchets valorisables. Près de 40 000 tonnes de biodéchets sont encore enfouis.

Il est urgent d'écarter les matières valorisables des tonnages résiduels envoyés à l'enfouissement.

Vous avez le tableau qui vous montre le potentiel recyclable des ordures ménagères résiduelles en tonnage et en pourcentage.

La dispersion des compétences, la fusion des intercommunalités, le soutien encore insuffisant en ingénierie pour les EPCI, ont retardé l'application du Plan d'action de la Collectivité voté en mai 2016. La situation reste mauvaise : niveau de tri trop bas, coûts de collecte, de transport et enfouissement très élevés, impasse pour le stockage des déchets résiduels.

La stratégie adoptée par l'Assemblée de Corse en mai 2016 n'a pas été suffisamment mise en œuvre, et la baisse des capacités de stockage/enfouissement a montré les limites du système actuel.

L'urgence de la situation impose un effort collectif majeur.

LA DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES.

L'objectif est bien d'aller chercher, dans les ordures ménagères envoyées actuellement à l'enfouissement, les matières valorisables qui y sont présentes. Il sera bien sûr difficile d'extraire la totalité de ces matières par le tri à la source, mais la marge par rapport à la situation actuelle est considérable.

1) L'objectif prioritaire : le tri à la source

La collecte relève de la compétence des dix-neuf EPCI de Corse. Leur rôle est donc capital.

La Collectivité de Corse, par le biais de l'Office de l'environnement, leur a proposé de matérialiser les objectifs, les actions, les financements et un calendrier par des conventions de partenariat cosignées également avec l'Etat et le SYVADEC pour une durée de trois ans (point développé dans le chapitre relatif aux « Moyens d'action »).

Premier point, traiter les biodéchets et les déchets verts

Le traitement séparatif des biodéchets en en séparant les déchets verts constitue la priorité. Il est la clé pour la baisse significative des quantités à enfouir et la diminution des nuisances du transport et du stockage.

Pourtant prévu dans le Plan d'action, le volet de traitement «au plus proche» des déchets fermentescibles et des déchets verts n'a pas été suffisamment pris en compte : il est destiné à éviter au maximum le transport de déchets fermentescibles, et à traiter les déchets verts là où ils sont produits.

La maîtrise des coûts impose une hiérarchie dans les méthodes de traitement :

1. Renforcement du compostage individuel, dont l'efficacité devra être vérifiée, notamment en ce qui concerne l'utilisation réelle des composteurs massivement distribués.
2. Déploiement des compostages collectifs (villages, quartiers, pied d'immeubles, structures d'accueil et/ou collectives) avec un suivi et une surveillance, particulièrement pour l'apport du structurant indispensable à l'obtention de compost de qualité et à l'évitement d'odeurs qui dissuaderaient les utilisateurs. Soutien à toutes les initiatives d'utilisation directe des biodéchets des particuliers (poulaillers, récupération par des éleveurs ou des maraichers).
3. Collectes sélectives de biodéchets partout où les volumes à collecter le justifient, notamment en zone touristique où les quantités liées à la restauration sont importantes et regroupées, ce qui simplifie la collecte.

Lorsque des communes ou groupes de communes sont volontaires, les intercommunalités favoriseront le traitement «au plus près» par compostage de proximité, en les aidant à en assurer la maîtrise, dans la limite des coûts acceptables.

L'OEC aidera les intercommunalités à vérifier la pertinence économique et trouver le montage financier nécessaire.

Le traitement des déchets verts vient en complément de celui des biodéchets : leur brûlage (pourtant interdit) ou leur transport sur des longues distances impactent fortement la qualité de l'air. Les déchets verts sont indispensables à la fabrication de compost de qualité : ils fournissent le structurant indispensable pour l'opération de compostage (30 % de l'apport global). Cependant, pour les communes et intercommunalités, ils constituent une charge importante. En partenariat avec l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, et en s'appuyant sur des expériences en cours, un travail d'évaluation des besoins en équipement (broyeurs et tracteurs) et de leur financement sera engagé au plus vite.

La réalisation des plateformes nécessaires pour le compostage sera accélérée. Actuellement, on dénombre trois plateformes privées, une plateforme publique (Vighjaneddu). Il manque quatre plateformes principales (deux sont à l'étude : Balagna, Corti) et quatre à six plateformes secondaires (une est à l'étude).

Le calendrier de mise en place généralisée du traitement des biodéchets se fera avant la fin 2019 (avant la mi-2019 pour les «gros producteurs»).

Deuxième point, déployer la collecte en porte à porte.

En raison de ses performances, le système de collecte en porte à porte au plus près des usagers sera déployé en priorité, partout où c'est possible, au moins pour la collecte des emballages et des biodéchets. Les aides apportées aux intercommunalités en matière de déchets (y compris véhicules de collecte) seront conditionnées à sa mise en place, dans le cadre d'un plan de gestion d'ensemble qui fera l'objet d'une convention avec l'OEC.

A terme, les futurs centres de surtri pourront accepter les matières issues de la collecte en biflux emballages/papier/cartons, qui entraînera une économie significative sur les coûts de collecte. Des négociations seront

ouvertes avec CITEO pour favoriser progressivement la collecte en biflux emballages/papiers pour le porte-à-porte.

Pour le porte-à-porte, l'OEC a déjà décidé de contribuer au financement de l'achat des sacs de collecte de biodéchets des producteurs les plus importants pendant les trois premières années.

Cette disposition sera étendue aux sacs des déchets compostables pour les particuliers (financement croisé OEC/ADEME). Cette action est importante pour diminuer le coût lors de la période de lancement. Afin de négocier des tarifs préférentiels, la possibilité de grouper les marchés devra être rapidement étudiée par les EPCI.

Grâce à la mise en réseaux des EPCI, ceux qui n'ont pas encore franchi cette étape pourront bénéficier des retours d'expérience des autres.

La mise en place sera généralisée avant la fin 2019.

Troisième point, améliorer les conditions actuelles du tri en PAV :

- développer la collecte des cartons (10% des flux) par l'ajout de bacs adaptés ou des collectes spécifiques ;
- renforcer les collectes de verre, déployer les systèmes spécifiques pour les gros producteurs (cafés, établissements de tourisme) ;
- optimiser les fréquences d'enlèvement des ordures ménagères triées (adaptation du nombre et/ou de la capacité de conteneurs ou des tournées aux périodes creuses et à la pointe estivale). Trop d'usagers se plaignent de conteneurs qui débordent et de déchets triés laissés sur place ;
- appliquer des visuels d'information sur les conteneurs lorsque c'est nécessaire : indication claire des consignes de tri, indication de la déchetterie la plus proche et de ses heures d'ouverture, du numéro d'appel pour les encombrants, du numéro d'information et du site internet de la communauté de communes, d'agglomérations et de la traçabilité de la valorisation ultérieure, en Corse et sur le continent. Le cahier des charges des déchèteries/recycleries devra être harmonisé, un trop grand nombre de déchets étant encore refusés.

La rationalisation des collectes est prioritaire : certaines intercommunalités ont ajouté les collectes sélectives aux collectes de résiduels

: il faut organiser la substitution et non le cumul, qui engendre des coûts trop importants.

Quatrième point, renforcer les dispositifs de proximité pour les déchets encombrants ou dangereux des ménages.

Le renforcement du maillage en déchetteries, la mise en place de déchetteries mobiles, constituent un volet indispensable du tri : les déchetteries représentent plus de la moitié des flux collectés. Les flux collectés en déchetteries permettent de récupérer des déchets qui présentent un important potentiel de valorisation.

La déchetterie est le moyen de collecte le plus avantageux dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle présente le coût aidé à la tonne le moins élevé de tous les services (149 €/tonne de déchets gérés sur site et un coût à l'habitant de 24 € par habitant et par an).

Le maillage en déchetteries reste insuffisant, notamment près des grandes villes. Même avec une collecte efficace des encombrants, souvent coûteuse, l'apport volontaire en déchetteries reste décisif pour augmenter les volumes collectés.

En plus d'améliorer les conditions d'accueil des déchetteries existantes (plages d'ouverture, infrastructures), ainsi que les conditions de tri des matériaux apportés, le maillage doit être rapidement renforcé (en étudiant notamment des mutualisations possibles avec le BTP et l'installation de micro-déchetteries de proximité (sur le modèle suisse ou italien).

Pour les intercommunalités disposant de peu de moyens financiers, la collecte des encombrants représente ou représenterait un poids financier considérable. En attendant que le maillage en déchetteries soit complété, la mise en place de déchetteries mobiles pourra être soutenue. Cette solution sera privilégiée pour rationaliser les collectes d'encombrants très coûteuses.

Le SYVADEC déploie un plan de restructuration des déchetteries, financé par l'ADEME et l'OEC. Il précisera le maillage des déchetteries principales, secondaires et mobiles.

Nous arrivons à la prospective des résultats attendus pour les cinq ans. Je pense que vous avez un tableau qui ne correspond pas à la réalité. Il y a

eu une erreur matérielle lorsque le plan a été fait et le croisement, en fait, se fait en 2023 contrairement à ce qui est indiqué sur le tableau.

2) Les centres de tri « multifonctions »

La mise en place du tri à la source sera complétée par la création d'installations permettant de pousser le tri à sa performance maximale : les centres de surtri « multifonctions ».

Comme indiqué précédemment, les centres de surtri associeront d'une part, le tri des matériaux issus des collectes sélectives, tri des DIB et des déchets de déchetteries, d'autre part, le tri des ordures ménagères résiduelles pour stabilisation. Ce type d'installation combinant deux fonctions différentes sur une même chaîne ou des chaînes parallèles présente un caractère innovant : elle prend en compte l'expérience de centres de tri ou de TMB existants en l'adaptant aux besoins particuliers de l'île et aux évolutions réglementaires.

Le surtri des matériaux issus des collectes sélectives est aujourd'hui effectué sur le continent, enlevant ainsi à la Corse une valeur ajoutée et des emplois locaux. L'augmentation attendue du tri à la source, des matériaux issus des déchetteries, et des DIB rend pertinent d'établir ces installations sur place en leur permettant d'atteindre le seuil de rentabilité. Le choix de deux centres est justifié par le coût des transports, qui a écarté la possibilité d'un centre de tri unique pour les flux issus de collectes séparatives ou apport en déchetteries.

Le deuxième volet vise à extraire la part encore valorisable qui reste dans les ordures ménagères résiduelles, ainsi que les fermentescibles qui ne seraient pas captés à la source.

Ces deux centres viendront en complément des plateformes de compostage (et/ou méthanisation) destinées à transformer les biodéchets collectés séparativement, conformément aux préconisations de la loi et de la directive européenne

Deux installations seront réalisées près des agglomérations produisant les tonnages de déchets les plus importants (CAB et CAPA). Des terrains ont été identifiés et les études de préfiguration correspondantes initiées.

Un ou plusieurs centres secondaires sont aussi à l'étude pour la Balagna, le Centre et le Sud. Les scénarii retenus seront présentés très prochainement, dès finalisation des études préliminaires. Nous aurons le résultat en novembre 2018.

En fonction des résultats du tri à la source engagé sur ces territoires, ces unités au fonctionnement modulable évolueront en consacrant une partie croissante de leur activité au surtri des matières recyclables issues de collectes sélectives ou déchetteries.

Nature des déchets entrants.

Les centres de tri et de valorisation accueilleront :

- des emballages collectés en porte à porte ou points d'apport volontaire (qui intégreront les tonnages d'extension des consignes plastiques) et des cartons,
- les journaux/magazines et revues en mélange ou non avec les emballages,
- du tout-venant issu de déchetteries,
- des DIB (Déchets industriels banaux),
- des ordures ménagères résiduelles.

Objectif de réduction des déchets actuellement enfouis.

Les projets composés de la création du centre de tri mixte et de la création d'unités de compostage publiques ou privées implantées sur le territoire de la CAPA et de la CAB, permettront d'atteindre, dès leur mise en service, une réduction de 50 à 60 % des déchets résiduels après tri à la source.

Le programme des centres de tri et de valorisation :

- Intègre l'évolution quantitative et qualitative des déchets d'ici 2030, en fonction notamment des collectes et des efforts de réduction de la production à la source
- Est fondé sur des performances des procédés proposés sur la base du retour d'exploitation d'installations en service

- Intègre des procédés techniques permettant d'accompagner la montée en puissance du tri, l'extension des consignes de tri et la possibilité d'une collecte en flux groupé emballage/papier

- Fixe la nature et la quantité des sous-produits en fonction des réalités techniques et économiques du moment : recyclages triés sur collectes sélectives et OM : métaux, emballages plastiques, cartons journaux/revues/magazines, pour transport sur le continent ou traitement sur place

Afin d'éviter tout risque de renoncement au tri à la source, elles seront dimensionnées en fonction des objectifs de tri à moyen terme : elles ne pourront notamment pas inclure dans les tonnages entrants les volumes de biodéchets qui doivent être collectés à la source. A titre d'exemple, une installation qui fonctionnerait sur un gisement de 40 000 tonnes (y compris flux issus des collectes sélectives à retrier) ne pourra être dimensionnée au-delà de 32 000 tonnes : les biodéchets captables à la source représentant 20% du gisement (70 à 80 % du gisement total de biodéchets).

Ces installations permettront aussi de garantir aux nouveaux centres de stockage la stabilisation des déchets ultimes.

Les coûts prévisibles seront fonction des tonnages entrants, du positionnement, des frais annexes (accès, raccordement au train, mutualisation avec des plateformes de compostage) ; ils seront précisés par les études en cours – évaluation prévisionnelle autour de 23 à 27 M€ par centre principal.

Pour le centre de tri de la CAPA, les objectifs de tri font l'objet d'une convention avec l'OEC et le SYVADEC signée en septembre 2017, dont le respect conditionnera le financement au PEI. Le même type de convention sera signé avec la CAB.

3) La gestion des déchets ultimes

A horizon 2021, les centres existants pour les déchets ultimes seront dans tous les cas saturés.

Trois possibilités ont été examinées pour la gestion des déchets ultimes : l'exportation, le stockage de déchets «stabilisés» après tri à la source et tri mécanique complémentaire, la fabrication de CSR (combustibles solides de récupération).

La combinaison des deux systèmes de tri complémentaires (tri à la source généralisé et installation des centres de surtri) doit permettre de limiter à 80 000 tonnes les déchets ultimes stabilisés dès la fin du Plan (5 ans) puis de diminuer encore progressivement à 10 ans, jusqu'à écarter du stockage l'ensemble des déchets recyclables en l'état des techniques disponibles. Ces objectifs seront réaffirmés lors de la présentation du plan territorial en cours de préparation, dans le cadre de la procédure de révision du PPGDND consécutive à la loi NOTRe.

L'exportation des déchets résiduels.

Au-delà du choix politique, plusieurs raisons ont conduit à écarter cette possibilité comme solution pérenne :

- la volonté de gérer les déchets de façon autonome
- le manque de place dans les centres d'enfouissement du continent et les besoins estimés à long terme, notamment en région PACA ;
- les difficultés d'acceptabilité, communes à toutes les régions ;
- l'obligation de modifier les Plans départementaux ou régionaux des territoires potentiels d'accueil s'il n'y est pas prévu d'importation (délais administratifs) ;
- le surcoût potentiel, fonction du transport et de la distance à d'éventuels centres d'enfouissement ;
- la lourdeur et de la durée des procédures administratives particulièrement en cas d'exportation intracommunautaire ;
- les difficultés techniques et sanitaires liées au transport ;
- le très mauvais bilan environnemental de l'allongement du transport.

Sous réserve de trouver des exutoires disponibles, l'exportation ne peut être envisagée que comme une réponse très partielle, très temporaire, et ne pourrait en aucun cas concerner les volumes actuels de production.

C'est donc bien la recherche de solutions en Corse qui est privilégiée dans le cadre des capacités administratives existantes.

L'exportation a cependant été étudiée pour sécuriser la phase transitoire de réalisation du plan, en complément de ces capacités.

La préparation et l'incinération de combustibles solides de récupération (CSR)

Dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets, la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la nouvelle directive européenne du 30 mai 2018 ne permettent plus aucun traitement sur ordures brutes non triées à la source (qu'il s'agisse d'incinération, méthanisation ou tri mécano-biologique). La loi de transition énergétique ne permet de «valoriser» en énergie que des déchets non recyclables en l'état actuel des techniques (soit 20 % à 30 % du total de production de déchets ménagers).

La préparation de combustibles solides de récupération à partir de déchets résiduels non recyclables «en l'état actuel des connaissances» (essentiellement des résidus de plastiques), relève de techniques qui ajoutent un coût supplémentaire pour différencier notamment la qualité calorifique des matières à valoriser. Certains résidus brûlent mal et doivent aller directement en stockage.

Leur combustion produit, en plus de résidus gazeux dangereux (dioxines, furanes, composants bromés), 25 à 35 % de déchets solides posant de sérieux problèmes environnementaux et de santé publique, les mâchefers, ainsi que des REFIOM déchets très toxiques impossibles à traiter en Corse en l'absence de centre spécialisé.

La valorisation thermique des CSR n'est plus considérée comme une énergie renouvelable puisque les CSR sont issus d'énergies fossiles ; elle ne pourra plus bénéficier d'aides à l'investissement ni au fonctionnement.

Créant un nouveau déchet à stocker, la pertinence environnementale et économique des CSR n'est pas établie. Leur exportation comme combustible de cimenterie dépend étroitement du cours du pétrole : jusqu'à ce jour, les fabricants de CSR ont dû payer pour les brûler (de 30 à 70 € la tonne). Il est très compliqué de calculer des coûts d'exploitation, leur valeur marchande n'étant pas prévisible.

Les procédés d'incinération ne sont pas envisagés par le PPGDND opposable voté par l'Assemblée de Corse en 2015, et les arguments qui ont conduit à écarter l'incinération en 2010 n'ont pas reçu de réponse satisfaisante : les émissions gazeuses issues du filtrage des fumées sont régies par des normes inchangées depuis 2002, et sont fixées en fonction de la capacité technique des exploitants d'incinérateur ; même invisibles, les cumuls de

particules émises après filtrage restent très importants et potentiellement susceptibles d'impacter la santé publique¹.

Les exploitants n'annoncent aucun progrès sur les mâchefers résiduels : 25 à 35 % du tonnage de déchets entrants qu'il faut tout de même envoyer en stockage en ISDND : ceux-ci contiennent aussi des toxiques issus de la combustion des plastiques, particulièrement et de plus en plus, des composés halogènes très dangereux (brome, fluor, chlore).

Au moment où nous nous engageons à ne stocker que des déchets ultimes à impact «neutre», il serait paradoxal de s'engager dans cette voie qui implique le stockage de déchets dangereux.

Cependant, dans le cadre de l'élaboration obligatoire du plan territorial, l'hypothèse de fabrication de CSR devra être étudiée au même titre que le stockage direct des résidus de tri, conformément à la loi.

Le Conseil exécutif reste ouvert à toute autre technique qui prouverait son efficacité et son absence de toxicité pour traiter les déchets résiduels et l'Office de l'environnement pourra engager des expertises sur des méthodes susceptibles de réduire les volumes à stocker, tel que la gazéification, technique encore expérimentale mais destinée à se développer rapidement.

Le stockage pour les déchets ultimes.

Tel qu'il a été pratiqué pendant de longues années, l'enfouissement était tout à fait inacceptable, et n'est plus envisageable. Les techniques ont été sensiblement améliorées avec la récupération du biogaz et la gestion par casiers autonomes de tonnage limité fermés après remplissage.

Grâce au tri à la source et au surtri, ce sont désormais des déchets ultimes stabilisés qui seront stockés.

Deux options ont été énoncées lors des différents débats relatifs au stockage des déchets : soit une pluralité de centres de stockage, chaque microrégion gérant ses propres déchets ultimes, soit deux centres de taille plus importante.

La géologie et à la géographie de notre île, la présence de nombreuses zones fragiles et protégées, l'urbanisation intensive, les difficultés récurrentes d'acceptabilité, l'impossibilité de stabiliser les déchets qui y seraient envoyés, rendent compliquée l'option de petits centres de stockage de proximité.

Cette option s'avère également très coûteuse pour la collectivité, donc in fine pour les citoyens et contribuables. Une étude faite par le SYVADEC évalue à 369 € la tonne le coût de stockage pour une ISDND dimensionnée à 5 000 t/an ; et à 450 € la tonne le coût pour une ISDND dimensionnée à 3 000 tonnes par an (soit 2 à 3 fois le tarif actuel coût transport + enfouissement). Le surcoût ne serait pas suffisamment compensé par le gain sur les transports.

Le renforcement des règles environnementales de gestion par l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suppose un seuil minimal de 20 000 tonnes entrantes et un seuil de 40 000 tonnes pour une gestion optimale des centres de stockage au plan environnemental. La gestion se fera en casiers de capacité limitée, fermés dès leur saturation, avec récupération et séchage des lixiviats.

Par ailleurs, la loi de transition énergétique impose de parvenir en 2025 à diviser par deux les tonnages à stocker par rapport à ceux de l'année 2010. La conséquence pour la Corse est qu'il ne sera pas possible de dépasser une capacité de stockage de 100 000 t/an.

L'option privilégiée consiste donc à ouvrir à l'horizon 2021 deux nouvelles installations de stockage pouvant accueillir les tonnages de déchets ultimes qui seront produits à cette date.

Cependant, compte tenu du poids environnemental et financier des transports au regard de la géographie de la Corse, une étude spécifique vérifiera la pertinence du seuil minimal estimé, qui conduit à prévoir le regroupement des déchets ultimes sur deux sites. Cette étude sera faite dans le cadre de la révision du PPGDND prévue en 2019/2020 en vue de l'adoption du nouveau plan territorial.

Plusieurs sites ont fait l'objet de pré-études de faisabilité qui doivent être suivies, quand les premiers résultats l'autorisent, par les études préliminaires nécessaires (impact environnemental, hydrogéologie,

faune/flore) ; ces études sont lancées pour l'un des sites retenus. Les projets seront ensuite soumis à enquête publique.

Suivant les contraintes du site, le coût unitaire estimé varie de 6 à 10 M€.

Conformément aux dispositions prévues dans le PPGDND, chaque site sera doté au minimum d'un casier réversible permettant le stockage et la reprise ultérieure des matériaux potentiellement valorisables issus des centres de tri (plastiques).

La Collectivité de Corse s'engage à ce que les déchets entrants soient stabilisés en amont de façon à éviter les nuisances.

Comme précisé plus haut, outre les retombées directes (recettes fiscales et création d'emplois), le principe de solidarité réciproque défini par l'Exécutif de Corse en 2016 s'appliquera pour les territoires (communes et intercommunalités) qui accepteront de recevoir ces installations : il fera l'objet d'un contrat définissant :

- un droit de priorité sur les dossiers relevant de la compétence de la Collectivité de Corse
- des taux bonifiés de subventions, et la possibilité d'étudier une tarification spécifique pour le traitement des déchets résiduels.

4) Quatrième point, les déchets, nouvelle ressource économique.

- Soutenir et susciter des projets de prévention, de réutilisation ou transformation locale des déchets.

Les déchets constituent une nouvelle ressource, leur valorisation locale est depuis deux ans un volet important de l'action «économie circulaire» de l'OEC, en partenariat avec l'ADEME.

De nombreux porteurs de projets privés ou publics souhaitent transformer localement les matériaux recyclables ou monter des offres de services innovantes. La Collectivité et ses partenaires veilleront à coordonner l'étude et le financement de ces projets, de façon à simplifier et accélérer le traitement des dossiers.

L'Office de l'environnement et l'ADEME financent déjà de nombreux projets : l'hôtellerie durable (*Rispettu*) avec les hôteliers, recycleries pour la réutilisation des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc. 43 projets ont été financés en 2016 et 2017 pour 800 000 € de subventions. Par des appels à projets complémentaires, la Collectivité favorisera la transformation locale des recyclables collectés (verre, papier/cartons, palettes...) ainsi que l'insertion sociale dans le traitement des déchets, notamment pour les actions de proximité.

Des communes et intercommunalités ont mis en place des actions en favorisant l'écartement des biodéchets en amont, procédés qui sont reproductibles. La création d'ateliers de réutilisation et de réparation a fait l'objet d'un appel à projets spécifique, de nombreuses initiatives seront soutenues.

Un projet «phare» sur le verre.

Le verre représente 13 % du tonnage des OMA. Un peu plus de 10 000 tonnes sont collectées chaque année, il en reste 20 000 tonnes à capter. La réutilisation de ce gisement très important en volume et en masse appelle des réponses en Corse.

La consigne du verre, en partenariat avec les producteurs locaux de boissons, et le broyage du verre en matériau destiné à la construction (silice en remplacement du sable), vont être étudiés très rapidement (marché lancé).

L'expérience de la Guyane, de la Martinique et du Québec sur le broyage seront prises en compte pour inciter à le réutiliser ou transformer en circuit court.

L'Office de l'environnement travaille aussi sur des projets pour la récupération des bouteilles en plastiques et cannettes par un système de proximité (petits supermarchés) avec une récompense/bonification pour le consommateur (modernisation de la consigne), ou à la récupération des bouteilles plastiques par les producteurs locaux au moment des livraisons.

Autre point, favoriser la méthanisation des déchets organiques.

Transformer les déchets organiques en énergie par méthanisation, technique éprouvée et diffusée dans toute l'Europe, doit donc être un axe fort, systématiquement étudié pour le traitement des biodéchets et déchets verts,

ainsi que pour les boues de stations d'épuration (STEP), dont une partie importante ne trouve plus d'exutoire en Corse.

La méthanisation consiste à transformer dans une première étape les biodéchets par le biais de bactéries (sans traitement thermique) en un composé énergétique, appelée biogaz (ou biométhane) et en compost. Le biogaz est ensuite purifié afin d'être valorisé dans une seconde étape (dans un moteur ou dans le réseau de gaz naturel). La production énergétique d'une unité de méthanisation traitant 15 000 tonnes/an de déchets (le gisement des biodéchets en Corse est estimé entre 30 000 et 40 000 tonnes auquel pourraient s'ajouter les boues de station d'épuration et les déchets verts) permet, par exemple de garantir le chauffage de 700 maisons ou bien de fournir l'électricité de 1 000 logements ou encore d'assurer la consommation de carburant d'une cinquantaine de bus urbains.

5) Cinquième point, la maîtrise publique de la gestion des déchets.

La dépendance exclusive à l'égard des opérateurs privés peut conduire à des situations de monopole dont l'incidence environnementale et/ou financière pèse sérieusement, tant dans la gestion de certains centres d'enfouissement que dans le transport des déchets.

La Collectivité réaffirme sa volonté de mettre en place un service public des déchets permettant de maîtriser au mieux les coûts pour les usagers, de respecter des critères environnementaux et sociaux forts.

Cependant, des partenariats public/privé pourront être mis en place pour optimiser les compétences : comme ils l'ont toujours été, les projets privés seront soutenus dans le cadre des aides réglementaires s'ils respectent les préconisations des plans, notamment pour le recyclage des matières triées.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse considère que le train doit devenir un moyen alternatif privilégié pour le transport des déchets.

Ceci pour quatre raisons principales :

- maîtriser les coûts de transport ;
- alléger l'empreinte écologique du transport quand il reste nécessaire ;

- limiter l'encombrement des routes ; un wagon égale 22 semi-remorques. Ça, c'est des chiffres qu'il faut retenir et qui doivent nous faire réfléchir.

- développer les nouveaux usages du train en créant un nouveau modèle de transport.

Je vois que mon ami Hyacinthe ne m'écoute pas ! Je parle du train et il ne m'écoute pas !

Dans cette optique, la proximité du train est privilégiée tant pour les unités de surtri de la CAB et la CAPA que pour les centres de stockage.

Une étude a été réalisée par les Chemins de fer de la Corse sur le volet technique et les coûts d'investissements et fonctionnement, en lien avec les acteurs du transport et des déchets.

Le gisement de déchets (déchets ultimes destinés au stockage ou issus de collecte sélective ou de déchetteries) concernés géographiquement par ce mode alternatif de transport représente environ un tiers des flux gérés aujourd'hui par le SYVADEC, soit la circulation de 1 800 camions. Le report modal serait possible en caissons sur wagons plats, et concernerait cinq gares existantes. Un seul train de onze wagons de deux caissons remplacerait vingt-deux camions. Vous voyez que c'est un point extrêmement important.

La comparaison des coûts de fonctionnement montre une équivalence entre route et train, mais l'étude n'a pas encore évalué le bénéfice indirect pour la Collectivité : diminution de l'accidentologie et de la congestion routière, bilan carbone (pollution atmosphérique et gaz à effet de serre), réduction du coût d'entretien des routes.

L'étude montre également que le train a toute sa pertinence sur le plan économique, au-delà de l'évitement des impacts environnementaux.

Un point qui est aussi extrêmement important :

LES MOYENS D' ACTIONS

1) La base est de mobiliser tous les partenaires.

Cela passe par un rappel de la répartition des compétences.

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale distingue la compétence de collecte, d'une part, et la compétence de traitement, d'autre part.

La Collectivité de Corse a la compétence pour la planification de la gestion des déchets ; l'Office de l'environnement assure pour son compte l'animation des plans, la sensibilisation, ainsi que la cohérence des actions et leur financement dans le cadre politique défini par les différents plans.

Le financement des projets est partagé avec l'ADEME.

Les 19 EPCI de Corse ont les compétences «collecte» et «traitement». Ils sont adhérents au SYVADEC (partiellement ou en totalité), à qui ils ont délégué la compétence «traitement». Ces EPCI en sont décisionnaires et gestionnaires.

Le SYVADEC a contractualisé avec CITEO pour le rachat des matières triées destinées au recyclage. Il a également, dans ses conventions avec les EPCI, institué des compétences optionnelles pour les déchetteries et la distribution des composteurs individuels.

L'Etat cofinance les investissements avec la Collectivité de Corse par le biais de l'ADEME, au titre du PEI et du CPER, et sur des fonds de soutien aux EPCI. Il est aussi responsable du volet règlementaire de la gestion des déchets.

*Un pilotage unifié et une coordination permanente.

La Collectivité de Corse souhaite un mode de fonctionnement coordonné pour le pilotage des actions menées en déclinaison de ses orientations stratégiques.

La dispersion des financements, le traitement au cas par cas des dossiers par les services de l'Etat, de l'ADEME, de l'Office de l'environnement, de la Collectivité, voire d'éco-organismes, a été préjudiciable à une vision d'ensemble de la prévention et du traitement des déchets, ainsi qu'à l'efficacité des dispositifs. Une coordination permanente des différents acteurs est indispensable pour appliquer les choix et les décisions de l'Assemblée de Corse, qui s'insèrent pleinement dans la loi de transition énergétique et dans la feuille de route «Economie circulaire» du Ministère présentée le 24 avril 2018.

Depuis janvier 2018, le pilotage des actions est mené par la Collectivité de Corse en pleine cohérence avec l'ensemble des partenaires concernés : Etat, ADEME, SYVADEC et EPCI. Il est appelé à se renforcer.

2) Soutenir les EPCI : la clé de la réussite

La Collectivité de Corse (via l'Office de l'environnement), l'Etat et le SYVADEC proposent à chaque intercommunalité une contractualisation sur trois ans, sur la base d'une convention définissant les objectifs, les moyens apportés, les conditions d'évaluation, et un calendrier.

Une première réunion entre l'ensemble de ces acteurs s'est tenue le 6 juillet dernier, au cours de laquelle a été défini de manière consensuelle le principe d'une convention d'engagements réciproques :

- déclinée en premier lieu dans un document cadre ;
- adaptée, en second lieu, dans des conventions particulières avec chacun des 19 EPCI.

Un projet de convention cadre a été élaboré et présenté aux structures intercommunales le 11 octobre à Corti. Celui-ci a globalement été validé par les EPCI, qui ont souhaité disposer d'un court délai pour proposer, si nécessaire, quelques observations, compléments ou modifications. Il a donc été décidé que le 22 octobre, le projet de convention cadre serait définitivement arrêté. Le 22 octobre est passé et pour le moment, ce n'est pas encore fait, mais c'est en cours et ça ne tardera pas à être réalisé, selon le calendrier prévu lors de la réunion du 6 juillet.

Le niveau d'exigence de chacune des parties sera élevé.

Pour la mise en œuvre des objectifs retenus, un soutien financier adapté à chaque EPCI sera nécessaire.

Avec l'ensemble des partenaires, plusieurs types d'aide devront être apportés pour :

- concevoir les dispositifs à mettre en place, en tenant compte notamment des expériences réussies ;
- déployer ces dispositifs, avec une bonification des taux d'intervention pour les investissements et le soutien d'équipes compétentes pour le fonctionnement ;
- assurer le suivi et «l'animation» du tri pour favoriser et pérenniser les bons comportements ;
- former et financer le personnel qualifié dont les intercommunalités ont besoin (techniciens, animateurs).

L'ensemble des engagements de chacun des partenaires témoigne d'un effort sans précédent en soutien aux intercommunalités pour les aider au mieux à la mise en œuvre du plan d'action, dès l'amont, en agissant sur le tri sélectif.

L'engagement de la Collectivité de Corse : un soutien supplémentaire en ingénierie.

Tout en respectant les compétences propres et la diversité des situations des intercommunalités en charge de la collecte, la Collectivité de Corse souhaite que soient mis à leur disposition les moyens nécessaires pour dynamiser le tri, tant par l'Office de l'environnement que par l'Etat.

L'Office de l'environnement a déjà mis une série d'outils au service des intercommunalités, notamment des cahiers des charges types pour les études d'optimisation du service public de collecte et les méthodes de prévention et gestion des biodéchets. L'OEC a aussi établi, en partenariat avec l'ADEME, des règles concernant le type d'équipements, l'harmonisation des conteneurs, etc.

Les EPCI bénéficient depuis un an du soutien en ingénierie d'une équipe dédiée au sein du service «déchets» de l'OEC, qui met à leur disposition deux agents qualifiés pour les aider. Je peux vous dire aussi que nous sommes en train de renforcer ce pôle par le recrutement d'un nouvel ingénieur ; il sera renforcé par le rajout de quatre ou cinq agents de l'Office de

l'environnement et de dix à quinze agents qui viendront des services de la CdC rejoindre ce pôle pour faire en sorte que nous disposions d'un outil capable de conseiller et d'agir avec les EPCI.

Les fiches de poste sont en cours d'élaboration pour les mises à disposition nécessaires. Les intercommunalités bénéficieront des retours d'expérience des collectivités qui ont réussi le passage au porte-à-porte, de façon à pouvoir s'inspirer des actions utiles, après étude propre à chaque territoire.

La rationalisation des collectes est prioritaire : il faut organiser la substitution et non le cumul des collectes sélectives et tout-venant, qui engendre des coûts intenable. Plusieurs études d'optimisation sont en cours, leur financement acquis (OEC/ADEME). L'OEC proposera des modules de formation technique, l'animation de réseaux, une plateforme commune d'outil de communication.

L'engagement coordonné de la CdC et de l'Etat : des moyens supplémentaires pour faire fonctionner rapidement le tri

*Renforcer les moyens humains.

De nombreux EPCI ne disposent pas encore des compétences techniques spécialisées dans les déchets leur permettant de déployer et d'optimiser les collectes. L'ADEME financera le recrutement de « chargés de mission/techniciens » sur trois ans à un niveau maximum de 24 000 € / poste/an.

En ce qui concerne l'animation du tri et la communication sur le terrain, CITEO pourra financer les animateurs de tri sur le modèle des zones «zéro déchets - zéro gaspillage», à hauteur de 4 000 € par an et par poste.

Un profil de poste et de compétences sera défini en amont tant pour les techniciens que pour les animateurs de tri.

*Soutenir les investissements nécessaires en maximisant les taux d'intervention.

Pour améliorer significativement les performances de tri, il sera nécessaire de renforcer les moyens disponibles tant en investissement qu'en

fonctionnement et par conséquent de dégager les financements correspondants.

Il sera nécessaire d'abonder chaque fois que possible les taux d'intervention en complément des taux de base OEC/ADEME ou CdC pour tous les équipements nécessaires : conteneurs/bacs de tri, équipement en outils de pesée embarquée, véhicules de collecte, sacs pour les biodéchets, etc...

Les conditions du soutien aux EPCI et la contractualisation.

- la réalisation d'un diagnostic partagé et d'un plan global de déploiement des collectes pour chaque EPCI. Une étude préalable de préfiguration et d'optimisation définira les modes de prévention et de gestion les mieux adaptés : modes de collecte répondant aux objectifs, aux caractéristiques du territoire.
- la formation et la mise en réseau des techniciens déjà en place ou à recruter ;
- la mise en place d'outils de suivi et évaluation permettant la connaissance différenciée des résultats sur le territoire, la remontée de données pertinentes sur les performances par secteur et par flux, ainsi que les coûts de gestion (mise en place du logiciel Compta-coût) ;
- la participation à des comités de suivi réguliers.

L'appui coordonné aux EPCI.

- des délais réduits pour l'instruction des dossiers
- l'harmonisation de la communication.

L'OEC prépare un outil commun de communication regroupant le meilleur des visuels existants : multilingues pour s'adresser également aux touristes, ils seront mis à disposition des communautés de communes pour améliorer et harmoniser la présentation du tri aux usagers.

Un Plan global de communication doit être défini et lancé au plus vite et financé par la mise en commun des budgets ADEME / SYVADEC / OEC. Il s'appuiera notamment sur les réseaux sociaux et valorisera les expériences réussies.

3) Les leviers forts pour inciter au tri.

Il s'agit de lier étroitement les performances de tri et le coût de l'enfouissement pour les intercommunalités, du service pour les usagers.

La modulation des tarifs d'enfouissement

Elle s'adresse à toutes les communautés de communes ou d'agglomération. Il existe aujourd'hui une incitation à augmenter les matières collectées séparativement : il s'agit d'un bonus mis en place par le SYVADEC, qui consiste à reverser aux intercommunalités un montant calculé en fonction de leur niveau de tri (sur les versements de CITEO).

La Collectivité de Corse souhaite aller plus loin en liant progressivement le coût de stockage à la performance de tri, suivant le modèle appliqué en Sardaigne. Il n'est en effet pas acceptable que les communautés de communes peu investies dans le tri bénéficient du même tarif que celles qui le pratiquent avec assiduité.

En Sardaigne, le tarif de stockage baisse de 20 % lorsque la performance de tri d'une collectivité est comprise entre 50 et 60 %, et baisse de 40 % si la collecte sélective dépasse 60 %. Il y a pénalisation au-dessous de 50 % et/ou si le tri des biodéchets n'est pas mis en place à la source.

Ces nouvelles modalités d'application et le calendrier seront rapidement discutés avec le SYVADEC pour une application dès 2020.

C'est un argument décisif pour répondre à l'inquiétude des intercommunalités et collectifs des centres d'enfouissement actuels, qui voient arriver des masses de déchets recyclables non triés : ils considèrent à juste titre cette absence d'effort de tri comme un mépris pour leur région.

Des clauses d'éco conditionnalité dans les dispositifs d'aide et les marchés de la CdC.

Ces dispositions concerneront les aides aux intercommunalités, les aides aux communes, les subventions au secteur privé ou aux associations. Il s'agit de moduler les taux d'intervention en fonction de la prise en compte de la prévention et de la gestion des déchets par le bénéficiaire, soit en bonification, soit en diminution.

Les règles seront soumises par le président de l'Exécutif à l'approbation de l'Assemblée de Corse et incluses dans le règlement des aides. Elles concerneront également les aides versées par les agences et offices.

La Collectivité activera très rapidement des clauses d'éco conditionnalité, quel que soit le domaine concerné (patrimoine, culture, BTP...) par l'exigence de bonnes pratiques en matière de prévention (charte), de traçabilité des déchets, pour toutes collectivités et les organisations aidées par la CdC (pour certains événements sportifs et culturels, des clauses sont déjà appliquées) et tous les chantiers de la Collectivité unie. Des clauses précises seront insérées dans les conventions de la Collectivité avec tous les bénéficiaires et un suivi sera assuré.

Pour les particuliers : activer la tarification incitative.

La tarification incitative est un objectif réaffirmé, avec un déploiement progressif à la suite de l'optimisation des collectes sélectives. Certaines collectivités y travaillent déjà. Des systèmes innovants devront être expérimentés pour éviter d'alourdir les coûts par des systèmes trop complexes et récompenser simplement les villages ou quartiers qui trient bien et allègent ainsi le coût du transport et de l'enfouissement.

Parallèlement, la récompense du geste de tri sera favorisée systématiquement car mieux comprise que la pénalité : tarification incitative « positive », « bonus » en nature (bons d'achat) pour ceux qui trient bien : système «yoyo» ou «click 2.0».

LES FINANCEMENTS

Au-delà des financements décrits plus haut, qui concernent plus particulièrement le soutien nécessaire pour les EPCI, le contrat de plan Etat - CdC (CPER) pour 2015-2020 par le biais de l'Office de l'environnement et de l'ADEME, vise à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, de développement de l'économie circulaire ainsi que de protection de l'environnement et de développement durable en cohérence avec la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Les interventions sont de plusieurs types :

- des aides à la réalisation : diagnostics et accompagnements de projets ;

- des aides aux changements de comportement ;
- des aides à l'investissement en rapport avec les objectifs listés ci-dessus ;
- des aides aux contrats d'objectifs fixant des programmes d'actions précises en matière de prévention déchets, d'accompagnement d'une politique des déchets ;
- des aides à la mise en place d'outils de financements innovants de type ingénierie financière, afin de faciliter l'accès à la ressource financière des collectivités ou entreprises.

D'autres financements, en particulier européens, pourront venir s'ajouter aux engagements financiers mentionnés ci-dessus.

Les partenaires mobilisent au titre du contrat de plan État-CdC un montant de 18 000 000 €.

Le PEI en complément du CPER doit permettre l'aide au financement des infrastructures importantes au niveau territorial : futures plateformes de compostage, centres de tri multifonctions, centre de stockage. Le montant restant disponible au PEI s'élève à 48 M€.

Nous avons besoin d'un rattrapage historique sur le dossier des déchets.

Si les EPCI constituent le maillon déterminant de réussite de la prévention et de la gestion des déchets, c'est par la confiance et un engagement fort de tous les citoyens que nous pourrons atteindre ensemble des objectifs ambitieux mais réalistes, issus des expériences de régions similaires ayant réussi à gérer intelligemment et sainement leurs déchets.

Nous devons nous extraire de la logique qui a prévalu jusqu'à présent, celle de la fatalité d'une « impossibilité collective » à sortir de l'impasse.

C'est la volonté politique partagée qui a guidé les nombreux territoires qui ont atteint des performances de tri remarquables.

Et il s'agit bien, dès maintenant, de se mobiliser pour tourner définitivement la page des crises et de la gestion d'urgence et ancrer enfin notre île dans des pratiques efficaces et responsables.

Donc le plan que nous présentons aujourd'hui, c'est un plan qui s'inscrit totalement en rupture par rapport à ce qui existait jusqu'à aujourd'hui. Je sais que ça peut rendre certains sceptiques, mais il va falloir, nous aussi en Corse, que nous assumions pleinement nos responsabilités.

Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe ailleurs dans le monde, ce qui se passe en Europe, ce qui est en train de se passer un peu de partout et voir comment est traitée cette question et regarder les réussites qui existent sur de nombreux territoires et dans de nombreuses villes.

Et je ne vois pas pourquoi, nous, en Corse, nous ne pourrions pas réussir ce challenge que nous avons en face de nous. Je sais qu'il est très difficile, qu'il est très compliqué, mais notre majorité est prête à l'affronter et est prête à l'appliquer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif pour ce rapport particulièrement précis, détaillé et chacun aura pu se rendre compte à quel point l'Office de l'environnement et son président sont mobilisés sur ce sujet important, avec un travail d'une remarquable précision qui vous a été exposé.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Voilà, alors comme je pense que les groupes vont s'exprimer sur cette question, peut-être que le rapport de la Commission développement, pourrait-t-il être résumé à sa plus simple expression, à savoir sa conclusion parce que j'imagine que ce que les groupes ont dit en commission, ils vont le répéter dans un instant.

Donc moi, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je pense que nous pouvons aller à la conclusion.

Mme Julie GUISEPPI

Je n'y vois aucun inconvénient, M. le Président. Donc, **la Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

(Ont voté :

« Pour » : les groupes de la majorité

Non-participation : les groupes « Per l'avvene » et « Andà per Dumane »

Absent : le groupe « La Corse dans la République »).

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, la parole est à qui la demande sur ce rapport très important. Vous avez la parole, M. POLI.

M. Antoine POLI

Merci, Président. Je vais essayer d'être un peu plus rapide, quand même.

Donc, nous ne pouvons que nous réjouir des objectifs fixés dans votre plan. Qui aujourd'hui peut être contre le tri ? Personne. Par contre, sans être pessimiste, vos objectifs sont-ils réellement atteignables ?

Concernant les cinq axes stratégiques de votre politique, l'axe majeur, le tri à la source, nous le validons.

L'axe 2 : la mise en place de deux centres de tri multifonctions, où en sont ces projets aujourd'hui ? Nous n'avons aucun élément concret qui puisse nous permettre de nous prononcer.

Sur l'axe 3 : l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes, comme pour les centres de tri multifonctions, nous n'avons aucun élément, où vont-ils être implantés ? Nous sommes inquiets sur le choix qui a été fait de créer uniquement deux centres de stockage à forte capacités, alors que nous savons que plus ces centres de stockage auront des volumes à traiter importants, moins ils seront acceptés par la population.

Les exemples de coût que vous donnez en page 21, pour justifier votre choix, portent sur des centres d'une capacité de 3 000 et 5 000 tonnes, il

aurait fallu avoir des éléments sur des centres d'une capacité plutôt comprise entre 15 000 et 25 000 tonnes, cela aurait été plus pertinent.

Sur l'axe 4 : les déchets, nouvelle ressource économique, il est nullement fait mention des ressourceries, nous allons déposer un amendement afin de rectifier cela, car les ressourceries sont un véritable acteur de l'économie circulaire. Elles ont pour missions de collecter les objets encombrants inutilisés, de les valoriser pour leur donner une seconde vie, les revendre souvent sans but lucratif, et sensibiliser le public à la réduction des déchets.

Ces structures ont aussi pour avantage de créer des emplois sur un territoire, de développer des services d'intérêt général pour la population et, également, de nouer des liens et créer des solidarités autour d'actions environnementales.

Sur l'axe 5 : la maîtrise publique de la gestion des déchets. On se rend compte que la multiplicité d'acteurs autour de cette problématique est aussi responsable des difficultés que l'on rencontre encore aujourd'hui. Sans jeter la responsabilité sur des personnes, et dans un souci d'efficacité optimale, nous pensons que la Collectivité de Corse doit récupérer les compétences collecte et traitement relatives à la gestion des déchets, afin que cette problématique ne soit plus gérée que par deux acteurs, à savoir l'Etat et la Collectivité de Corse.

Deux amendements seront déposés dans ce sens.

En ce qui concerne le bilan pour les années 2016 et 2017, vous faites état d'un bilan encore insuffisant, nous partageons votre analyse. Vous dites que l'effort de tri des EPCI est très inégal, c'est vrai, que le niveau d'implication des EPCI est très variable, c'est vrai, que la collecte séparative des biodéchets des ménages et professionnels reste encore marginale, c'est vrai.

Sur la collecte des biodéchets, je voudrais vous citer l'exemple de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, nous avons mis en place la collecte en porte-à-porte pour les professionnels, au début de l'année 2017. Début d'année 2018, lors d'une réunion à Corte avec les services de l'Office de l'environnement, nous avons annoncé que nous avions validé d'étendre cette collecte à six-cents foyers sur la Casinca. On nous a répondu que le financement ne pouvait intervenir que suite à une étude.

Donc, nous avons dû à nouveau réunir le bureau, réunir le conseil communautaire pour délibérer sur un plan de financement de l'étude. Cela a été fait le 8 juin, donc nous avons déjà perdu quelques mois. Cinq mois après, donc au jour d'aujourd'hui, toujours pas de réponse de la part de vos services.

Une fois que nous aurons reçu l'arrêté de subvention, il faudra lancer un appel d'offres, il faudra compter encore deux mois, réaliser l'étude, minimum deux ou trois mois, vous solliciter à nouveau pour le financement des bacs, en espérant que vous serez plus réactifs, comptons deux mois, mettre en place un nouveau marché pour l'obtention de ces bacs, deux mois supplémentaires, et enfin, il faut rajouter le délai d'obtention et de mise en place des bacs, minimum trois mois.

En conclusion, une décision prise par la communauté en début d'année 2018, sera mise en place fin d'année 2019, si tout va bien, soit vingt mois plus tard. Sans compter qu'il faudra encore attendre plusieurs mois pour voir des résultats concrets sur nos tonnages. A ce rythme-là, nous aurons du mal à atteindre les objectifs fixés par le plan.

Par ailleurs, vous précisez que la désorganisation de la collecte s'est, en outre, accompagnée d'une hausse importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui demeure difficile à comprendre pour les habitants. Les EPCI ont bon dos, c'est vrai, mais vous savez aussi, sûrement, que le coût du traitement des déchets est passé de 118,50 € en 2014, à 171,00 € aujourd'hui.

Les éléments que nous venons de vous donner, montrent bien que la situation actuelle d'échec doit être assumée par l'ensemble des acteurs, pas seulement par des EPCI, mais également par le SYVADEC et l'Office de l'environnement, qui ont également une part de responsabilité dans la situation actuelle.

Afin d'avoir un résultat optimal sur la politique de tri et pour faire suite au levier relatif à l'incitation, nous pensons que le plan d'action doit être complété par la création d'une police de l'environnement pour sanctionner l'incivisme.

La Collectivité de Corse récupérerait des compétences de police en matière de déchets des communes et des EPCI, afin d'avoir une action plus efficace. Nous déposerons également un amendement dans ce sens.

En page 19, en ce qui concerne l'exportation, aucune précision ne nous est faite sur qui va assumer le surcoût. Nous allons déposer un amendement en demandant que ce surcoût soit assumé par la Collectivité de Corse pour ne pas que les EPCI aient à subir ces frais et à les répercuter sur les contribuables.

En page 28, vous évoquez des leviers forts pour inciter au tri, et vous prenez exemple sur le bonus tri instauré par le SYVADEC. Connaissez-vous le mode de calcul de ce bonus ? Ce mode de calcul ne nous incite pas à produire moins de déchets, bien au contraire, il nous incite à produire plus de tri, donc plus d'emballage, plus de verre, plus de papier, ce qui est contraire à la philosophie que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Le bonus est une très bonne chose, mais pas sur ce mode de calcul. Il faut plutôt privilégier la baisse des OMR par habitants.

De manière plus générale, nous pensons que les grandes orientations du traitement des déchets ne peuvent avoir une légitimité que par une expression populaire. Ainsi, nous allons vous proposer un amendement demandant un référendum d'initiatives locales portant sur une étude de faisabilité technique, financière et sanitaire relative au traitement thermique des déchets. Les Corses se détermineront afin de savoir si, oui ou non, ils souhaitent que la Collectivité de Corse mène cette étude.

Je voudrais conclure mes propos, en vous disant que les EPCI ne pourront plus assumer, seuls, financièrement, toutes ces augmentations et ces crises à répétition qui sont extrêmement coûteuses pour leurs finances. Pour exemple, et je suis désolé de parler encore une fois de la communauté de communes de la Castagniccia, mais c'est celle que je connais le mieux, elle est le reflet de la situation que subissent les intercommunalités, rien que pour l'année 2018, la crise va nous coûter environ 133 000 €, non budgétisés, 35 000 € que nous avons subis en début d'année, avec la fermeture des deux centres d'enfouissement, auxquels il faut rajouter 98 000 €, suite à la fermeture de la STOC de Prunelli, car nous utilisons maintenant le quai de transfert de Teghime qui nous coûte 49 € supplémentaires la tonne.

Nous pensons que votre plan n'est pas assez marqué du sceau du pragmatisme et du réalisme. En ce qui concerne notre vote, nous attendons les réponses qui seront données à nos amendements. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Alors, tout à l'heure, je pense que le Conseil exécutif répondra rapidement, synthétiquement peut-être, à l'ensemble des intervenants. En attendant, je voudrais demander aux services de noter que Jojo PUCCI ne participe pas au débat. Evidemment, il ne participera pas au vote.

Donc, la parole est à qui la demande ? Oui, vous avez la parole, Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président. Tout d'abord, à défaut de valider le plan, nous validons, en tout cas, la performance de François SARGENTINI qui a réussi à faire exploser le compteur. Donc déjà, cher collègue, bravo, au moins sur ce point-là.

Donc en toute chose, j'allais dire, il y a la théorie et il y a la réalité. C'est votre deuxième plan déchets en trois ans et nous en sommes encore aux pistes de réflexion, mais j'avoue que c'est un peu difficile à vous suivre parce que vous bannissiez hier, je parle entre autres du surtri, vous le proposez aujourd'hui. Ce plan déchets, pour nous, est un inventaire à la Prévert, sans que l'on puisse réellement voir comment tout ça s'imbrique, quand ça va voir le jour, combien ça coûte et, surtout, qui va payer.

Alors, je vais être brève parce que je vais partager mon intervention avec mon collègue Xavier LACOMBE. Je vais insister sur trois points et lui, prendra le relai sur le côté plus technique du plan.

Les données de base et les projections : Votre objectif de 60 % de tri à cinq ans aujourd'hui, va s'appliquer sur un tonnage de déchets résiduels que nous ne validons pas. Les évaluations sur lesquelles repose votre plan, à savoir la production totale de déchets et assimilés, sa projection dans le temps, c'est fondamental, et donc le tonnage résiduel restant, sont une fois, pour nous, illusoires. Et quand on part sur de mauvaises bases, finalement c'est tout le plan qui vacille à l'arrivée.

C'est l'erreur que vous aviez commise en 2016, nous devions être à 60 % de tri en 2019, nous sommes à 26 % de tri aujourd'hui.

Résultat : 175 000 tonnes sur les bras, avec une capacité de traitement de 99 000 tonnes (je vous rassure, je ne vais pas donner trop de chiffres) sur deux centres et à minima, 75 000 tonnes de déchets résiduels, qu'on le veuille ou non, qui seront voués, alors je ne vais pas dire à l'exportation, en tout cas au transfert sur le continent.

Les projections du SYVADEC qui ont été validées à l'unanimité du bureau, prévoient au bas mot, entre 105 et 110 000 tonnes qui resteront à traiter à partir de 2022. Vous l'avez dit, M. le Président de l'Office de l'environnement, je ne suis pas certaine que vous l'ayez intégré dans le plan, le tonnage global des déchets augmente tous les ans, c'est dû à l'augmentation de la population, avec une dynamique plus importante que la moyenne nationale, à l'augmentation du flux touristique.

Certes, l'augmentation du tri, là vous l'avez précisé, va l'absorber, mais ça ne sera pas suffisant. Je souligne, en passant, que dans les dix-neuf intercos de Corse, c'est durant l'été que le taux de tri est le plus fort.

Levons donc un doute, à ce stade, un doute que vous entretenez. Le transfert sur le continent n'est pas une possibilité, ce sera malheureusement une certitude, ce ne sera pas du provisoire, mais en tout cas du pérenne, au moins jusqu'à horizon 2023-2024, voire plus.

Donc, je laisse mon collègue Xavier, plus tard, qui va vous parler de l'aspect technique que vous développez dans votre plan, je note quand même que, dans votre catalogue, vous balayez tout recours à la valorisation énergétique, je salue d'ailleurs, la proposition de nos collègues, entre autres Tony POLI qui propose, effectivement, la tenue d'un référendum. Vous balayez tout recours à la valorisation énergétique, alors que la technologie de traitement industriel des déchets n'en n'est qu'au démarrage, et vous vous abritez, d'ailleurs, derrière des textes de loi que nous cherchons encore.

Vous refusez de relancer la moindre étude mettant en avant les risques environnementaux et sanitaires. Alors, pourquoi ? Est-ce que des camions qui sillonnent les routes de Rogliano, pour aller enfouir à Viggianello, ou la prolifération des centres d'enfouissement... Est-ce que vous pensez que c'est plus sain ? Avons-nous étudié les impacts écologiques et sanitaires ?

Je vais parler du coût et du surcoût lié à l'export ou au transfert, mais pas que. Il y a bizarrement un point crucial qui manque dans votre plan,

il n'y a pas de chiffrage. Qui va prendre en charge les surcoûts de la collecte au porte-à-porte ? Et je vous en parle en connaissance de cause, puisque j'appartiens à une intercommunalité qui a développé le tri à partir de 2005, et qui fait partie des intercommunalités qui ont une des meilleures performances en la matière aujourd'hui. Qui va prendre en charge les surcoûts liés au porte-à-porte ? (au passage, ma chère Vanina BORROMEI, il faudrait peut-être que vous budgétiez beaucoup de travaux sur les routes parce que je ne suis pas persuadée qu'aujourd'hui, la qualité de nos chaussées nous permettra de faire du porte-à-porte) les surcoûts liés au transport des déchets et liés à l'enfouissement ou à l'incinération sur le continent ?

Donc, moi je pense qu'il faut arrêter déjà l'hypocrisie, sur ce sujet. C'est l'usager qui va continuer à payer. Le tri est fondamental pour l'environnement et nous y souscrivons à 100 %, mais c'est très cher et ça va avoir un coût à l'heure où la taxe d'enlèvement des ordures ménagères explose.

J'ai, ensuite, deux autres points que je souhaiterais pointer, c'est le cas de le dire, la maîtrise publique de la gestion des déchets, je n'ai pas vu dans ce plan, à part effectivement le train (donc je fais un petit clin-d'œil à mon ami Tony POLI qui devrait peut-être s'apprêter à accueillir un CET à Vescovato, Venzolasca et Folelli, puisque nous attendons le train qui ne devrait pas tarder à arriver à Folelli), la maîtrise publique de la gestion des déchets, je n'en voit pas, on parle du train, et c'est un acte très important, à part effectivement la proposition de CET privé ou de centre de stockage, là-aussi je n'ai pas tout compris, je n'en vois pas.

Enfin, je voudrais conclure, avant de laisser mon collègue Xavier prendre le relai, les engagements et la convention cadre entre tous les acteurs, la Collectivité de Corse, l'Etat, le SYVADEC et les EPCI, oui, il la faut, il faut que les engagements de chacun soient formalisés, il faut effectivement que ce soit encadré, c'est le cas de le dire, par une convention cadre et décliné par des contrats de territoire. Vous dites, et vous avez raison, que cette convention va révolutionner les méthodes de travail. Il faut effectivement que les engagements soient formalisés.

Je note en passant, et certains de mes collègues l'ont déjà repris, que vous avez annexé à ce projet, et c'était tout l'objet de notre demande de renvoi en commission, un projet de convention qui n'a pas pris en compte, à ce stade, et j'ai bien noté effectivement que ce sera fait dans les jours qui viennent, les

retours des intercommunalités, alors que beaucoup ont travaillé pour apporter leurs contributions à ce document, entre autres la Costa Verde, et nous l'avons fait de bon cœur. En passant, nous avons proposé que cette convention se fasse sur cinq ans pour cadrer quelque part, pour qu'elle soit cohérente avec votre plan déchets sur cinq ans. Je ne suis pas certaine que ce soit accepté, en tout cas c'est une de nos propositions.

Donc, nous avons espoir effectivement, que vous allez réunir les EPCI, là je sors ma casquette EPCI rapidement, parce que la validation de cette convention est fondamentale.

Vous n'avez également pas intégré la contribution du SYVADEC qui, au moins sur les données chiffrées, nous paraissait extrêmement pertinente. Donc, un petit clin-d'œil en matière de méthode et de co-construction, je vais vous dire qu'on peut mieux faire.

Enfin, en conclusion, avant de laisser la parole à mon ami Xavier, je peux déjà, sans être voyante, vous dire comment vous allez justifier le fait que les objectifs ne seront pas atteints dans cinq ans, ce sera la faute des EPCI et probablement du SYVADEC, qui n'auront pas fait leur travail.

Alors moi, je vais vous dire, face à cette brillante démonstration et sur ce que j'appelle un petit peu, de façon caricaturale, le « y a qu'à, faut qu'on », moi, je vous propose de reprendre l'entière compétence en matière de déchets, du traitement à la collecte, le millefeuille sera réduit, je ne suis pas, en tout cas personnellement, certaine qu'il sera meilleur. Et j'allais terminer en disant qu'il n'y a pas de bon port pour un bateau qui n'a pas de cap. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Vous êtes à neuf minutes, normalement il y a dix minutes par groupe, donc votre collègue, M. LACOMBE peut aller jusqu'à trois minutes mais pas plus, parce qu'il faudrait que nous finissions avant d'aller déjeuner, ça serait bien.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Trois minutes, ça va être difficile. Tout d'abord je voudrais remercier le président de l'Office de l'environnement, parce que j'ai écouté attentivement sa lecture, dicarata a ripigliata a so saluta,

les compteurs ont été explosés. Je m'inquiétais, je pensais qu'ils ne fonctionnaient plus, donc je me suis dit, je vais avoir un peu plus de temps.

Rapidement, je voudrais souligner la brillante intervention de notre collègue POLI parce que là, on n'est pas sur du virtuel, on n'est pas sur « y a cas, faut qu'on », c'est du pragmatisme. Voilà, pour poser des bacs, deux ans, deux ans et demi, dans les meilleures conditions, si tout va bien. Pendant ce temps-là, il n'y a pas de tri sélectif. Et je reviendrai, j'avais échangé avec Guy ARMANET, avant de rentrer profondément dans le technique, sur pour mettre le tri, la collecte en porte-à-porte, les communes, même si les EPCI font les aménagements, au niveau du routier nous avons, nous communes, à l'échelle communale, des aménagements à faire et des investissements à faire.

Alors, si on prend en compte le coût, et je reviendrai sur ce qui a été dit précédemment par Marie-Thérèse, à un moment donné, qualè ch'à da paga ? Les communes sont obligées de payer, à leur niveau. Les EPCI, aujourd'hui, on ne prend pas en compte tous les efforts financiers qui ont été faits jusqu'à présent pour atteindre les 25 % de tri, et c'est colossal, baisse des dotations et autres, on connaît bien le contexte, et on demande encore de faire des efforts.

On dit bien, dans ce plan, que les EPCI sont la clé de la réussite, la clé de voûte de ce plan, mais moi j'ai l'impression, et je vous le dis tranquillement, qu'on prend en otage les EPCI. On dit, voilà le plan. Il y a des observations qui sont faites, elles ne sont pas prises en compte, ni celles du SYVADEC, ni celles des EPCI, et je pense représenter un EPCI qui représente plus d'un tiers de la production des déchets. Aucune observation n'est prise en compte, aucune remarque. Je trouve que c'est un peu osé.

Mais, par contre, on va demander aux EPCI d'être au rendez-vous dans cinq ans, ce dont je doute très fortement, c'est bien pour ça que nous ne voterons pas ce plan. Et dans cinq ans, on dira : « mais les EPCI n'ont pas fait ce qu'il fallait faire ».

Mais à quel moment, la Collectivité de Corse a-t-elle dégagé une ligne budgétaire, combien de fois demandée ? A quel moment le soutien financier, si ce n'est, pas de chiffrage, juste pour la construction des centres de surtri, 50 M€ ? Et quand on fait le compte, entre 2021 – 2022, dans le cas où il serait en fonctionnement, et je n'y crois pas un seul instant puisque nous avons déjà perdu deux ans, puisque cette majorité était farouchement opposée, c'est fin 2017 que nous avons conventionné, deux ans ont été perdus et ces centres

de surtri ne fonctionneront pas, comme c'est indiqué dans le rapport, en 2021, 2022, une certitude d'une année, moi je dirais, même plus.

Et là, on va met 50 M€, aberration, pour 10 000 tonnes de déchets en moins à enfouir. Là, véritablement, il y a de vraies questions. Alors, ça c'était en préambule.

Moi, je vais revenir sur le technique et je commencerai tout simplement, de manière générale, la déclinaison de ce plan prend en compte les DIB, au sens des déchets professionnels, les déchets industriels banaux. Moi, je pense qu'il convient de rappeler, qu'au plan général, et en intégrant les déchets des ménages, du bâtiment, les déchets dangereux auraient dû être élaborés par la CdC, au plus tard en février 2017, ce qui n'est pas le cas. Ça c'était de la compétence de la CdC, ça n'a pas été fait.

Faute de plan et d'organisation de ces filières de traitement des professionnels, je viens d'en parler, ces déchets sont intégrés dans les tonnages présentés, aux déchets des ménages et peuvent constituer entre 15 et 20 % du gisement, qui ne sont pas de la compétence des EPCI. Et vous comprendrez mieux quand je dis « on prend les EPCI en otage et les communes, de fait ». Et oui ! Ce n'est pas de la compétence des EPCI, sauf si vous m'en apportez la contradiction.

Les déchets sont présentés comme une ressource économique, deuxième point. Très bien. Donc, la prise en compte de ces déchets comme ressource, est un argument positif, nous le partageons.

Toutefois, il convient de développer les filières évoquées en page 7 du rapport, je ne commence, à présent, qu'à la page 7, notamment celles portant sur la valorisation du verre et du plastique au niveau local. C'est dit, c'est annoncé, mais on ne sait pas comment, il n'y a pas de déclinaison. On en revient à ce que disait le collègue POLI, en disant : « on nous le dit », ma dopu cume si face ?

Troisième point, le compostage lié aux déchets et des boues d'épuration, M. le Président, j'essaye d'aller vite, ma quantunque aghju à di ciò c'hè ci volu à di. La CdC a toujours soutenu la collecte en porte-à-porte pour les biodéchets, et vous le savez que c'est difficile à mettre en place, je l'ai évoqué, ou compostage individuel ou collectif. Et de ce côté-là, au nom de la CAPA, je crois qu'il y a des distributions multiples, qui ont été faites, de composteurs, à tel point que, quand je me rends sur ma commune, dans

certaines maisons, j'en trouve deux ou trois dans les jardins, aghu detu, ava bastara.

Dans l'objectif de production d'un compost normé, voilà la grande différence, normé exclusivement des biodéchets, exclusivement.

Mais l'introduction d'une métallisation avec les boues d'épuration, comme vous le dites dans ce plan, je ne sais plus à quelle page, je l'ai noté, peu importe, remet totalement en cause ce principe. Ce n'est plus du compost normé. Et là, se pose la question, la véritable question, parce que c'est bien beau de faire du compost, mais est-ce que nous avons, aujourd'hui, une étude pour savoir de quelle façon nous allons l'écouler, l'évacuer ? Son usage et son évacuation ? Il ne s'agira pas de faire ce qui a déjà été fait (et on en a l'expérience) d'avoir des tonnes de composts dont personne ne veut...

M. François SARGENTINI

C'est ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. Xavier LACOMBE

Oui, mais on le reproduit puisqu'on met les boues, il ne peut plus être normé...

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, cher collègue, là on est en train de doubler le temps de parole, alors que la Commission permanente, lors de sa réunion d'avant-hier, a décidé que le temps de parole serait de dix minutes par groupe. Là, on est pratiquement à vingt minutes.

M. Xavier LACOMBE

Alors le dernier point technique, et après je conclurai. La réversibilité des casiers d'enfouissement, vous l'évoquez en page 22. Donc, à un moment donné, concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? Donc, encore un affichage politique. A un moment donné, on va créer quand même, au moins dans chaque centre de stockage ou d'enfouissement, un casier, minimum cinq ans enfoui, on explique ça aux gens, et dans cinq ans on va le retirer, on va refaire quelques recherches archéologiques et on va retraiter tout cela. C'est ça

en gros. Donc, en sortie d'usine de tri, le plastique devrait être absent des déchets stabilisés à enfouir.

Cette précision technique va à l'encontre de ce qui a été arrêté pour le programme des centres de tri. Là, encore une fois, il y a une contradiction.

Par ailleurs, il convient de préciser la nature de la valorisation matière envisagée sur les plastiques étant toujours présents dans les ordures ménagères enfouies et repris après un certain délai.

Ça, ça ne peut pas fonctionner. D'autant plus, ça m'a intéressé, très sincèrement et, depuis quelques jours, je me suis vraiment penché dessus, mais vous savez que ça, techniquement, c'est d'une complexité et d'un coût, encore une fois, qui n'est pas évalué. O ghjente, je veux bien qu'on dise des choses, je veux bien qu'on annonce des choses, mais à un moment donné, il y a le concret, il faut le réaliser et pour le réaliser, il faut des moyens techniques et financiers, et le temps que cela prend. Donc là aussi, c'est un vrai nuage, une brume très épaisse. Hier, le président de l'Exécutif parlait, lors du vote du BS, d'enfumage, altri c'hè fumacce chì, cè, scuzzete, je ne parlerai pas de la mauvaise foi, ce sont vos propos, je ne les reprendrai pas, je ne parlerai que de l'enfumage.

Donc, il est indiqué aussi, en page 26 du document...

Le Président TALAMONI

Là, cher collègue, il faut conclure parce que ça fait le double, non mais je vais vous dire pourquoi, parce que sinon ça ne sert à rien de réunir la Commission permanente et de décider ensemble d'un certain nombre de choses et de voter.

Donc, vous avez trente secondes pour conclure, et après on passera la parole à un autre orateur, je m'excuse, mais sinon il n'y a plus de règles et ça ne sert à rien que l'on se réunisse pour décider de la façon dont les choses doivent se passer.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Donc, en page 26 du document, suite à la réunion du 11 octobre 2018 à Corte, la convention a été globalement validée par les EPCI. Il a été décidé que le 22 octobre, le projet de convention cadre

serait définitivement arrêté. Mais je peux vous dire une chose avant tout, dans la présentation, il aurait été souhaitable de voter d'abord le plan, ensuite de conventionner, et c'est le contraire qui nous a été proposé et personne n'a conventionné, ni signé, aujourd'hui. Et je peux vous dire que ce plan, les EPCI et nombre d'EPCI ne signeront pas cette convention, certains l'ont peut-être signée, mais d'autres non.

Et quand je pense que la CAPA représente un tiers de la production des déchets de la Corse, elle ne l'a signera pas en l'état, voilà, je tiens à vous le dire.

Le Président TALAMONI

Voilà, ça peut être une conclusion parce que là, je ne peux pas vous laisser continuer comme ça...

M. Xavier LACOMBE

Très bien, M. le Président. Merci.

Le Président TALAMONI

Bien, Guy ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, M. le Président. Je vais commencer par remercier, bien évidemment, les services par rapport au travail qui a été effectué et je vais essayer, brièvement, de dissiper un peu la fumée qui s'invite encore à ce débat et qui nous amène à dire certaines choses.

Le premier point, j'ai bien noté que les différentes interventions s'interrogeaient sur la suppression, ou pas, du SYVADEC et d'une reprise en main généralisée de la Collectivité de Corse, dont acte. Je suis moins radicale que vous, mais j'en prends acte.

Par ailleurs, pour répondre à Mme MARIOTTI, très précisément, et notamment à ses propos, elle a quitté l'hémicycle mais ça lui sera répété, je vous interdis de dire que le bureau du SYVADEC a voté à l'unanimité, les gens présents ont expliqué, et notamment j'étais là, qu'il y avait un graphique erroné dans le plan et qu'il était important de le reprendre. Et nous avons

simplement demandé au président du SYVADEC de remettre les choses en bonne et due forme et certainement pas de réécrire un plan, puisque la contribution du SYVADEC est équivalent, aujourd'hui, à dix-sept pages qui ont été écrites entre samedi et dimanche et qui sont revenues, par voie de mail, aux membres du bureau. Vous pouvez en attester, M. LACOMBE, dont acte.

Donc, le SYVADEC, par le biais de son président, se fait fort d'un document où, là effectivement, la temporalité, afin de pouvoir l'étudier, a été dissipé par beaucoup ou oublié. Mais chacun prendra ses responsabilités à ce sujet-là. Et je vous interdis de dire que Guy ARMANET a voté, de manière unanime, avec le bureau du SYVADEC pour qu'on atterrisse sur ces propositions-là. Je tenais à le repréciser.

D'ailleurs, ce document-là amène à d'autres réflexions et vous venez de faire état, M. LACOMBE, je dirai, aux plateformes de compostage et au mauvais compost qu'il pouvait en découler. Les chiffres étaient erronés, bien évidemment, les courbes ne sont pas les mêmes, et il faut éviter de faire des amalgames entre les boues de stations d'épurations et le compost que l'on pourrait tirer de nos centres de compostage que l'on souhaite y faire.

Mais on sent bien que, dans cette fumée, chacun va essayer d'y trouver sa place. Et je rajouterai d'ailleurs, permettez-moi de rajouter que M. FILONNI, présent le jour où les intercommunalités se sont réunies, en présence de la CdC et de l'Etat, était prêt à signer le document sur site, je refermerai la parenthèse, mais je tenais à le préciser, Président.

Pour rentrer dans le vif du sujet, je peux, en tous les cas, entendre bon nombre de choses très pragmatiques qui sont venues du côté de M. POLI et de la communauté des communes de la Casinca, mais je tenais à vous dire que le premier point, dans cette affaire-là, on peut toujours discuter des objectifs à atteindre, de s'entendre, ou pas, sur les 60 %, les 70 %, les 80 %, mais est-ce que la réalité du plan, elle est là ? Non, je vous le dis très tranquillement, non. Aujourd'hui, la réalité du plan, c'est de mettre en œuvre pour essayer de réduire le tri à la source et d'aller dans un porte-à-porte qui a été reconnu par tous.

On n'a pas le droit de se cacher derrière son petit doigt en essayant d'évoquer ce qui va se passer dans trois, quatre et cinq ans. Moi, j'ai envie de vous dire : déclinons le plan tout de suite, rentrons dans le pragmatisme, mettons en place le porte-à-porte qui est, pour moi, la seule et unique solution pour arriver à nos objectifs.

Mais, c'est vrai qu'on peut discuter des objectifs, c'est vrai, vous avez parlé des moyens, et je vous rejoins sur un point, vous voyez comme quoi j'essayer d'être le plus juste possible, les moyens mais je pense que le président de l'Exécutif, au même titre que le président de l'Environnement, pourront donner des éléments sur, effectivement, comment est-ce que l'on peut accompagner les intercos pour essayer d'aller le plus rapidement dans un porte-à-porte. De grâce, n'allez pas jusqu'au réseau routier, sinon effectivement, je comprends qu'on va avoir quelques difficultés à trier sur nos communes. Bastia, on y arrive, on a adapté les camions plutôt que d'adapter les routes, il y a des solutions intermédiaires, et ça c'est fait toujours par substitution de collecte et non pas par additionnement de collectes.

Donc, si on revient au coût, on pourra en débattre à souhait. Je crois qu'il faut garder raison, il faut s'installer, plutôt dans une substitution de collectes, qu'un additionnement de collectes. C'était le premier point.

Je ne vais pas reprendre les différents points que le président a présentés. Un : le porte-à-porte, et moi je resterai sur ce point-là parce que, pour moi, c'est l'unique, seul, et essentiel que nous avons à mettre en œuvre.

Les centres de multifonctions, vous avez raison de vous interroger, respectivement, sur où, comment et quoi, mais vous savez très bien la complexité de l'exercice, et des fois il vaut mieux ne rien dire plutôt que d'anticiper les choses et les anéantir avant même qu'elles soient finalisées. Donc, oui nous y travaillons, ça fait partie des objectifs cibles que nous avons fixés.

Le troisième point : les centres de stockage, bien évidemment nous allons y travailler, et c'est exactement le même contenu.

L'économie circulaire, je rejoindrai M. POLI, sur ce point-là, ou la personne qui a fait état des ressourceries, je ne sais plus, je crois que c'est Mme MARIOTTI. Mais, en les tous les cas, tous les deux c'est vrai que, pour le coup, les ressourceries peuvent être importantes et elles peuvent être un élément complémentaire au plan. En tous les cas, j'en fais état au président.

Quant à la maîtrise publique, on a bien compris que si on veut avoir un prix de référence, il faut que nous le portions nous-mêmes, sinon les prix vont exploser et on va être, bien évidemment, extrêmement embêtés parce que le coût va être supporté par les usagers, et on sait comment les choses vont se faire. Donc, on ne peut que se féliciter de savoir que le train peut être une

vraie solution pour supprimer le trafic des camions sur nos routes. Le coût, bien évidemment que ça induit et ça peut continuer à développer l'économie locale et, en tous les cas, faire prospérer le train, et je pense que c'est une très bonne chose.

Un deuxième point important, après le porte-à-porte, je voudrais revenir sur la collecte des professionnels. Moi, je crois que c'est extrêmement important parce que c'est là que les gisements sont les plus conséquents et il faut que les intercommunalités arrivent à aller jusqu'à collecter auprès des professionnels.

J'ai entendu, d'ailleurs, quelque chose de très intéressant tout à l'heure, et ça me permet de rebondir, je voudrais dire qu'à Bastia, aujourd'hui, pour faire un exemple, comme le faisait mon collègue de la Casinca, nous allons lancer, dans les jours qui viennent, des déchèteries mobiles, parce qu'on se rend compte qu'on manque de déchèteries et on se rend compte que pour collecter aussi les encombrants, il faut peut-être se rapprocher des gens, et peut-être que ça sera quelque chose qui pourra être dupliqué, non seulement sur la grande interco, mais partout ailleurs. En tous les cas, on va essayer d'apporter notre contribution à mettre en place un système de déchèteries mobiles.

Ensuite, troisième point qui me semble important, c'est que dans notre plan d'action on a sollicité les intercommunalités, et je crois qu'il faut travailler en partenariat avec elles parce que c'est important de le faire. On n'a pas la prétention de leur dire ce qui se passe chez elles, mais bien au contraire, on a la prétention d'aller travailler avec elles pour les écouter et essayer de voir comment les choses peuvent s'articuler.

Un point important aussi, et je pense que nous le ferons dans l'amendement de l'Exécutif, tout à l'heure, les dix-neuf intercos que nous avons en Corse, à mon sens, devraient mettre à disposition, toutes, un terrain qui soit dédié, non pas seulement au traitement des déchets ou au stockage des déchets, mais à des zones de compostage, aux quais de transferts, aux déchèteries, ou aux ressourceries et il y en a certainement d'autres. Mais je crois que c'est le nerf de la guerre, tout le monde doit être responsable, toutes les intercos, nous en avons dix-neuf. Si tout le monde demain, met à disposition un terrain à la Collectivité de Corse, avec l'Office de l'environnement, avec l'Etat et avec les différentes intercos, on aura, en partie, gagné le combat de délocaliser les choses et d'éviter de dire : « nous on fait, et

vous vous ne faites rien. Dunche, e rumenza ci volu a spartelle e ci volu a spartelle nantu a u terrenu, e chje impurtante di vale d'apressa mè.

Donc, c'est quelque chose qu'on amendera nous-mêmes tout à l'heure, le président de l'Exécutif en tiendra compte.

Quatrième point, et j'en aurai terminé, bien évidemment que le coût nous préoccupe, on le sait tous ici, on ne découvre rien. Le SYVADEC a mis en œuvre l'exportation, on sait que ça va coûter de l'argent. Aujourd'hui, au moment où l'on parle, on ne sait pas combien ça va coûter, mais on le saura incessamment sous peu. Je vous rappelle que l'AMO qui a été lancée par le SYVADEC, consistait à savoir si on était capable de nous accueillir de l'autre côté de la mer, donc acte, il y a des centres qui sont, aujourd'hui, capables de nous accueillir. Mais nous ne savons pas, au moment où je parle, combien ça va coûter.

Et du coup, je tends une passerelle au président de l'Exécutif, qui s'exprimera sur le sujet tout à l'heure, et au président de l'Office de l'environnement, ils reviendront probablement sur le coût, mais oui ces coûts-là, il va falloir les intégrer au même titre que les coûts de fonctionnement, les bacs, je vous ai entendu et je crois que c'est quelque chose qu'on a en tête, mais tant qu'on n'a pas précisément éclairci ce sujet-là, on ne pourra pas continuer à avancer, mais il faut le faire en connaissance de cause.

Et il faut donner, en tous les cas, les moyens aux intercos d'adapter leur porte-à-porte, il y a Paulu-Santu, derrière moi, il y a d'autres besoins que la communauté d'agglomérations de Bastia ou que la CAPA, ou M. POLI, derrière moi aussi, la communauté des communes de la Casinca a certainement d'autres besoins.

Par contre, et j'entends ce qui vient d'être dit, et là, pour le coup, j'en réfère à l'Office de l'environnement et à son président, en matière d'environnement, toutes les solutions qui vont arriver, sont bonnes à prendre, on ne pourra pas se dispenser de quelqu'un qui est en avance et qui veut aller un pas plus vite et vers le porte-à-porte, et vers la redevance incitative. Nous devons être, et je m'en excuse Président, des partenaires importants à la déclinaison de notre plan.

Voilà Président, j'en ai terminé, je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole est à Mme BOZZI d'abord, et ensuite Rosa PROSPERI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président. Le plan d'action sur les déchets 2018-2021 qui nous est présenté aujourd'hui, est un document très attendu, très important. Malheureusement je vais rejoindre mes collègues qui ont déploré la méthode, l'absence de concertation. Ce document, effectivement, nous l'avons eu assez tardivement, nous, conseillers territoriaux, mais les intercommunalités n'ont même pas été concertées, pas été entendues, pourtant on vous l'avait dit, et c'est écrit dans votre rapport, c'est le maillon essentiel de la réussite de ce plan.

Donc, évidemment, on ne peut que regretter ce manque de considération des élus communautaires, même la Chambre des territoires n'a pas donné d'avis sur ce plan. Donc aujourd'hui, c'est un plan incomplet, dans lequel il manque, et ça a été, d'ailleurs, très bien dit par POLI, il manque le concret, le terrain que les élus communautaires auraient pu vous faire remonter.

Alors, sur le plan en lui-même, vous avez précisé cinq axes, l'axe majeur est le tri à la source. Evidemment, nous sommes tous d'accord sur cette nécessité de tri à la source, mais ça n'est pas une compétence de la Collectivité de Corse. Le tri à la source, c'est une compétence des EPCI, et là, malheureusement, on ne donne pas suffisamment les moyens aux EPCI pour réaliser ce tri à la source de manière efficace, et nous déposerons des amendements pour que cette bonne volonté soit du concret parce que, soit effectivement, vous reprenez la compétence et vous le faites avec la Collectivité de Corse, soit les EPCI qui ont la compétence, doivent avoir les moyens de le réaliser.

Mais c'est une habitude, finalement, que vous avez, de vouloir tout gérer, mais surtout ne pas financer ce que vous proposez dans votre plan et laisser les difficultés aux EPCI qui, vous l'avez dit, rencontrent aujourd'hui d'importantes difficultés. Evidemment, les dix-neuf sont toutes favorables à la mise en place de ce tri à la source, mais l'extension du périmètre, en 2017, parfois pour certaines, a doublé leur périmètre, leur nécessité et leur besoin a considérablement évolué et, en un an, elles n'ont pas été, pour certaines, en

mesure de mettre en place, ça a été précisé par M. POLI, ce tri en porte-à-porte. D'ailleurs, dans votre plan, vous ne financez pas les sacs qui permettent le tri en porte-à-porte et vous excluez même, de facto,..., non vous financez uniquement les sacs de biodéchets, pas les sacs de couleur qui permettent le tri clairement en porte-à-porte, donc nous déposerons un amendement dans ce sens-là.

Les EPCI ne sont pas aidés dans votre plan, pas suffisamment en tout cas, pour mettre en place ce tri en porte-à-porte qui est souhaité. D'ailleurs, les EPCI qui ont été réunis trois fois à Corte, à l'initiative de Mme la préfète, pour signer la convention, ne l'ont pas signée. La dernière fois, la convention n'a pas pu être signée parce qu'il y a des modifications et aujourd'hui, cette convention est annexée à votre plan. Donc, là encore, un manque de concertation avec les EPCI qui aurait pu être fait en amont, qui aurait dû être fait en amont puisque vous avez quand même ce dossier en charge, depuis plus de trois ans.

Donc, sur ce premier point, cet axe majeur, on voit bien qu'on court malheureusement à l'échec on en ne donnant pas la possibilité aux EPCI de mettre en place ce porte-à-porte.

Pareil, il est fait état, dans le rapport, d'une équipe dédiée aux EPCI depuis un an, deux agents qualifiés pour les aider. Moi, je suis désolée, ces agents je ne les ai jamais vus sur mon territoire et je ne les connais pas, et je souhaite qu'ils viennent au plus près des EPCI pour apporter leur diagnostic et leur compétence.

Donc aujourd'hui, il faudrait activer cette ingénierie qui manque, effectivement, aux petites intercommunalités.

Le deuxième axe, ce sont les centres de tri multifonctions. L'ouverture est prévue en 2021-2022. On n'a aucune précision, si ce n'est dans le périmètre de la CAPA et dans le périmètre de la CAB, sur les sites qui sont envisagés et qui ont la faveur de la majorité.

Pas de précisions non plus, et ça c'est très important, sur le délai transitoire. Avant 2022, qu'est-ce que l'on fait ? Effectivement, la seule possibilité qui s'ouvre aujourd'hui, c'est le transfert vers le continent, on sait qu'on va y arriver et on va y arriver très rapidement, en 2019. Donc, il faut préciser les conditions de ce transfert et surtout le financement. Qui va payer le surcoût ? Encore une fois, on attend que les EPCI se chargent de ça.

Je rappelle que la préfète a réquisitionné le centre de Viggianello, et que le centre de Prunelli est toujours bloqué. On arrive dans une situation, en 2019, qui n'a pas beaucoup évolué.

Sur le troisième axe, ce sont les centres de stockage. Là encore, pas de précisions sur les sites étudiés. Il est dit : « plusieurs sites ont été étudiés, les élus ont été concertés », on aimerait, et on va déposer un amendement, savoir lesquels, et surtout lesquels vous privilégiez puisque vous avez, par motion, refusé certains projets, mais finalement vous n'avez pas dit lesquels la majorité soutient, ni les délais d'ouverture pour ces centres de stockage ultime. Là encore, ce qu'on peut regretter, c'est l'absence de précisions sur les délais et sur les coûts.

Plus généralement, le plan est assez imprécis, incomplet sur les sites, sur les délais, rien n'est chiffré, surtout aucune des actions qui sont proposées n'est chiffrée, on est dans l'approximation alors qu'il y a eu un temps certain pour travailler ce dossier, et je ne doute pas que ce soit un dossier très complexe, mais là encore, c'est la méthode qui entraîne un mauvais rapport.

Alors, nous allons, nous, essayer de participer et d'améliorer ce plan par des amendements, et j'espère que certains seront retenus, afin de préciser les délais, les coûts, le financement, aider concrètement les EPCI à réaliser le porte-à-porte qui est souhaité. Et, sans ces précisions aujourd'hui, dans ce rapport, nous sommes au regret de constater que l'échec, sur ce sujet, de la précédente mandature, sera réédité lors de cette mandature. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Rosa PROSPERI.

Mme Rosa PROSPERI

Rapidement, quelques réflexions qui me semblent frappées au coin du bon sens, qui ne seront pas des réflexions techniques, tout le monde s'est largement exprimé sur le sujet technique.

J'ai l'impression, et en ce sens l'intervention de Mme BOZZI synthétise parfaitement cette impression, qu'on essaye de savoir comment on pourrait échouer, ou plutôt comment on pourrait faire pour que la Collectivité

de Corse, et plus particulièrement la majorité qui est au pouvoir, échoue, et c'est l'inverse que ce plan veut apporter.

Ce plan, qui est un plan d'actualisation et de précision, cherche à savoir comment nous pourrions réussir. Pas la majorité territoriale, pas la Collectivité de Corse, mais la Corse.

La problématique des déchets est, qu'on le veuille ou non, l'affaire de tous. Nous sommes condamnés à réussir. Les obstacles sont suffisamment nombreux pour qu'on ne rajoute pas et on n'utilise pas toute son énergie à chercher comment on pourrait faire en sorte que les obstacles soient encore plus grands, que les difficultés soient encore plus importantes pour être certains que l'on échouera.

Ce plan, on pourrait considérer qu'il n'est pas parfait, rien n'est jamais parfait, on pourrait considérer qu'il arrive trop tôt ou trop tard. Ce que l'on est contraint de constater, c'est qu'il est là, qu'il actualise les pistes de 2016, qu'il les précise, que ses aspects les plus connus ne sont contestés par personne : le tri à la source avec la collecte au porte-à-porte, tout le monde s'accorde à dire que c'est une solution qui est à privilégier, que c'est quasiment la seule ; les centres de tri multifonctions, proches des agglomérations qui produisent le plus de déchets ; l'ouverture de nouveaux centres de stockage. Personne ne conteste la légitimité, la pertinence de ces pistes.

Ce plan, parce qu'il précise, apporte aussi des réflexions nouvelles et des aspects nouveaux.

Dire qu'aujourd'hui, il faut imposer un pilotage unifié, semble une évidence. Pour certains de ceux qui nous écoutent, ça va peut-être être une découverte parce qu'on s'est acharnés à faire croire que seule, la Collectivité de Corse pilote, que seule, la Collectivité de Corse est dans la danse. Je suis persuadée que parmi ceux qui nous écoutent, on a oublié que l'Etat, les intercommunalités, l'ADEME, le SYVADEC, sont des acteurs de ce processus. Vouloir qu'enfin, ils soient réunis dans le cadre d'une coordination et que le pilotage soit concerté, me semble une idée déterminante et ça évitera que les uns et les autres puisse se renvoyer la balle pour savoir qui a failli dans ce qui ne pourrait être qu'un échec.

Soutenir les EPCI en contractualisant avec eux et en prenant en considération leur particularité, c'est aussi un aspect novateur et, jusqu'à

présent ça n'avait pas été tenté et ça n'était pas en phase de construction. Imaginer des leviers pour inciter au tri, ce sont des éléments qui sont des éléments réalistes et concrets.

Et puis, et moi je voudrais insister sur ces points, le travail réalisé par l'Office de l'environnement, est véritablement novateur en ce qu'il explique, pour la première fois, que les déchets ça peut être aussi une chance économique. Comment voulez-vous convaincre les gens, comment voulez-vous que nous sachions que nous sommes condamnés à réussir si on ne nous dit pas que cette réussite, d'abord elle est à portée de main et que ce que l'on considère comme un problème majeur, une difficulté majeure, est peut-être aussi une ressource, une richesse, un avantage ? Il faut commencer maintenant, et nous sommes tous des porte-paroles de ces idées-là. Nous pourrions l'être, en tous les cas, dire aux gens : « les déchets, c'est aussi une richesse, ça peut aussi être une richesse, ça peut aussi créer des emplois, la valorisation peut être une chance ». Cette idée-là, parce qu'elle est exprimée de façon officielle, eh bien, elle a un véritable aspect novateur, elle est fondamentale.

La dernière idée novatrice et fondamentale, c'est annoncer. Alors certes, c'est un principe qui n'est pas, peut-être, complètement décliné, mais annoncer, de façon ferme et officielle, que nous souhaitons une maîtrise publique des déchets, ce n'est pas rien. Nous savons tous que, du sud de l'Italie au nord de l'Europe, se développent des comportements que je n'ai pas besoin de qualifier parce que vous savez tous à quoi je peux faire allusion. Avec un peu de mémoire, rappelons-nous aussi, qu'en Corse, le sang a coulé pour les déchets. Nous savons tous ce que ça représente aujourd'hui pour certaines organisations. Affirmer aujourd'hui, qu'il faut maîtriser publiquement les déchets, eh bien ça s'appelle, tout simplement, du courage politique.

Le courage politique, il consiste aussi à dire, et je vais reprendre, in extenso, une phrase qui figure en préambule du rapport, c'est affirmé, « la Collectivité attend de tous les partenaires concernés, Etat, SYVADEC, intercommunalités, qu'ils s'engagent avec énergie sur le chemin de la gestion vertueuse des déchets ». C'est un peu simple d'adopter une attitude que je vais qualifier de légèrement politicienne. C'est un peu simple de laisser la Collectivité monter seule sous la mitraille, alors que les autres se retirent sur l'Aventin, comme s'ils n'étaient pas concernés par la problématique.

J'ai entendu un inventaire, à la Prévert, d'obstacles divers et variés, je le disais au début de mon intervention, « ce sera la faute de » si on ne réussit pas dans cinq ans, « certaines intercommunalités ne signeront pas ». On est allé jusqu'à nous opposer la mauvaise gestion ou l'inexistence des sacs de collecte. Pourquoi pas la couleur des bacs ? Ça aidera certainement à ce que le plan ne réussisse pas.

En fait, il n'y a qu'une seule chose à dire : on est contraints de réussir, la Collectivité qui a essuyé tous les coups ne peut pas être la victime expiatoire désignée d'un échec que certains semblent vouloir programmer. Non, il n'y a qu'une seule possibilité, on doit réussir tous ensemble.

Je terminerai comme j'ai commencé, ce plan veut être la démonstration de l'espoir que l'on peut formuler, d'une réussite que l'on peut programmer à, finalement, une échéance de moyen terme, c'est préférable parce qu'on parle aux Corses et ils nous écoutent. C'est préférable de raisonner de cette façon-là, plutôt que de raisonner en disant « nous allons échouer et vous serez responsables ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Attendez, qu'on se mette bien d'accord. Là, les deux groupes de la majorité ont épuisé leur temps de parole et j'ai deux demandes de prise de parole, de Julien PAOLINI et de Petr'Antone TOMASI. Moi, je veux bien tout ce qu'on veut, sauf que, on fixe des règles communes et on doit s'y tenir. Ce n'est pas parce qu'elle a été violée par un autre groupe, qu'on a le droit de la violer à notre tour parce que, sinon, à ce moment-là, on peut la piétiner et ce n'est plus la peine qu'on se réunisse.

Donc, je vous le dis, aussi bien à M. TOMASI qu'à M. PAOLINI et qu'au reste des élus, si vous voulez, on ne fait plus de Commission permanente, on vient ici et on fait un forum. Celui qui prend la parole et qui crie le plus fort, eh bien il aura l'occasion... Non, moi je veux bien tout ce qu'on veut, sauf que quand on se met d'accord, comme on l'a fait avant-hier, pour dix minutes de temps de parole, ça a été voté, et qu'on est à vingt minutes de temps de parole, je veux dire que là, ce n'est pas dépassé parce qu'il y a toujours une tolérance, mais c'est que là, on méprise le travail qui est fait par la Commission permanente et donc, par les élus de cette Assemblée. Moi, je pense que ça n'est pas bien et je ne suis pas, en tant que président de

l'Assemblée, ici pour dire que c'est bien. Je suis ici, pour dire que ça ne marche pas comme ça, sinon ce n'est pas une Assemblée, c'est un forum et à ce moment-là, ça a aussi des inconvénients.

Vous savez très bien, puisque vous y étiez, que vous avez proposé un temps de parole plus long et qu'il a été rejeté à une majorité écrasante, y compris avec des voix de l'opposition.

Vous le savez. Donc, ça veut dire qu'on vote et que vous ne respectez pas le vote.

La parole à Julien PAOLINI, et ensuite à Petr'Antone TOMASI pour trois minutes. Je ne vais pas tolérer davantage pour les parties de la majorité, ce que je n'accepte pas pour les groupes de l'opposition.

Donc, Julien PAOLINI, trois minutes.

M. Pierre GHIONGA

Président, nous avons trois minutes de crédit.

Le Président TALAMONI

Oui vous, vous avez trois minutes de crédit, effectivement.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. Il s'agissait bien entendu de ne pas remettre en cause le travail de la Commission permanente mais, par principe d'égalité entre les groupes, à partir du moment où le groupe de la droite a pu s'exprimer pendant vingt minutes, il nous semble normal qu'on dispose d'un temps de parole équivalent.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas comme ça que ça marche. Violer une règle, ça n'en fait pas naître une autre.

M. Julien PAOLINI

Il ne s'agit pas de débat sur ce point, même si ça pourrait être très intéressant, ça déchainerait au moins autant les passions que le sujet des déchets.

Un sujet complexe, mais finalement l'enjeu qui s'offre à nous aujourd'hui, est relativement simple. Les obligations réglementaires nous obligent à réduire considérablement les volumes des déchets à enfouir. Nous devons passer de 180 000 tonnes aujourd'hui, à 90 000 tonnes en 2025, une réduction de moitié des volumes destinés à l'enfouissement.

Le plan y propose d'y parvenir en cinq ans. Je ne vais pas rappeler tous les dispositifs qui ont été évoqués, ce n'est pas la peine que je détaille ces différents points.

Nos opposants, notamment à droite, que nous reprochent-ils ? Un plan trop ambitieux ? Un plan aux objectifs inatteignables ? Ils nous reprochent, puisque je l'ai lu dans la presse, de ne pas être ancrés dans la réalité. Mais eux, vous, que proposez-vous, concrètement ?

M. LACOMBE, peut-être, veut-il nous enfumer par l'incinération de centaines de milliers de tonnes de déchets chaque année en Corse ? Une solution miracle ? Un incinérateur capable de régler la problématique des déchets d'un coup de baguette magique ? D'un claquement de doigts ou, je dirais plutôt, d'un craquement d'allumette ?

Pour notre part, nous sommes persuadés que l'incinérateur reste une solution incompatible avec les nouvelles obligations réglementaires. Eh oui, une solution irréaliste, aussi bien d'un point de vue économique, qu'environnemental, c'est notre avis. Enfin et surtout, une proposition démagogique destinée uniquement à alimenter une polémique stérile, c'est notre avis. Pour le démontrer, M. MONDOLONI,...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il faut faire des études.

M. Julien PAOLINI

D'accord, j'ai apporté avec une moi, justement, une étude. J'ai apporté le rapport d'activités 2016 de la société exploitant l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux. Je le tiens à la disposition de l'ensemble des conseillers intéressés. Je ne pense pas que ces chiffres soient contestables.

Certains, vous, vous avez pu visiter ces hauts fourneaux dans les Hauts-de-Seine. Nous n'avons pas tous eu cette chance. Alors, permettez-moi, même si je vais dépasser un peu mon temps de parole...

Le Président TALAMONI

C'est déjà fait depuis très longtemps.

M. Julien PAOLINI

Monsieur MONDOLONI, je vais vous fournir quelques chiffres...

M. Jean-Martin MONDOLONI (intervient sans micro)**M. Julien PAOLINI**

On n'en doute pas, sachant les enjeux économiques qu'il y a derrière certaines sociétés privées, on n'en doute pas... Premier point.

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, nous, on n'interrompt jamais personne, j'aimerais que tout le monde se respecte.

Le Président TALAMONI

Nous allons maintenant donner la parole à Petr' Antone TOMASI.

M. Julien PAOLINI

Eh non ! On ne peut pas s'exprimer, M. le Président, on est coupé sans arrêt !

(Brouhaha)

M. Hyacinthe VANNI

Point d'ordre !

Le Président TALAMONI

Point d'ordre ? Non, mais attendez...

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, on ne peut pas laisser dire à un conseiller que des collègues qui se sont rendus, à leurs propres frais, sur leurs propres deniers, visiter une usine, seraient tenus par des lobbies économiques. C'est scandaleux !

Le Président TALAMONI

Vous n'avez pas la parole. Vous méprisez la règle commune. Votre groupe méprise la règle commune. Votre groupe a fait, avant-hier, une proposition de porter le temps de parole à vingt minutes. Cela a été rejeté à une très large majorité. Vous revenez aujourd'hui et vous appliquez votre propre règle au mépris de la règle qui a été votée par vos collègues. C'est absolument scandaleux, comme comportement, je vous le dis.

(Brouhaha)

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très bien, mais j'assume ce scandale. Ce n'est pas moins scandaleux que ce qui vient d'être dit !

Le Président TALAMONI

M. PAOLINI, vous avez une minute pour conclure. Ensuite, M. TOMASI, et ensuite, Mme BOZZI qui elle, a effectivement un temps de parole supplémentaire.

M. Julien PAOLINI

Je vais continuer. L'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux, 500 000 tonnes de déchets brûlés chaque année, soit deux fois la production d'ordures ménagères en Corse, tous flux confondus.

Doit-t-on abandonner notre politique de tri pour alimenter votre incinérateur ? 100 000 tonnes de mâchefer, la quantité enfouie chaque année sur le site de Viggianello. Quelle commune acceptera d'enfouir ces déchets riches en métaux lourds ? 15 000 tonnes de REFIOM, des résidus de fumée hautement toxiques. Peut-être que les élus du Fiumorbu/Castellu accepteront d'enfouir ces déchets sur leur territoire, dans le cadre de la STOC 3 !

Je vais terminer, M. MONDOLONI, vous ne pouvez pas ignorer le principe de la matière ! Rien ne se perd, rien ne se crée, mais tout se transforme. Connaissant votre formation scientifique, je pense que vous la connaissez et, en l'occurrence, vous ne pouvez pas faire disparaître des déchets d'un coup de baguette magique.

Avant de terminer mon propos, je vous invite à prendre un peu de hauteur. Au moment de votre vote, et au cours des débats, interrogez-vous sur sa signification. Je rejoins Rosa PROSPERI, quel modèle de société souhaitons-nous pour la Corse de demain ? Quel modèle de société souhaitons-nous transmettre aux générations futures ? Un modèle basé sur le consumérisme à outrance, sur un capitalisme effréné conduisant à toujours plus de déchets ou bien à un modèle basé sur ...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Sans micro (inaudible).

Le Président TALAMONI

Vous avez largement eu la parole, M. MONDOLONI...

M. Julien PAOLINI

Ou bien un modèle basé sur l'économie circulaire, sur la transition énergétique, sur la croissance verte ? Je ne vais pas revenir sur les responsabilités des uns ou des autres, je ne vais pas revenir sur les errements du passé, mais face aux enjeux, je peux vous assurer que c'est un véritable plan MARSHALL qu'il faut mettre en place, dès demain, sur le terrain, collectivement, je dis bien collectivement.

Dans ce combat, il n'y a que deux possibilités : soit nous gagnons ensemble, soit nous échouons collectivement. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Petr'Antone TOMASI, trois minutes, et ensuite Pierre GHIONGA.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, je vous remercie.

Je voudrais, à mon tour, féliciter le travail de l'Office de l'environnement de la Corse et de son président, François SARGENTINI, et notamment, même si ça paraissait l'évidence, d'avoir remis autour de la table, et pour assumer leurs responsabilités respectives, l'ensemble des acteurs.

On a souvent dit, et on a souvent cru, que le problème du tri, c'était un problème qui était quasiment d'ordre anthropologique, que c'était une affaire de peuple scandinave. Et puis, on s'est rendu compte après, que nos voisins italiens, nos voisins sardes y arrivaient.

On se rend compte, lorsqu'on regarde les chiffres, que chez nous aussi, il y a des disparités importantes entre les territoires et que cette affaire-là, c'est avant tout une affaire de volonté politique. Je crois que ce qui a été fait, devait être fait, et doit être souligné.

Je voudrais, simplement et rapidement, reprendre les propos de M. LACOMBE qui nous parlait d'enfumage. Nous, nous sommes tranquilles, nous sommes pour dissiper toutes les fumées. Toutes.

Première fumée à dissiper, du côté du SYVADEC. Autant, nous approuvons à 100 % la stratégie qui a consisté à remettre le SYVADEC dans la boucle et à le remettre autour de la table, autant on ne peut pas accepter que son président, toute honte bue, vienne nous raconter, pour justifier son absence à un débat public, que cette affaire des déchets est simplement l'affaire de la Collectivité de Corse. C'est un mensonge éhonté et ce faisant, le président du SYVADEC fuit ses responsabilités.

Le SYVADEC encore, on a parlé de maîtrise publique et de transport des déchets, la direction des Chemins de fer de la Corse a eu les plus grandes difficultés à avoir accès aux chiffres du coût des transports de déchets, comme si ces chiffres étaient, aujourd'hui, secret défense.

Le SYVADEC, aujourd'hui, doit faire preuve de transparence à cet égard, eu égard aux enjeux, aux multiples enjeux qui accompagnent cette question.

Dissiper les fumées ensuite, mais Julien PAOLINI l'a démontré brillamment, en expliquant aux Corses, aux territoires qui, à bon droit, peuvent avoir quelques craintes à accueillir un nouveau centre de stockage, leur expliquer qu'ils vont avoir, avec l'incinérateur, à accueillir des centres de stockage d'un niveau de nocivité, de dangerosité, supérieur aux centres actuels pour accueillir les mâchefer et les REFIOM.

Troisième élément où il s'agit de dissiper les fumées : je trouve assez cocasse que des élus, dans cet hémicycle, ou dans leur territoire, viennent nous expliquer qu'ils sont, aujourd'hui (et bien souvent, ils sont aussi des fervents promoteurs de l'incinérateur), les défenseurs de la santé publique, les défenseurs de la terre, qu'il s'agit de changer de modèle, et que ces mêmes élus, en même temps qu'ils portent ce discours, avancent masqués pour une STOC 3, c'est-à-dire pour un nouveau centre d'enfouissement privé sur leur territoire.

Et je crois que là aussi, il faut que les masques tombent, que les fumées se dissipent et que chacun assume ses responsabilités.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Je voudrais faire un point d'ordre, s'il vous plaît, bref...

Le Président TALAMONI

Ne revenez pas sur le fond, parce que...

M. Hyacinthe VANNI

Non, je ne reviens pas sur le fond. Je voudrais simplement dire que nous, aujourd'hui, nous sommes le groupe le plus important de l'Assemblée de Corse, nous sommes vingt-huit...nombreux, c'est vrai, le plus nombreux...

Le Président TALAMONI

Nuance !

M. Hyacinthe VANNI

J'accepte la remarque, le plus nombreux de l'Assemblée de Corse, ce qui ne fait pas le plus important, c'est vrai. Nous n'avons jamais dérogé à la règle qu'on s'était fixée en Commission permanente. Jamais. Nous l'avons respectée...

Le Président TALAMONI

C'est arrivé !

M. Hyacinthe VANNI

Aujourd'hui, il y a des groupes beaucoup moins nombreux qui ne respectent pas les règles et qui doublent leur temps de parole. A partir de là, soit tout le monde respecte la règle, soit les vingt-huit personnes, qui sont dans notre groupe, vont se dire qu'elles comptent peut-être moins que les dix, qui sont dans les autres groupes. Ce n'est pas possible. Ici, tout le monde se respecte. Quand un élu prend la parole, on le respecte, on ne lui coupe pas la parole, ou alors, si on commence à couper la parole à tout le monde, on ne va plus s'en sortir.

Le Président TALAMONI

Attendez, excusez-moi, il y a une règle qui est fixée en Commission permanente à laquelle vous participez personnellement. Cette règle-là doit être respectée lorsque nous sommes en séance publique, sinon ça n'est pas la peine que nous réunissions la Commission permanente.

Donc, effectivement, moi je prends la responsabilité de couper la parole à un élu, comme je l'ai fait pour M. LACOMBE, lorsqu'il double son temps de parole, au mépris de la règle qui a été votée en présence d'un délégué de son groupe. Je continuerai à le faire tant que j'occuperai cette place, qu'il s'agisse d'élus de la majorité ou d'élus de l'opposition.

Je précise que dans la plupart des autres assemblées, on ne laisse pas déborder, même pas d'une minute. Chez nous, il y a une certaine tolérance qui

a été, de manière générale, acceptée par tous. Mais il ne faut pas que la tolérance se transforme en mépris ouvert, parce que lorsqu'on continue à parler comme si de rien n'était, après trois remarques, et lorsqu'on est en train de doubler le temps de parole, je pense qu'il ne s'agit plus uniquement d'avoir quelque chose à dire de plus et de vouloir le dire, mais qu'il s'agit, véritablement, d'une marque de mépris à l'endroit de la règle commune et, accessoirement, de celui qui est chargé de la faire respecter.

La parole est Petru GHIONGA puisqu'il a, lui, un crédit de trois minutes.

M. Pierre GHIONGA

Je serai plus bref, M. le Président. Le plus petit groupe respectera les règles fixées par cette Assemblée.

M. le Président, cher François, je me réjouis de la confirmation du rejet de l'incinération qui est une aberration sanitaire, et de la déclinaison du choix pris, valorisation/stockage.

Cela dit, je suis gêné par deux choses, mais peut-être ai-je mal lu ou t'ai-je mal compris. Je suis gêné, premièrement, par la volonté qui ressort de ce rapport de centraliser la mise en œuvre de cette politique ambitieuse. Si notre Collectivité doit fixer les objectifs, à mon sens, il faut laisser les EPCI libres des choix d'application de cette politique. En résumé, j'aurais préféré un plan un peu moins « jacobin ».

Dernier point, peu de choses sur un axe important, sur la diminution des emballages et sur la vente en vrac par un travail, avec le peu de distributeurs qu'il y a en Corse. Je crois que là, on aurait une véritable action.

Voilà, M. le Président, les deux observations que j'avais à faire.

Le Président TALAMONI

Oui, c'est vrai. M. CECCOLI pour deux minutes, sinon vous allez faire exactement comme vos collègues d'à côté.

M. François-Xavier CECCOLI

Mon intervention se fera sur deux niveaux. Le premier, rapidement, sur les axes stratégiques qui ont été évoqués, pour rentrer dans la technique, il faut y rester, et un peu moins de polémique.

Nous, et ça a été dit par Pierre et Valérie, sur le plan stratégique, on est plutôt en phase. L'axe majeur du tri à la source, c'est l'élément indispensable. Je ne vais pas parler du financement, qui est quelque chose de prégnant, ça a été très bien dit par notre présidente, mais ça nous semble important. Il faudra trouver les solutions pour que les EPCI n'aient pas à supporter financièrement quelque chose qui, déjà, pour elles, est devenu insupportable.

La création des centres de tri multifonctions, on y est favorable depuis le début. On est contents qu'aujourd'hui, ça fasse, plus ou moins, l'unanimité.

Aux portes des grandes villes, il faudrait commencer par cela, les plus gros pollueurs, on sait où ils se trouvent. Quelque part, le rural n'a que trop assumé ce qui provenait des grandes agglomérations.

L'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes, comme je vous l'ai dit, nous ne sommes pas favorables à l'incinération, pour plusieurs raisons. D'abord, pour nous, ce n'est pas le sens de l'histoire, ça eut marché, je ne vais pas contredire mes collègues, ce n'est pas le sens des directives européennes. On ne le ressent pas comme une volonté a priori des populations. Je vous laisse songeurs, on a du mal à implanter des centres de stockage, imaginez l'implantation d'un incinérateur, dont acte.

Sur ce sujet-là donc, un regret. Il y avait des centres de stockage, je ne peux que regretter qu'on n'ait peut-être pas pris la mesure de ce qu'ils représentaient avant de les avoir laissé fermer. On aurait dû être plus prévoyants, je dis bien « on ». Je pense à Vico et à d'autres. Peut-être que pour faire la jonction, je ne parle pas de laisser les populations garder des dizaines d'années ces centres, mais on aurait pu être prévoyants parce qu'aujourd'hui, on a un problème de délai, finalement. Le problème, Dieu sait qu'il est grave, mais c'est un problème de délai.

Les déchets, nouvelle ressource économique, là, je mettrai un bémol. Faisons en sorte qu'ils nous coûtent le moins cher possible. Moi, le

déchet comme richesse, je n'y crois pas. Mais si ça peut contribuer à diminuer une addition, on est preneurs.

Enfin, la maîtrise publique de la gestion des déchets, je regrette, M. le Président, que vous ayez simplement parlé du train parce que vous avez tout à fait raison, il faut que ce soit du domaine du public, et dans votre rédaction, on voit trop le train. Bien sûr qu'il faut le train puisqu'on est en train de lutter contre ces pollutions liées aux camions. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Mme PROSPERI, il y a peut-être autre chose que des charrois de camions, il y a peut-être des dollars à la clef. Donc, là-dessus, je pense qu'il faut aller plus loin.

Il faut que la Collectivité assume ce rôle de modérateur et, quelque part, de censeur pour qu'enfin, on puisse parler des déchets sans tous avoir d'autres idées en tête.

Voilà ce que je voulais dire sur les cinq axes.

Sans exagérer, M. le Président, qu'est-ce qui nous fait peur aujourd'hui ? Les délais. Votre plan, vous avez bien compris qu'on est d'accords sur un bon nombre de choses, mais on est moins d'accords sur les délais que vous nous avez communiqués parce qu'on sait que c'est très compliqué d'ouvrir des centres, on sait qu'il y a des études, on sait aussi que ça sera compliqué d'obtenir le niveau de tri que vous avez évoqué, même si, bien sûr, c'est un souhait pour tout le monde. La Sardaigne l'a fait, alors pourquoi pas nous ? Je ne suis pas sûr qu'on le fasse dans le délai de la Sardaigne.

Bien évidemment, la méthanisation et ce qui va du compost, on est d'accord. Je rejoindrai M. ARMANET là-dessus. Attention ! Quand on fait du compost, il faut que ce soit du compost utilisable. Ne commençons pas à penser qu'on va mettre les boues d'épurations, et vous aussi dans le compost.

Le vrai mot, il est là, c'est comment va-t-on faire maintenant ? Parce que nous, nous ne croyons pas à ce délai, mais ce n'est pas une raison. On vous critique souvent, moi le premier, sur Bastia, sur le port parce que vous faites beaucoup d'études. Je ne suis pas sûr que de refaire, sans cesse, des études, ce soit un signal fort. Si on commence à rouvrir des débats qui, peut-être, avaient leur place en un temps, maintenant j'en suis moins sûr.

J'espère ne pas avoir été trop long.

Le Président TALAMONI

Merci. Disons qu'on est encore dans des dépassements qui peuvent être...Bien. C'est vrai vous avez deux minutes.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Non, même pas. L'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire qu'on doit être à onze. Mais je ne vais pas revenir sur le fond. Juste deux point.

Premièrement, je tiens à préciser que j'ai voté contre le principe de reporter le rapport en Commission permanente. Par contre, j'avais voté le principe des vingt minutes par groupe. Démocratiquement, il en a été décidé autrement. Je poursuis, ce qui n'est pas normal, et je voudrais le mettre sur la table, je suis désolé, on a eu droit à une heure et quart d'explication de la part du conseiller. J'ai beaucoup d'amitié pour notre ami François, mais je vais aller sur ce que vous dites en permanence, vous m'avez fait un speech pour m'expliquer que, pour être efficace, pour être entendu, y compris sur les dossiers les plus importants... Oui, vous rigolez déjà, vous avez bien compris ! Que pour être efficace, pour être entendu, y compris sur les dossiers fondamentaux pour la Corse, il fallait être le plus court possible et que dix minutes, ça suffisait, quand François SARGENTINI a mis une heure et quart, la première des choses : « Ah, François, bravo ». Excusez-moi, Président, vous étiez tout simplement face à vos contradictions.

Le Président TALAMONI

C'était de l'humour ! François a très bien reçu le message parce que François a beaucoup d'humour. Il a compris qu'une heure, c'était peut-être un peu beaucoup, même s'il avait beaucoup de choses à dire. La parole à l'Exécutif et à François SARGENTINI pour encore une heure et demie !

M. François SARGENTINI

Je recommence pour une heure et quart !

M. POLI est de retour. Vous avez évoqué un problème avec une demande que vous avez adressée à l'Office de l'environnement. Vous le savez très bien, une étude a été faite dans votre communauté de communes et la demande que vous faites est hors cahier des charges qui a été validé avec votre communauté de communes, M. POLI...

M. Antoine POLI

Excusez-moi, est-ce que je peux répondre ? Je rejoins les paroles de M. GHIONGA qui dit...

M. François SARGENTINI

Attendez mon explication.

M. Antoine POLI

Moi, je vous dis que le cahier des charges, on va le rédiger comme on l'entend, sur notre territoire, et ce n'est pas vos agents qui vont nous dire comment on va rédiger notre cahier des charges...

Le Président TALAMONI

M. POLI, vous n'avez pas la parole.

M. François SARGENTINI

M. POLI, on est tombés d'accords avec le rendu de l'étude...

Le Président TALAMONI

M. le Conseiller exécutif, n'interpellez pas M. POLI parce qu'il ne peut pas vous répondre. Poursuivez.

M. François SARGENTINI

Il m'a interpellé, je suis bien obligé de lui répondre pour lui dire qu'il y a un deuxième dossier qui est en train d'être monté et il y aura des réponses pour votre communauté de communes, M. POLI. Donc, à ce niveau-là, ce n'est pas l'Office de l'environnement qui est en faute.

Le Président TALAMONI

Non, non, c'est contraire à toutes les règles, M. POLI. Poursuivez et n'interpellez pas M. POLI.

M. François SARGENTINI

Je vais poursuivre.

Vous avez parlé de la mise en place de plusieurs centres de stockage. Là, il y aura effectivement un amendement qui sera déposé par le Conseil exécutif pour faire en sorte que des EPCI, que des différentes EPCI apportent des propositions pour mettre en place des centres de stockage sur lesquels il faudra, bien sûr, faire une évaluation et un travail. A partir de ce moment-là, ils doivent être validés d'un point de vue de la rentabilité, d'un point de vue de la faisabilité. Mais nous allons demander, à travers cet amendement, de faire en sorte que nous ayons ces centres de stockage.

La maîtrise publique, elle est assurée par les prises de responsabilité que nous sommes en train de faire, et notamment à travers les conventions que nous signons avec les EPCI. Je crois que nous couvrons largement la maîtrise publique et, y compris au niveau des centres de stockage, vous verrez qu'il y aura une maîtrise publique. Donc, il y aura bien sûr, un partenariat avec les privés qui se fait comme d'habitude, mais sur le plan général, il restera, bien sûr, sous le contrôle de notre Assemblée et sous le contrôle de la maîtrise publique.

Après, je voulais passer rapidement pour ne pas aller jusqu'à une heure de réponse, M. le Président !

Mme MARIOTTI, ce n'est pas un deuxième plan. Vous confondez. Les grandes directives du plan ont été votées en mai 2016. Aujourd'hui, c'est la déclinaison matérielle du plan sur le terrain. C'est la déclinaison matérielle que nous vous proposons. C'est la première fois que vous avez une déclinaison matérielle sur le terrain. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y en a jamais eu. On a toujours agi au coup par coup. Un coup, on descendait à Prunelli, un coup, à Viggianello, un coup à Vico, on jouait le coup et on revenait.

Aujourd'hui, nous, ce que nous proposons, c'est que dans trois ans, effectivement, nous allons avoir trois années qui vont être difficiles et qu'il va falloir gérer tous ensemble, je le répète, quelle que soit la sensibilité politique, mais au bout de trois ans, si nous mettons en place le plan qui est proposé, vous verrez que la Corse, pour plusieurs décennies, va être installée au niveau des déchets et il y aura beaucoup plus de calme par rapport aux vingt années que nous venons de connaître. Les vingt années que nous venons de connaître,

elles ont quand même laissé des traces et des doutes, parce tout et n'importe quoi était fait.

Après, vous prenez l'objectif de 60 %, comme si on partait de zéro. On ne part pas de zéro, on est aujourd'hui à 25-26 % de tri, alors que nous avons des communautés de communes qui sont très loin de ce taux. Donc, vous voyez que nous avons des marges, nous avons 35 % à gagner pour atteindre l'objectif que nous nous fixons, c'est-à-dire 7 % par an.

Si demain, nous nous mettons tous au travail, sérieusement, tous les élus, tous les présidents d'EPCI et tous les responsables, tous ceux qui sont engagés au niveau des déchets, avec un pilotage commun, avec le SYVADEC, avec l'Etat, je pense que, comme l'ont fait d'autres pays, comme ça a été fait dans d'autres pays et dans d'autres villes, je pense que nous aussi, nous pouvons avoir des visées importantes et réussir ce plan.

Voilà, Mme MARIOTTI pour vous répondre.

M. LACOMBE a dit que nous prenons en otage les EPCI. M. LACOMBE, les EPCI ont été réunis, je n'y étais pas pour les raisons que vous connaissez, c'est le président de l'Exécutif qui, le 6 juillet, a réuni les EPCI et leur a exposé le plan général que nous étions en train de préparer. Il leur a exposé le système de conventionnement que nous étions prêts à passer avec eux. Après, il y a eu la réunion du 11, vous faites allusion à la réunion du 11. Là, M. LACOMBE, mettez-vous d'accord avec votre délégué à la CAPA.

M. Xavier LACOMBE

Ce n'est pas le président.

M. François SARGENTINI

Non, mais je sais que ce n'est pas le président, mais mettez-vous d'accord avec votre délégué à la CAPA, parce que votre délégué à la CAPA voulait signer le jour, lui. C'est le premier qui l'a proposé, il est intervenu deux fois pour me féliciter du travail que j'avais fait, pas une fois, il est intervenu, deux fois. Alors, je vous demande une chose, mettez-vous d'accord au niveau de la CAPA.

Après, j'ai eu une rencontre avec la CAPA parce que nous avons une convention avec l'Office de l'environnement et nous avons eu toutes les

garanties que tout se poursuivait de manière normale, au niveau de la CAPA, pour la mise en place du centre de tri de la région ajaccienne. Donc, à ce niveau-là, vous ne pouvez pas venir m'applaudir lorsque j'interviens au niveau du bureau du SYVADEC, et me donner raison, et que la bonne voie est prise, et aujourd'hui, venir et contredire ce que nous sommes en train de proposer. Je crois qu'il faut que vous vous mettiez d'accord, M. LACOMBE, ça dépend de vous.

Mme BOZZI, la concertation, je viens de l'expliquer, avec les EPCI. Après, il faudrait qu'au niveau de votre EPCI, et là nous sommes en train d'avoir des échanges avec l'Office de l'environnement. Nous allons engager des sommes importantes pour que votre EPCI puisse rejoindre les taux. Mais, pour le moment, vous êtes loin, bien loin du score de certaines EPCI, il faut le dire. Il faut le dire de manière polie, mais il faut le dire quand même. Reconnaissez que nous sommes en train de travailler avec les services de l'environnement pour faire en sorte que vous soyez dotée, comme toutes les EPCI, de l'ensemble des moyens.

Après, il y a des points qui ont été soulevés. La question du financement, le financement aujourd'hui, il va jusqu'à 80 % et il peut monter jusqu'à 90 % avec l'aide d'Etat. Donc, il ne faut pas dire aujourd'hui, que les EPCI ne seront pas aidés, ils vont être aidés. A partir du moment où il y aura une étude qui aura été faite par chaque EPCI et que les conclusions de ces études démontreront comment nous devons travailler, EPCI par EPCI, à ce moment-là, les financements rentreront en ligne de compte et vous verrez qu'ils seront assumés par l'Office de l'environnement, par la CDC, y compris par la participation de l'Etat. Voilà.

M. CECCOLI, je ne peux que rejoindre ce qu'il a dit sur la question de l'incinérateur. Je suis entièrement d'accord avec vous, que la Collectivité de Corse reste le modérateur dans l'ensemble du système, bien sûr. On ne lâchera pas là-dessus, sur la gestion publique, on ne lâchera pas, je peux vous garantir que nous ne lâcherons absolument rien, là-dessus. Je crois qu'il y a eu des interventions qui ont démontré les risques qu'il y avait si, demain, il n'y avait pas une maîtrise publique sur la question des déchets et sur ce point-là, je vous donne toutes les garanties. Il n'y aura rien qui sera lâché.

Ce que je veux rajouter, c'est que ce plan, c'est une rupture par rapport à ce qui se faisait jusqu'à aujourd'hui, c'est une grande rupture au niveau des élus, pour les élus que nous sommes et c'est une grande rupture

pour la Corse. Effectivement aujourd'hui, nous avons, je l'ai dit tout à l'heure, des gestions souvent au coup par coup, des fois, on ne savait pas où on allait, on naviguait, mais pas à vue.

Aujourd'hui, nous proposons un plan, pour dans trois ans, effectivement. Je le répète, nous allons avoir trois années compliquées, difficiles, j'en suis conscient, je crois que la majorité en est consciente, mais ce plan doit nous permettre de sortir définitivement de la situation dans laquelle nous sommes. Notre majorité a choisi ce cap, elle s'y tient et je pense que ce plan, si tout le monde tire dans le même sens, nous ne pouvons que le réussir. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous allons suspendre la séance pour une heure. Nous avons des sandwiches à côté. Nous reprenons, à 14 h 30, la séance publique et dans le même temps, il y aura une réunion de la Commission du développement, si la présidente est d'accord, pour traiter les amendements au rapport « déchets », sachant que la discussion générale est terminée et que les amendements ne sont plus recevables. Donc, seuls les amendements qui sont déjà parvenus au secrétariat seront examinés par la Commission du développement, qui se réunira à 14 h 30.

M. François SARGENTINI

Il y en a quatre qui sont présentés par l'Exécutif, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien, il ne peut plus y avoir d'amendements, dorénavant.

Ce qui serait bien, c'est que les groupes ne délèguent qu'un élu pour la Commission du développement, de façon à ce que nous puissions continuer le travail sur les autres dossiers et que nous puissions avoir le quorum pour ce faire.

Pour me résumer, 14 h 30, salle 2, réunion de la Commission du développement, et à la même heure, nous reprenons nos travaux avec les élus qui ne sont pas en commission.

La séance est suspendue à 13 heures 37.

Elle reprend à 14 h 54.

Le Président TALAMONI

Nous avons le quorum. Nous allons reprendre la séance. On a le quorum, on a les pouvoirs, on travaille. Nous allons reprendre la séance avec un dossier relatif au sport. Vous avez la parole.

JEUNESSE – SPORTS / GHJUVENTU – ATTIVITA SPURTIVE

Rapport n° 2018/O2/332 : Attribution d'une subvention dérogatoire au règlement des aides "sport", saison 2017-2018 au bénéfice de la Ligue corse des échecs

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Comme vous le savez, la Ligue corse d'échec a été créée en 1998, regroupant à l'origine une centaine de licenciés. Elle a, suite à l'élaboration et la conduite d'un projet de développement ambitieux, structuré et cohérent, diversifié ses activités en faisant des jeunes, et tout particulièrement des jeunes scolarisés, son public cible.

Sur les quinze dernières années, ce ne sont pas moins de 40 000 jeunes insulaires qui ont été initiés, dans le cadre scolaire, à cette activité.

Cette ligue, singulière dans le paysage sportif insulaire, compte aujourd'hui 7 735 licenciés dont 747 licenciés répartis dans 10 clubs, 6988 en scolaire et loisirs mobilisés sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Elle continue d'innover, comme en témoigne par exemple l'ouverture assez récente d'une section échec à l'Université di Corsica, laquelle a d'ailleurs permis la consécration de 2 champions de France universitaires, cette année.

Parallèlement, la ligue corse d'échecs organise annuellement de nombreux événements sportifs répartis sur l'ensemble du territoire, dont 5 sont de portée internationale. Ces événements contribuent à la dynamique des territoires.

Pour lui permettre d'accompagner ses actions dans les domaines de la structuration et de l'amélioration de l'offre de pratique et de la promotion de l'activité pour tous, de la détection et du perfectionnement de l'élite régionale, de l'accompagnement et du soutien de l'élite insulaire, de l'organisation de manifestations et tournois dont les formes sont très variées pour faciliter l'accès au plus grand nombre, la Collectivité de Corse a octroyé, par un premier arrêté délibératif, ce qui relevait des montants alloués dans le cadre de la stricte application du règlement des aides, la somme de 130 000 €.

Le montant cumulé des aides « sport » allouées à la saison passée par les ex collectivités, se portait à 356 000 €. Force est donc de constater un différentiel de 226 000 € préjudiciable au bon déroulement du projet de la ligue d'échecs. Cela est d'autant plus dommageable que cette ligue, contrairement à la grande majorité des autres, ne bénéficie d'aucune aide de sa fédération nationale.

Ce rapport propose donc l'attribution d'une subvention complémentaire, à titre dérogatoire, pour un montant de 226 000 € qui contribuerait pour 106 000 €, au fonctionnement de la ligue corse d'échecs, pour 70 000 €, à l'organisation du tournoi européen de jeunes qui a réuni 3200 enfants sur 25 communes de Haute-Corse, en juin 2018, et pour 50 000 €, à l'école d'excellence, structure que l'on peut considérer comme le pendant d'un centre régional d'entraînement, pour certaines disciplines sportives de l'île, ou d'un pôle espoir, pour d'autres.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission des finances et un rapport de la Commission de la culture. Mme SANTUCCI, vous avez la parole pour la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Le rapport, mis aux voix, a fait l'objet d'un **avis favorable de la Commission de la culture.**

*(Non-participation des groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane » et M. Pierre-Jean LUCIANI.
Favorable pour les autres conseillers).*

Le Président TALAMONI

Merci. Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président. Les commissaires sont tous tombés d'accords pour dire qu'il s'agissait d'une aide dérogatoire mais loin d'être exceptionnelle et qu'il fallait donc réfléchir à la constitution d'un partenariat plus pérenne entre la Collectivité et la Ligue corse d'échecs.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande. Vous avez la parole, M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, évidemment je suis favorable à la subvention à la Ligue corse d'échec, mais il faut qu'on sorte de l'hypocrisie parce qu'on a des demandes répétées pour les échecs, pour le volley, pour le Sporting. Bientôt, on aura aussi des demandes pour l'ACA, etc. On jure toutes les fois que c'est la dernière fois, je l'ai connu sous l'ancienne majorité, donc essayons peut-être d'inventer un règlement particulier pour ces structures, je ne sais pas si c'est possible, mais tous les ans on va être confrontés au même problème. Essayons, donc, d'avoir un règlement pour ces structures un peu professionnelles, on dira.

Voilà ce qu'il me vient à l'idée sur ce sujet.

Le Président TALAMONI

Il y a encore une demande de prise de parole. Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Nous aussi, nous rejoignons M. MINICONI et M. GHIONGA. On a voté ce règlement et on revient à chaque fois sur le caractère exceptionnel de la demande, même si, c'est vrai nous aussi, on a envie d'encourager les échecs. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Vanina BURESI

Mme Vanina ANGELINI-BURESI

Un peu dans le même sens aussi, sachant qu'en plus, les échecs sont enseignés au sein de l'Education nationale. Ils pourraient demander une aide à l'Etat, et plus précisément à l'Education nationale.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par Lauda et ensuite, nous voterons.

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste pour rejoindre Vanina BURESI, tout à fait, parce que les échecs sont fortement enseignés dans le temps scolaire. Peut-être que l'Education nationale pourrait être interpellée afin de participer, car ça répercute quand même sur l'ensemble des écoles de l'île, on est d'accord.

Quant au traitement dérogatoire qui s'est installé, depuis maintenant quelques années, ça sera traité dans le cadre des rencontres, justement sur des modèles économiques spécifiques à certaines disciplines, pour ne plus être dans un modèle toujours dérogatoire ou exceptionnel, et être dans quelque chose où l'on va apprendre à chercher d'autres modes de fonctionnement.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au tourisme. Vous avez la parole.

TOURISME / TURISMU

Rapport n° 2018/O2/344 : Demande de classement en dénomination de “station de tourisme” émanant de la commune de PRUPRIA

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci.

Je vous présente le rapport qui concerne le classement en station touristique de la commune de Propriano. Je vous rappelle qu’il y a deux catégories de classement en matière touristique : la commune touristique et la station touristique, sachant que pour être station touristique, il faut d’abord être commune touristique.

Le classement en commune touristique relève uniquement du Conseil exécutif et de l’autorisation par le président du Conseil exécutif, alors que le classement en station dépend de cette Assemblée.

Très rapidement, la commune de Pruprià a introduit une demande de classement en station, il y a un peu plus d'un an. Je vous rappelle que ce classement doit passer devant différents services instructeurs. Le premier service, évidemment, c’est l’ATC. Nous avons constaté qu’il y a un respect total des conditions de dénomination en station de tourisme, à savoir que la ville de Pruprià dispose d’un office de tourisme intercommunal qui est classé en catégorie 1, qu’elle est classée aussi commune touristique comme je vous le disais tout à l’heure, qu’elle présente une offre d’hébergement touristique marchand composé d’au moins 70 % d’unités classées toutes catégories confondues. Unités classées, c’est-à-dire hôtels, campings, résidences de tourisme, gîtes, etc.

La commune offre des hébergements touristiques de nature variée et labellisée. Elle offre aussi des animations culturelles et sportives, tout en respectant les ressources patrimoniales et naturelles. Elle dispose de commerces de proximité. Je ne le répèterai pas ensuite pour le deuxième dossier, mais comme ça vous le savez, elle est dotée aussi d’un plan local d’urbanisme et elle propose l’information aux touristes, c’est-à-dire qu’elle a

un office, mais ça, c'est la conséquence directe du fait qu'elle est un office de tourisme sur les activités touristiques, culturelles et les lieux d'intérêt touristique. Enfin, elle facilite l'accès et la circulation des flux touristiques par le biais signalétique, d'infrastructures et d'offres.

Voilà ce qui est requis.

L'ATC instruit le dossier. Ensuite, ça passe en CODERST et en conseil des sites. Je pense que ceux qui siègent en conseil des sites, vous vous souvenez du dossier de la commune de Pruprià.

A la suite de l'ensemble de ces analyses, nous vous proposons le classement de la commune en station touristique, ce qu'elle avait déjà auparavant, mais il y a eu caducité de son statut, si mes souvenirs sont bons, je peux vous donner la date précise, Pruprià était classée depuis 1977. C'est un des plus anciens classements et Purtivechju, 1969. Mais certains sont atteints par « la limite d'âge » et donc, il faut renouveler les classements.

Merci pour votre attention. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **rapport oral de la Commission du développement économique qui est favorable**. Je le dis moi-même parce que les membres de la Commission du développement ne sont pas là. La parole est à qui la demande. Mme DUVAL.

Mme Santa DUVAL

Monsieur le Président,

Evidemment, notre groupe se satisfait de l'aboutissement des procédures de classement en station de tourisme pour les deux communes, Pruprià et Bunifaziu que vous verrez tout à l'heure, et on votera en faveur des deux rapports.

En tant qu'élue municipale et communautaire de Propriano, je voudrais juste dire un mot sur ce dossier que je connais bien et qui est le fruit d'une volonté politique portée par le maire de la commune, Paul-Marie BARTOLI et de son conseil municipal, avec une mention particulière, si vous

me permettez, à M. Jean-Baptiste OLLANDINI, l'élu qui a assuré le montage opérationnel du dossier.

Classée commune touristique depuis 2017, Propriano a pu, de fait, engager la procédure pour devenir station de tourisme. Répondant aux dizaines de conditions de classement drastiques, comme l'a développé la présidente de l'ATC, dans la présentation de son rapport.

Le classement est une satisfaction mais pas une fin en soi, c'est un moyen, une garantie d'excellence. Propriano est la troisième ville du département, avec environ 3 800 habitants, structurée autour du port et du golfe du Valinco. La commune est le poumon économique et le bassin d'emploi du territoire de par, justement, son attractivité touristique. Une expansion à saluer autant qu'à encourager pour un territoire littoral érigé tardivement, en 1860, en commune de plein droit. Ce classement est, à la fois, une reconnaissance et une étape que les habitants et les acteurs socio-économiques s'emploieront à honorer et valoriser.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Pierre GHIONGA

Je voudrais savoir combien il y a de stations de tourisme en Corse.

Le Président TALAMONI

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, une réponse de la conseillère exécutive.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Très peu de classements en stations parce que vous avez vu que les conditions sont assez drastiques. Nous en avons 7 précisément : Bunifaziu, Purtivechju, Pruprià, Grosseto-Prugna, Lumio, San Nicolao, sauf que tout le monde est désormais frappé de caducité. Donc, on doit renouveler toutes les demandes.

M. Pierre GHIONGA

In muntagna, nimu ?

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Même pas Sartène. Ça, ce sont les stations, les autres ce sont des communes. C'est très compliqué d'avoir le statut de station. Certaines s'auto déclarent communes même touristiques et ne sont même pas communes touristiques, même si elles reçoivent des touristes. Donc, il y a une différence entre recevoir des touristes, être classée commune touristique et être classée station touristique. C'est assez compliqué.

Je vous signale qu'en la matière, depuis les lois de décentralisation et le statut de la Corse, nous avons une dérogation, à savoir que c'est l'Assemblée de Corse, et non pas la préfecture, qui décide si nous sommes station ou pas et si nous sommes commune ou pas, touristique.

Mais je trouve que la procédure devient plus compliquée que sur le continent. Elle devient plus complexe et il faudra que nous y regardions de plus près. Je vous proposerai, dans les semaines qui viennent, une simplification parce qu'il est quand même fort de café, que nous ayons une procédure qui devienne plus compliquée qu'ailleurs, alors qu'ailleurs, sur la simple base d'un dossier assez succinct, la préfecture décide de classer ou pas. Nous, on passe en CODERST, on passe en conseil des sites, ça devient un peu lourd. Il y a des avantages à être classée en station aussi, ça donne une visibilité, ça oblige à avoir une politique publique dédiée, ça oblige à une attention particulière. Et puis, il y a quelques autres avantages, y compris pour les élus qui sont membres du conseil municipal de la commune en question, ils ont une petite indemnité complémentaire.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/02/343 : Demande de classement en dénomination de « station de tourisme » émanant de la commune de BUNIFAZIU

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est quasiment le même dossier, M. le Président. Ce que je peux rajouter, je regrette que M. ORSUCCI ne soit pas là, pour que votre information soit complétée, on est classé pour cinq ans en commune touristique et douze ans en station touristique. Encore une fois, je le répète, il faut être commune avant de pouvoir être station. C'est exactement la même argumentation et les mêmes prérequis qui ont été utilisés.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur le fait que Bunifaziu puisse être classée, à nouveau, station de tourisme. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **avis oral de la Commission du développement qui est favorable**. La parole est à qui la demande. Personne. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport suivant et il va y avoir un power point.

EAU - ASSAINISSEMENT / ACQUA - RISANAMENTU**Rapport n° 2018/O2/340 : Adoption du plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau****M. Xavier LUCIANI**

Je vais essayer d'aller vite, même si c'est quand même un sujet qui me semble aujourd'hui, être un immense enjeu pour la Corse, et pas simplement pour la Corse.

Ce plan d'adaptation au changement climatique, qui a été adopté par le comité de bassin le 24 septembre, nous aurions souhaité qu'il soit aussi présenté aux élus de la Corse. C'est le début d'une grande campagne de sensibilisation et surtout de prises de décisions qui vont aller, au fil du temps, notamment à travers ce que je déclinerais en fin d'exposé.

Un petit rappel, vous dire avant de commencer, que c'est une démarche qui s'est entamée, à l'automne 2016, avec le comité de bassin. L'ensemble des comités de bassin, en France et en Corse, ont travaillé sur ce plan d'adaptation. Il y a sept plans d'adaptation. Le nôtre confine celui de la région PACA, bien sûr, et surtout sera confronté à nos amis sardes parce qu'il y a des problématiques méditerranéennes qu'il faudra prendre en compte avec l'ensemble du pourtour, notamment la partie nord du bassin méditerranéen occidental.

Il y a eu une première étude qui a partagé, en quelque sorte, le diagnostic, une deuxième qui a fait un diagnostic sur la vulnérabilité des régions, et bien entendu un troisième point crucial qui est la définition de la stratégie et des mesures concrètes d'adaptation.

Pour vous faire un petit rappel rapide, vous dire qu'il y a eu, dans ces travaux, une activité intense du comité technique qui était composé, notamment, de l'Office de l'équipement hydraulique, il y avait l'Agence de l'eau, des représentants de la Collectivité de Corse, de la mission « eau », notamment Nadine MASTROPASQUA, l'ADREAL, l'Office de l'environnement, l'Agence de l'urbanisme, l'ODARC, l'Agence française de la

biodiversité, l'ARS, les DTTM, en gros, tous les partenaires possibles et, bien sûr, l'Université de Corse qui a participé aussi à ce travail.

Rapidement, je vais quand même vous donner très vite, quelques éléments de constat, ils sont importants. Le premier, on sait qu'on a gagné déjà en température, mais qu'à l'horizon 2070, on risque d'atteindre des températures entre + 1,5 et +3 degrés sur la Corse, c'est-à-dire qu'on va avoir un bouleversement généralisé des températures qui vont augmenter. A par ça, comme dirait quelqu'un, quoi de neuf ! Il y aura vraisemblablement une diminution de l'enneigement en Corse, à partir de 1 500 m, il y aura des épisodes extrêmes de précipitation et une intensification. Sur ce, avec la documentation en température, vous aurez un phénomène d'évapotranspiration, de l'ordre de quinze points, qui va nécessiter une irrigation beaucoup plus intense sur les cultures, si elles restent en l'état. Il y aura aussi à l'horizon 2070, puisque la projection va à cinquante ans, une raréfaction de la ressource des débits des fleuves qui peuvent aller de 10 % à 40 %, sachant que depuis trente ans, on a baissé en moyenne de dix à quinze points sur les fleuves insulaires.

En gros, vous aurez une ressource qui va diminuer de moitié, d'ici deux générations.

Vous avez compris que le changement climatique, ce n'est pas des mots en l'air. Vous avez vu que la planète s'inquiète. La Corse subit de plein fouet, en tous les cas la Méditerranée, cet impact.

Je vais très vite, je passe sur le fait qu'en dehors de la terre, la Corse, c'est aussi la mer, les herbiers de posidonie sont en danger et ont tendance, déjà aujourd'hui, à régresser de manière significative.

Je reviens sur la première diapositive, s'il vous plait, pour vous donner en termes de précipitations et de températures, l'inconstance. Regardez surtout le deuxième graphique qui concerne Aiacciu, regardez les températures depuis les années 87 (ça fait pratiquement trente ans), vous avez une augmentation systématique des températures sur l'ensemble de la région ajaccienne.

Je rappelle les points, vous les voyez, une accentuation du réchauffement climatique depuis 1980. Il pleut mal, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il pleut moins souvent, mais beaucoup plus fort, et souvent, il

pleut mal aussi sur l'espace. Vous avez des régions qui sont très arrosées, comme d'autres qui sont vraiment en situation vulnérable.

On passe à la diapositive suivante : un bilan des connaissances sur cinq points fondamentaux : la disponibilité de la ressource en eau, on sait que l'étiage des fleuves augmente et le débit baisse ; un bilan hydrique des sols, on a un assèchement progressif, donc imaginez ce que ça donne en termes d'agriculture, en termes d'adaptation à apporter, ; la biodiversité des milieux aquatiques qui, eux aussi, baissent en termes de débit, donc une modification de la biodiversité ; le niveau trophique des eaux aussi, la température qui s'élève, un problème de qualité des eaux qui peut se poser en Corse et, bien sûr, tout ce qui est risques naturels, notamment les inondations. Vous avez vu les épisodes récents du Fium'altu et de l'Alisgiani qui démontrent, en quelque sorte, qu'il y a aujourd'hui, à la fois, une augmentations des phénomènes extrêmes, et surtout une montée dangereuse du niveau de la mer et l'érosion systématique des berges et des côtes.

On a fait le bilan sur ces cinq points majeurs, on a traité les enjeux qui vont de pair, notamment l'eau, la quantité, l'objectif du quantitatif, le bilan hydrique des sols bien sûr, essayer de réduire la vulnérabilité de l'assèchement de ces sols, pour la biodiversité, essayer de maintenir cette capacité de territoire, héberger la biodiversité, qu'elle soit aquatique, les zones humides et littorales, essayer d'éviter les risques d'eutrophisation parce que l'eau potable va devenir un enjeu assez important avec sa raréfaction, et bien sûr les risques, essayer de réduire les risques naturels avec des mesures appropriées.

Je continue. Une stratégie d'adaptation avec des points importants sur les principes d'action. Donc, réduire les causes de vulnérabilité, remettre l'eau, j'insiste là-dessus, au cœur des politiques publiques, réfléchir, on l'a déjà fait avec le monde agricole, au partage équitable de l'usage de l'eau et la solidarité entre les acteurs et les usagers, aller vers des usages de l'eau qui soient beaucoup plus sobres et éviter la mal adaptation, notamment quand on a des projets immobiliers, voire des installations littorales qui conduisent souvent à des inondations de lotissements, etc.

Je passe très vite, cinquante-sept mesures dans ce plan, qui est un plan spécifique qui a été négocié au cours d'une année et demie de travail, avec neuf enjeux principaux.

Travailler sur la raréfaction de la ressource. Vous avez trois cartes. Ce qui est en bleu foncé, ce sont les zones très vulnérables. Le Cap corse est

impacté, la Balagne est impactée, le centre Corse vers la plaine orientale est impacté, l'extrême-sud et la région de Propriano qui sont des zones, vraiment aujourd'hui, pour nous, de vigilance.

L'idée est de préserver la ressource, être efficient dans le système en évitant le gaspillage, le partage de l'eau, la performance des réseaux, les rendements. A un moment donné aussi, évoquer le prix de l'eau parce que ça va être aussi un enjeu. Il y a des guerres, d'ailleurs, sur le sujet. Essayer de diversifier les usages, récupérer cette eau, diminuer ou, en tous les cas, avoir une gestion beaucoup plus raisonnée de la ressource et, bien sûr la substitution, notamment le stockage. Je passe très vite.

Je passe au deuxième enjeu qui est relatif à l'assèchement des sols. Là aussi, il faut développer des systèmes, et là je me retourne vers mon collègue de l'ODARC, il va falloir qu'on réfléchisse à l'adaptation de systèmes de cultures plus résistants. Développer des pratiques culturales et réfléchir aussi à la sylviculture parce qu'elle est aussi un réservoir pour tout ce qui est ressource. Limiter aussi, et là ça rejoint un peu les impératifs du PADDUC et de l'Agence de l'urbanisme, l'imperméabilisation, notamment en zone littorale. Et, bien entendu, retenir autant que faire se peut, l'eau dans les sols.

Je passe très vite, je ne vais pas développer l'ensemble des objectifs, mais vous avez bien compris que c'est une stratégie qui est globale, qui ne répond pas simplement à l'enjeu quantitatif et à l'enjeu qualitatif et aussi, on verra tout à l'heure, à l'enjeu énergétique.

Autre enjeu, celui relatif à la biodiversité aquatique humide et littorale. Donc, là aussi onze actions. Dans ces onze actions, bien entendu, l'idée de protéger et de restaurer les corridors rivulaires, c'est la préservation des berges qui souvent sont soumises à, je dirai, des changements de cours de lits, etc., restauration, protéger les zones humides, préserver bien sûr, les milieux littoraux et lever un certain nombre de pressions physiques, quand je dis pressions physiques, vous avez compris que c'est surtout des projets qui sont souvent à l'encontre de ce que l'on prétend défendre.

La cartographie, elle est sur le bilan des sols, toujours la même carte, et bien entendu le besoin aussi sur la biodiversité littorale, de porter un effort, vous voyez les couleurs, il y a des endroits qui sont très sensibles, notamment San-Fiorenza, finamenta a passa a Galeria. Eccu !

Enjeu suivant, c'est l'eutrophisation, donc essayer, là-aussi, de renforcer l'effort d'épuration sur les territoires les plus vulnérables, en gros : l'assainissement, et bien sûr lever un certain nombre de facteurs physiques. Vous avez compris, quand vous retrouvez du manganèse ou du phosphore dans les nappes, ça veut dire qu'à un moment donné, il y a des soucis en amont qu'il faut absolument corriger, on en parlera tout à l'heure aussi.

Et la REUT, l'idée de réutiliser les eaux usées des stations d'épuration à usage agricole, un peu ce qu'a fait Bonifaziu avec le golfe de Sperone, c'est-à-dire en gros, économiser 200 000 mètres cubes d'eau pour réutilisation. Urtaca a fait la même chose avec 70 hectares d'olivieraie. Et j'ai proposé même à Bastia, l'autre jour à la CAB, on en parlait avec Guy ARMANET, de voir un peu s'il n'y a pas moyen, avec 3 millions de mètres cubes qui sortent de la station d'épuration, en faisant un plus un comme font les sardes, avec 6 millions donc, d'essayer de pratiquement irriguer l'ensemble de la plaine orientale nord.

Je continue, autre enjeu bien sûr, c'est les risques naturels, donc il faut absolument ralentir le ruissèlement. Là, je me tourne vers mon collègue Louis POZZO DI BORGO, on sait que dans certaines communes, il y a des réflexions à avoir, notamment sur les communes du sud de Bastia, donc j'en reviens au SCOT et au PLU et tout ce qui concerne aussi la GEMAPI qu'on évoquera un peu plus tard et, bien sûr, des mesures à prendre par rapport au plan de gestion des risques d'inondations. Vous avez, sur cette carte, un certain nombre de zones sensibles, vous les voyez, le grand Ajaccio, le grand Bastia notamment, et quelques zones de la plaine orientale, nord et sud.

Il y a aussi un besoin de mieux connaître pour agir, donc on a proposé la création d'un système d'information et de gestion de l'eau piloté par un opérateur, qui me semble évident et légitime, c'est la CdC, tout en mutualisant avec météo France, la DREAL et un certain nombre de structures, les données de matière à mieux connaître et à prévoir aussi, un certain nombre de choses.

Bien entendu, pousser les études prospectives sur les territoires vulnérables, notamment le Cap et, bien sûr, évaluer parce qu'à un moment donné, le stockage ce n'est pas simplement stocker de l'eau, mais il faut aussi valoriser, dans une perspective de développement durable, cette eau, avec de l'hydroélectricité, et bien sûr tenir compte de la raréfaction de la ressource, notamment là où il a des barrages, pour savoir comment on va essayer, au

regard de la diminution des débits des fleuves, d'évaluer ce potentiel hydroélectrique futur, sachant que la démographie de la Corse va passer, d'ici trente ans, à plus de 400 000 habitants, voire 420 000.

Donc là aussi, un enjeu démographique, je ne parle même pas de la pression touristique, on est entre 2 ou 3 millions de touristes, qui va nécessiter aussi, dans certaines régions, notamment vulnérables ; du Sud et de Balagne, une organisation beaucoup plus forte.

Organiser bien sûr, on passe à l'organisation de l'action. Parmi ces neuf actions de ces dix thèmes : la gouvernance, bien sûr. Là aussi, il s'agit pour nous, peut-être un jour, d'arriver à un office de l'eau, je le dis ici, de manière un peu pas ambitieuse, mais presque, je dirai, comme un défi. Alors, l'idée d'avoir un office de l'eau, pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, ce n'est pas l'Office hydraulique, ce n'est pas la mission eau de la CdC, à un moment donné, il faut une unicité de la démarche et de la décision. Donc, une gouvernance des actions. Il faut, bien sûr, mobiliser l'ensemble des acteurs, et là je me tourne vers les EPCI. Une planification, à la suite de ces actions, un regard particulier sur la GEMAPI en charge aujourd'hui pour les EPCI.

Bien sûr, les formations toutes azimuts des acteurs, des personnels des collectivités, jusqu'au monde agricole par exemple, des outils de sensibilisation et bien sûr, là aussi, une étude et des actions à mener sur le trait de côte, sachant qu'on parle souvent de retrait stratégique. Il va falloir peut-être y répondre par ces demandes mais, en même temps, répondre à des endroits où on ne pourra peut-être pas avoir des retraits stratégiques, et peut-être qu'il faudra inventer ou, en tous les cas, investir beaucoup plus que ce que l'on a investi aujourd'hui.

Je continue, on a divisé la Corse en treize territoires, qui sont les bassins hydro. Ces bassins hydro, vous voyez qu'il y a un certain nombre d'actions. Alors, au regard du diamètre du cercle, vous voyez des régions qui sont les plus fortement impactées, là où l'action doit être décisive, regardez la Balagne, regardez le Cap-Corse, regardez le grand Bastia, regardez le sud-est, regardez le centre-est de la Corse, ce sont des actions, avec les cinq enjeux qui sont plus ou moins, je dirai, au niveau du pourcentage, quantifiés : enjeux quantitatifs, enjeux des sols, enjeux de la biodiversité, enjeux trophiques et autres.

Donc, vous voyez que l'ensemble des régions sont soumises, en quelque sorte, à une action forte, quelques-unes un peu moins. Mais

aujourd'hui, on est en 2018, en 2028 peut-être que je parlerai autrement, je ne sais pas si je serai toujours là, mais mon remplaçant ou ma remplaçante, sera certainement soumis à ce même type de défi.

On a fait, j'ai presque terminé Président, des zooms territoriaux, là, c'est l'exemple de la Balagne, l'Agriate. Donc, sur ce document-là vous avez le zoom de la Balagne, ça intéressera, encore une fois, mes deux collègues derrière moi. Sur ces zooms-là, vous avez un certain nombre d'icônes qui représentent notamment la disponibilité en eaux superficielles, la disponibilité en eaux souterraines, nappes alluviales, jusqu'au bout, en bas, le niveau trophique qui apparaît ici, en bas de la diapositive.

Donc, l'ensemble des actions à mener région par région. Donc ça, ça va aider les EPCI notamment, et les élus locaux à commencer à réfléchir avec la CdC, avec la mission eau et bien sûr l'Office d'équipement hydraulique et l'Etat, sur les mesures à prendre sur les territoires concernés.

Bien entendu, je continue, conclusion rapide, dans la mise en œuvre il y a bien sûr la prise en compte du onzième programme de l'Agence de l'eau, qui sera opérationnel à partir de l'an prochain, c'est 75 M€, notamment vers les zones de revitalisation rurale, les ZRR, et puis le plan d'accompagnement stratégique Acqua Nostra qui tient compte, il est en cours d'élaboration, des conclusions du plan d'adaptation, nous en parlerons le 15 novembre à Lyon, d'ailleurs, où toutes les agences de l'eau seront là, tous les comités de bassins seront là. En gros, tout ce qui me semble important de dire aujourd'hui.

Vous avez compris que le défi est énorme, l'investissement politique aussi, je ne parlerai pas des millions à mettre en place, mais il y a trois enjeux qui me semblent évidents aujourd'hui : l'enjeu quantitatif, ça va du stockage jusqu'à la solidarité des transferts et des interconnexions, du maillage du territoire de la Corse ; l'enjeu qualitatif avec l'augmentation des températures on a besoin, à un moment donné, d'avoir des garanties sur l'eau, aussi bien l'eau potable que l'eau agricole ou l'eau brute non agricole qui peut servir aussi à d'autres activités ; et bien entendu l'enjeu énergétique, il faut absolument qu'il y ait une corrélation entre le stockage, le turbinage et le maillage du territoire avec ces transferts, avec le travail que fait aujourd'hui l'EDF, je crois qu'aujourd'hui, l'ensemble des acteurs doivent mutualiser et les connaissances et, bien sûr, les actions.

Voilà, en gros donc, ce que je voulais dire aujourd'hui. Vous dire aussi, pour terminer, que nous avons participé à une rencontre de deux jours,

la semaine dernière, à Mallemort, avec des élus des bassins et même, je dirai, des politiques qui siègent aux Assises de l'eau, comme nous, et nous avons fait une déclaration, qui s'appelle « déclaration de Mallemort ».

Trois points :

1. Organiser, créer les conditions d'une gouvernance vraiment transversale et partagée,
2. Qualifier et programmer, il nous faut des outils pour aider nos territoires à se projeter dans l'avenir,
3. Financer, donc, les moyens pérennes pour financer les actions de gestions sur les bassins versants.

Dernier petit point, l'ensemble des comités de bassins ont distribué une charte d'engagement, qui peut être collective ou individuelle, pour s'adapter aux changements climatiques. Nous l'avons traduite en Corse, je vous ferai passer la version Corse. C'est un engagement qui, au-delà du monde agricole qui s'est déjà engagé à travers une charte, sera proposé prochainement aux collectivités et aux usagers. Je le dis souvent, on ne peut pas demander aux agriculteurs de ne pas irriguer au mois d'août, entre 10 heures et 19 heures, quand certaines communes irriguent, en plein midi, des ronds-points, avec de l'eau potable. Je vous remercie

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission du développement : « **la Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport** ».

(« **Pour** » : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »

Non-participation « *Andà per dumane* »

Absents : « *Per l'avvene et « La Corse dans la République* »)

La parole est à qui la demande.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Je voulais apporter, au nom de notre groupe, une appréciation globale sur le rapport. La réflexion qui a porté sur les réserves d'eau et sur le changement climatique, est à saluer.

Le plan de bassin, c'est un travail de prospection, de plusieurs partenaires, qui a retenu toute notre attention. Je vous félicite, M. le Conseiller exécutif, et nous voterons ce plan.

Les données qui sont fournies vont dans le sens d'une prise de conscience, c'est bien, et pour une meilleure gestion de la ressource. J'ai relevé, par contre, des points un peu plus inquiétants, concernant la baisse des débits de cours d'eau, de près de 50 % en 60 ans, notamment l'été, là où la demande est plus forte.

Donc, on en revient aux problématiques de stockage, vous en parliez, notamment sous la forme de retenues collinaires, en complément des barrages que nous avons. C'est, du reste, un sujet que nous avons défendu pendant la campagne car il faut y travailler.

Je crois comprendre aussi, dans ce rapport et dans la présentation qui a été faite, qu'on parviendrait assez facilement à alimenter en eau potable toutes les zones habitées, mais que ça serait plus compliqué pour certains territoires. A ce sujet, j'aurais besoin de précisions et je vais vous en parler après.

Mais avant, je voudrais revenir à ce qui a été dit en commission. Alors, on n'a peut-être pas entendu la rapporteure, mais je voulais réagir. En effet, je voudrais restituer les choses en leur contexte car lorsque l'on dit que les maires sont des inconséquents, le mot n'a été utilisé, mais on leur reprocherait la responsabilité des inondations sous prétexte qu'ils seraient..., non mais les maires ne sont quand même pas des fous furieux, avec des frénésies d'urbanisation pour ruiner leur territoire. Il existe quand même des PPRI, tout le monde sait ce que c'est, enfin je pense, ce sont des plans de prévention du risque inondation. Ces plans sont établis par la préfecture, la police de l'eau veille à ce qu'ils soient appliqués, et je pense que les maires sont au fait de ces plans, tout comme le simple riverain qui habite au bord de la rivière.

Donc, il faudrait éviter de chercher des bouc-émissaires, et notre groupe ne veut pas être associé aux propos qui ont été tenus en commission.

De même, sur ce qui a été dit sur les agriculteurs et sur l'entretien des rivières. Alors, j'ai remarqué que mon collègue Jean-Jacques LUCCHINI, il n'est pas là, a essayé de recadrer le débat sur le principe de réalité, car je voudrais quand même dire que les agriculteurs sont aussi, souvent, des

victimes de ces inondations. Lorsque vous avez une exploitation qui est dévastée par les eaux, lorsque vous perdez des kilomètres de clôture, lorsque les hangars à foin sont traversés par les eaux, vous perdez des tonnes de foin, lorsque les vignes sont envahies par les eaux, on l'a vu dernièrement avec l'Aude, sur le continent, eh bien celui qui pleure le lendemain de la crue, c'est l'agriculteur.

Alors certes, l'entretien des cours d'eau est juridiquement compliqué et, paradoxalement, c'est aux riverains à entretenir les berges, et je dis bien les berges parce que le lit majeur et le lit mineur, on ne le touche pas, mais les embâcles, les tonnes de sable et de galets sont dans le lit majeur et le lit mineur.

Donc, il faudrait, collectivement, que l'on s'empare de ce sujet et je plains les communautés de communes qui ont hérité de la compétence GEMAPI parce que c'est un sacré morceau.

Voilà, donc je voulais rappeler tout cela, c'était une parenthèse parce que c'est trop facile de désigner les maires, les agriculteurs comme les boucs-émissaires.

M. Xavier LUCIANI

Je n'ai pas dit cela.

Mme Chantal PEDINIELLI

Mais je l'ai lu, pas de vous. Et de dire que c'est tout à fait normal que la nature reprenne ses droits. Donc, ça c'était une petite parenthèse.

Je vais terminer mes propos, M. le Conseiller exécutif, avec une interrogation qui se veut un peu plus ciblée et localisée puisqu'elle concerne l'irrigation dans la vallée du Rizzanese. Vous souriez ! Vous parliez de l'eau brute On était ensemble, je crois, enfin vous devez vous en souvenir, en 2015 sur le barrage de l'Ortolo, quand on a inauguré toute l'irrigation de la vallée...

M. Xavier LUCIANI

2016.

Mme Chantal PEDINIELLI

2016, vous avez une meilleure mémoire que moi. Donc 2016, c'était une volonté qui venait, à l'époque, des agriculteurs, et c'était le président du Conseil départemental de l'époque, Jean-Jacques PANUNZI, qui avait donné suite à ce projet, et ça avait été financé largement par le Conseil départemental, par les services de l'Etat et l'Office avait mis toute l'ingénierie.

Et c'est un succès, c'est un succès.

Concernant le barrage du Rizzanese, c'est pour ça que ma question est plus ciblée, il me semble, mais comme vous avez meilleure mémoire que moi, vous allez peut-être pouvoir me le dire, que l'Office hydraulique et l'EDF ont signé une convention et, en 2013, M. PROGRERILLIO s'était engagé à ce que toute la vallée du Rizzanese puisse être irriguée, je dirai, pour les agriculteurs et, bien sûr, pour alléger toutes les périodes de sécheresse.

Donc, je souhaiterais savoir si cette convention est bien signée, ce qui va être fait et, ainsi, mon interrogation prend tout son sens puisque l'on dispose d'un barrage et on pourrait satisfaire, avec le barrage du Rizzanese, tous les besoins en eau, de tout un territoire, et toute la vallée serait irriguée pour les agriculteurs de la vallée. Je vous remercie, M. le Conseiller exécutif.

Le Président TALAMONI

Merci, vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Merci, M. le président. Le rapport me convient pleinement, j'en remercie Saveriu. J'ai juste une question pratique concernant la gestion des eaux pluviales, puisque j'ai une casquette communale. Donc, ça a été transféré aux communautés de communes, c'est ce que l'on a appris, mais j'ai eu une information cette semaine, comme quoi c'était, ou reporté, ou voire, peut-être annulé. J'aurais voulu avoir l'éclairage des services de Saveriu, ou de la Collectivité, sur ce point.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, merci. Cher Conseiller, félicitation pour ce rapport très intéressant, c'est peut-être le plus important de notre session, à mon avis, même s'il n'est pas tant couru que ça, sur les bancs de cette Assemblée.

Je voulais poser quelques questions. La première, c'est l'articulation entre ce plan et le SDAGE et les deux SAGE. Est-ce qu'il y a un impact là-dessus ?

Ensuite, sur le niveau quantitatif, tout le monde parle de barrages, mais est-ce que c'est la vraie solution, dans des climats méditerranéens, comme le nôtre, qui se rapproche de l'Afrique ? Quand on lit quelques documents un peu sérieux là-dessus, les anciens systèmes que l'on avait ici et en Afrique, sont nettement supérieurs, souvent, aux barrages et n'oublions pas qu'une grande partie du retrait de côte de la Plaine orientale est peut-être due au barrage de Calacuccia et au barrage de Ghjuncaghju qui suppriment l'effet chasse d'eau.

Voilà donc ces interrogations, M. le Conseiller. J'espère que vous m'apporterez quelques lumières à mes doutes et à mes interrogations. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Merci, Président. Je souhaitais, au nom de notre groupe, féliciter le président et l'Office pour la gestion de l'eau, l'activité qui consiste à développer, planifier et gérer l'utilisation optimale des ressources en eau en y incluant, bien évidemment, comme il l'a présenté, la gestion des risques. Elle doit concerner, bien sûr, l'Office, mais aussi de nombreux acteurs qui ont été évoqués.

Pour notre groupe, nous voterons ce rapport qui nous présente que des points positifs

Le Président TALAMONI

Merci peut-être un mot de réaction du Conseil exécutif et puis nous votons.

M. Xavier LUCIANI

Je pourrais parler des heures...

Le Président TALAMONI

Vous avez été couvert d'éloges donc il faudrait avoir le triomphe modeste.

M. Xavier LUCIANI

Simplement, là je ne suis pas là en tant que président de l'Office hydraulique, je suis là, en tant que vice-président du comité des bassins puisque le président SIMEONI m'a chargé, en quelque sorte, de gérer la politique de l'eau au sein du comité de bassins. Donc, première chose, pour répondre à ma collègue de la Rocca, je ne veux pas dire qu'on est hors sujet, mais le plan ne décline pas aujourd'hui, la réponse spécifique au Rizzanese. Moi, ce que je peux dire sur le Rizzanese, je ne parle pas des heures, le Rizzanese, de mon point de vue, en ayant recruté EDF, je pense qu'il faut peut-être surélever le barrage pour en faire un véritable barrage, c'est une baignoire, comme Sampolo.

Deux : nous avons des droits d'eau, bien sûr, nous avons une convention des droits d'eau, sur le Rizzanese, pour l'irrigation agricole et aussi pour l'alimentation en eau potable, c'est important de le dire aussi.

Trois : nous avons, l'Office hydraulique, travaillé, nous avons déjà un plan de restructuration de la vallée évalué à 9 M€, qui sera mis en œuvre au moment où nous aurons la ressource suffisante et en ayant, bien sûr, un retour, (on avait travaillé avec les services de l'ODARC à l'époque) sur le projet cultural de la vallée du Rizzanese.

Quatre : sur le Rizzanese, lundi après-midi à Lyon, il y aura la décision favorable, je le dis, de reconstruction de l'usine de production d'eau potable, ça c'est important de vous le dire, PEI, agence de l'eau 3,5 millions. Donc lundi soir, nous avons, enfin, la décision que nous avons arrachée après

de grandes négociations avec l'Etat qui a, bien sûr, perdu beaucoup de temps. Ça c'est pour le Rizzanese.

Je passe sur la question de mon ami Pierre GHIONGA sur.... Oui, bien entendu, le document le précise, le plan d'adaptation, il doit bien sûr servir de référence, notamment à tous les documents de planification et d'aménagement, notamment le SDAGE et le PADDUC et, bien entendu aussi, je l'ai dit, et moi je n'ai pas mis en cause qui que ce soit, les documents d'urbanisme. Je crois qu'il faut une réflexion aujourd'hui, notamment sur le littoral, parce qu'il y a forcément, avec la montée des eaux, y compris l'érosion marine, une réflexion à avoir, à la fois, en amont et en aval.

Les droits d'eau, on les a aussi sur Calacuccia, on a une gestion relativement serrée avec l'EDF. Sur les quatre barrages d'EDF, nous avons des conventions d'utilisation de la ressource, Calacuccia c'est 15 millions de mètres cubes. L'idée, pour nous, c'est de passer de 15 à 20 millions. Pourquoi ? En ayant des supprimeurs... On va éviter de faire des barrages, le fameux surpresseur de Taglio Isulaccia va nous permettre de transférer de l'eau, entre le nord et le sud, d'une région qui n'est pas vulnérable à des régions qui sont demandeuses et vulnérables, et à vocation agricole, d'autant que, depuis quelques années, on irrigue la vigne, la vigne c'est 20 % de la ressource, aujourd'hui, hydraulique utilisée. Bon, bataille des rendements, bataille des transferts, bataille des interconnexions, le maillage des territoires.

Et, pour revenir au plus global, et pour sortir de l'agriculture, ce qui est important pour nous, au niveau des EPCI, au niveau de la GEMAPI qui a été évoquée, au niveau de la prévention des risques d'inondation, il y a aussi le besoin, je parle du Cap par exemple, mais d'autres régions où il y a des difficultés, il y a les stress hydriques prononcés et il y a surtout une ressource, notamment en été, avec le tourisme, et où les populations, je dirais, corses de l'extérieur qui font que, on arrive des fois à avoir des ruptures d'alimentation.

2017 a été très dur, il n'y a pas eu de ruptures agricoles, il n'y a pas eu de ruptures, pratiquement sur toutes les communautés, sauf quelques communes.

2018, c'est l'année qu'il faut oublier, parce que c'est une fausse année, pour moi, en termes de rendu. C'est un mauvais scanner, en quelque sorte, parce qu'il est raté, parce que vous avez vu, on baisse, quand je dis 40 % en moins de la ressource sur trente ans ou quarante ans, imaginez Golu qui est le principal pourvoyeur, Golu avec moins 40 % de la ressource, c'est-à-dire

que les nappes alluviales vont en pâtir aussi, etc., etc. C'est-à-dire qu'on est obligé, et je le répète, on est obligé, aujourd'hui, de se réformer.

Alors, pourquoi le plan arrive ici ? Parce qu'à un moment donné, les élus de la Corse qui lisent les journaux, et Rio, et les chambres climatiques, et la couche d'ozone ailleurs, ça se passe ici, maintenant. C'est aujourd'hui, qu'on se retrouve dans une situation où il faut absolument gagner la bataille des rendements et de la réforme, de la révolution culturelle. L'eau de nos grands-pères, je le disais souvent, ce n'est pas l'eau d'aujourd'hui, avec la démographie galopante que nous avons, notamment dans les plaines. Je vous prends le cas de la CAB, la CAB aujourd'hui, on vend 2 millions de mètres cubes, par été, en eau brute, c'est énorme et on va en amplifiant.

Alors, je n'ai pas abordé, et le plan de bassin ne l'a pas abordé, parce que c'est une dimension beaucoup plus politique pour moi, au sens de la gouvernance, c'est qu'à un moment donné, moi je pose la question, mais je suis un franc-tireur quand je dis ça, est-ce que demain, la gestion et la maîtrise de la ressource ne doivent pas revenir à cet hémicycle ? Les sardes maîtrisent tout cela, je crois qu'à un moment donné il va falloir se poser la question de savoir comment on fait. Et si on arrive demain, à avoir une unicité de la gouvernance, on aura forcément une stratégie beaucoup plus efficace, on aura une résilience des territoires qui sera certainement beaucoup plus réaliste et surtout, je crois que ça va permettre aussi de se prendre en main. L'affaire de l'eau, ce n'est pas que l'affaire de l'eau, tout à l'heure on va parler encore des déchets, je crois qu'on est dans une écocitoyenneté où il faut bâtir le Corse de demain avec ces pratiques-là. Le tri sélectif, c'est aussi le regard à l'eau raisonné.

Alors moi, je prenais l'exemple de l'agriculture parce qu'on a signé une charte en dix points. Donc le monde agricole, mon père était berger, je peux parler d'inondation, de neige, e di u restu. Je crois qu'avec le monde agricole, je me tourne vers mon collègue, le jour, était présente, d'ailleurs, même Josepha, et d'autres conseillers territoriaux, et l'Exécutif, on a signé une charte qui me semble en devenir intéressante. Pourquoi ? Je regarde aussi ma collègue Annette, on avait, sur des années très sèches, des dérogations, en quelque sorte, et des partis-pris qui faisaient que les filières agricoles entre-elles, n'étaient pas solidaires. On a réussi, je pense, aujourd'hui, à les solidariser. Entre le monde des fourragers qui commencent à arroser entre le mois de mars et d'avril et le monde des agrumiculteurs qui arrosent jusqu'au moins de novembre, il y a maintenant un modus vivendi qui fait qu'il y a un

partage équitable de la ressource et ce problème de l'usage entre l'agricole, l'eau, je dirai, potable et même l'eau à la limite d'agrément, il faut qu'aujourd'hui, ce soit quelque chose qui soit validé par l'ensemble des acteurs, et notamment les EPCI.

Et là, je fini, je sais que je suis un peu long, c'est important que les EPCI, notamment de la ruralité en ZRR, puissent mutualiser le stockage, et bien entendu avoir, dès à présent, une meilleure connaissance des réseaux, parce que le rendement c'est aussi une grande bataille à mener. Il y a des réseaux qui sont à 30 %, à 40 % aujourd'hui. L'Agence de l'eau ne financera plus ce type de réseau s'il y a des fuites supérieures à 50 %. Je crois qu'il faut absolument arriver, à un moment donné, à 80 % de rendement, voire 90 %. C'est un objectif, à la fois, pour les villes, pour les villages bien sûr, et c'est aussi un regard... alors, on n'a pas vu la dernière page, « l'acqua demugrazia », « l'eau c'est la démocratie », c'est Nelson Mandela, ce n'est pas Xavier LUCIANI, je termine avec Nelson Mandela, je le cite volontiers.

Mais c'est important de dire que dans le monde aujourd'hui, il y a des millions de personnes qui n'ont pas d'eau potable. La ville du Cap (je prends l'exemple du Cap), il y a trois millions de personnes qui, au mois d'août, n'avaient plus d'eau et il a des régions d'Afrique où il faut faire dix à quinze kilomètres à pied pour avoir de l'eau. Aujourd'hui, il faut que les Corses prennent conscience du fait que cette bataille de l'eau, c'est un des grands enjeux majeurs du 21^{ème} siècle.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport important, c'est vrai, très important, Pierre GHIONGA l'a dit.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie.

Alors, nous passons au rapport suivant.

**AGRICULTURE – FORÊT – DEVELOPPEMENT RURAL
AGRICOLTURA – FURESTE – SVILUPPU RURALE**

Rapport n° 2018/O2/320 : Concours financier du ministère de l’Agriculture pour la participation des forestiers-sapeurs aux ordres d’opérations feux de forêts

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Lionel MORTINI

Merci, Président. Je serai très rapide. Comme vous le savez, les forestiers sapeurs s’engagent chaque année, dans le cadre des ordres d’opérations, et chez nous, dans un dispositif qui comporte 37 patrouilles du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Les modalités de la participation financière de l’Etat, pour l’armement et le fonctionnement de patrouilles de surveillance et d’intervention des forestiers sapeurs, sont fixées pour chaque département par une convention.

En conséquence, il vous est proposé de délibérer sur cette convention qui est un financement de la Collectivité par l’Etat. Je ne peux pas faire plus bref.

Le Président TALAMONI

Merci, parfait. Donc, **il y a un avis de la Commission du développement, qui est favorable.** Il y a un avis oral aussi de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable également de la Commission des finances,
M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/O2/353 : Modification de la convention de mise en œuvre du fonds foncier agricole dans le cadre du partenariat avec la SAFER de Corse.

On va faire voter d'abord le délai abrégé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Lionel MORTINI

Rapidement. Sur ce rapport, je voudrais déjà m'excuser auprès des conseillers pour le retard de ce dossier qui est arrivée un peu tardivement, tout simplement parce que ce rapport aurait dû passer en fin d'année, mais nous avons eu une urgence sur ce dossier, c'est l'affaire de Casabianca puisque, comme vous le savez, l'ordonnance du juge commissaire est tombée fin septembre. A partir de là, il a fallu s'activer pour trouver des solutions et donc porter devant votre Assemblée, le crédit de 800 000 € que nous aurons à financer dans le cadre de ce fonds.

Pour le reste, il s'agit donc d'une modification de la convention qui a été faite en 2013, sur quelque chose qui, évidemment, est très important, en tant que nationaliste. De quoi s'agit-il ? Eh bien, de reprendre cette convention, d'en faire une modification où on l'a rend véritablement opérationnelle et où on va pouvoir mener des actions.

Donc, une portée spécifique, c'est déjà sur l'action de Casabianca d'aujourd'hui, qui doit être portée rapidement, et des portées générales, notamment avec une convention en proposant un partenariat novateur avec les GIRTEC, ensuite en mettant en place un dispositif d'incitation à la mobilité foncière agricole et en mettant en œuvre des opérations concertées d'aménagement foncier. Avec, aussi, une possibilité de rénovation du cadre réglementaire spécifique à la Corse en ce qui concerne le foncier agricole et forestier.

Donc, il sera nécessaire, dans les prochaines semaines, d'engager une concertation, la plus large possible, avec les différents groupes pour

proposer un rapport l'année prochaine devant cette Assemblée, ce qui est quelque chose, évidemment, très important.

Donc très rapidement, les objectifs de la convention, il s'agit en premier lieu de reconsidérer les dispositions du fonds foncier, en élargissant sa vocation et ses moyens d'interventions. Il doit permettre non seulement de stocker des terrains, mais aussi de participer à leur aménagement, s'agissant des premiers travaux de remise en valeur.

Le fonds foncier pourra, ainsi, intervenir préférentiellement sur les espaces agricoles stratégiques ou pastoraux tels qu'identifiés au PADDUC et sur les terres en friche avec la possibilité, je viens de la dire, d'y réaliser les premiers travaux d'aménagement nécessaires au démarrage de toute activité agricole.

S'agissant du partenariat avec la SAFER, il s'établit à deux niveaux : l'accompagnement aux missions de service public, l'accompagnement à la prospection et animation en lien avec le fonds foncier.

Voilà, M. le Président, je ne peux pas faire plus vite.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, il y a un rapport de la Commission du développement dont je vais vous donner la teneur : **« la Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport ».**

*(Ont voté « pour » : les groupes « Femu a Corsica », Corsica « libera », « La Corse dans la République »
Non-participation des groupes « Andà per dumane » et « Per l'avvene »)*

Donc la parole est à qui la demande ? Vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci M. le Président. Je voulais féliciter M. le Président MORTINI, c'est un rapport très intéressant, c'est un peu dommage qu'on l'ait eu un peu tard, mais je comprends très bien la contrainte par rapport à la vente qui se profile à la fin de l'année pour le domaine Casabianca.

Donc, moi j'aurais quelques petites observations. Tout d'abord, ça concerne la mission du GIRTEC, je voulais savoir dans quelle mesure le GIRTEC va intervenir, parce qu'aujourd'hui, la mission du GIRTEC c'est, je dirai, de répondre à l'attente des usagers quand il y a un problème de titrement. Alors, le GIRTEC, il peut être saisi par un notaire, il peut être saisi par une collectivité également, sur la base d'un cadastre.

Alors, je vais vous passer une petite information, je vais faire un peu de technique, pardon M. le Président, donc quand les usagers saisissent les notaires, ils arrivent avec un cadastre et ils disent : « voilà, c'est mon titre de propriété ». Et ce cadastre en fait, nous, quand on le consulte, si on a un nom, un prénom et si on n'a pas une date de naissance, face à ce cadastre, ça veut dire qu'il n'y a pas de titre de propriété, c'est ce qui nous permet la saisine du GIRTEC.

Donc, la mission du GIRTEC aujourd'hui, elle est déterminée par la loi. Le GIRTEC a une durée de vie jusqu'en 2027 et sa mission c'est, je dirai, de donner la traçabilité d'une parcelle au vue de la banque de données qu'elle a constitué depuis 2006 ou, éventuellement, d'aider les communes ou les notaires, pour leurs usagers, dans les recherches de généalogie.

Alors, je voulais savoir l'appui que devait vous apporter le GIRTEC, dans quelle mesure il interviendrait ? Première question.

Ensuite, concernant, je dirai, la SAFER et le rôle de la SAFER dans cette nouvelle convention, je me réjouis qu'aujourd'hui, on ait pris la mesure de l'importance de la SAFER, au niveau agricole. La SAFER, en 2012, quand il y a eu ce fonds qui a été mis en place par la Collectivité, il n'a pas été utilisé par la SAFER parce qu'il faut savoir que la SAFER, excusez-moi si je vais employer ce terme-là, quelque fois elle peut jouer un peu à l'agent immobilier, mais dans le bon sens, c'est-à-dire que la SAFER c'est une SA, elle a du personnel, elle a des techniciens sur le terrain et elle a besoin de finances aussi pour payer, bien sûr, ses techniciens, mais également pour exercer son droit de préemption. Et elle peut l'exercer de deux manières, ce droit de préemption, soit un droit de préemption qui lui est ouvert simplement, mais elle peut également l'exercer dans la révision de prix.

Et actuellement, la SAFER ne peut pas jouer ce rôle par manque de finances, et par le biais de cette nouvelle signature et par les biais, je dirai, de ce fonds qu'elle va constituer, il y aura une prestation de service qui sera donc présentée à l'ODARC, et moi je voudrais avoir une réponse par rapport à cette

prestation de service. Est-ce que cette prestation de service qui correspondra à la rémunération de la SAFER, sera une prestation de service qui sera payée à l'année N, c'est-à-dire le jour, ou l'année où la SAFER fait son acquisition ? Ou, est-ce que ce paiement va se faire à la fin du portage ? Puisque la SAFER, en fait, va acheter des biens qui vont abonder dans cette réserve foncière, et ensuite elle va faire le portage pour un jeune agriculteur. Donc, c'est important de savoir à quel moment la SAFER va être réglée, je dirai, de son travail.

Ensuite, autre question, c'est en page 12 où j'aurais besoin de précisions, ça concerne les animateurs fonciers. Aujourd'hui, le PADDUC a sanctuarisé un nombre important d'ESA. Alors, c'est une belle endormie. Aujourd'hui la SAFER, sur le terrain, je dirai, elle joue déjà un rôle d'animateur vis-à-vis des jeunes agriculteurs. Alors, ces animateurs fonciers, je vois que vous dites qu'ils pourront être aidés par l'ODARC, ou pourra, plus exactement, est-ce qu'on pourrait avoir la certitude que la finance sera en face de ces animateurs fonciers ?

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Mme Marie-Anne PIERI

Je n'ai fini, excusez-moi.

Le Président TALAMONI

Je vous en prie.

Mme Marie-Anne PIERI

Concernant, l'accompagnement au titrement, vous parlez d'une aide au propriétaire apparent pour qu'il y ait une mise à disposition des terres aux jeunes agriculteurs, et aux moins jeunes, parce qu'il y a aussi des agriculteurs qui sont installés et qui peuvent étendre leur propriété agricole, et ils ne peuvent pas le faire parce qu'il y a une absence de titre de propriété. Donc, vous dites : « on va prévoir une aide », je voudrais savoir de quelle forme, cette aide, parce que je vais vous donner un exemple très simple : quand on crée un titre de propriété, qui est un acte positif, on crée le titre de propriété, ensuite nous réglons des successions, et nous réglons des successions en cascade. Il faut savoir que ces successions ont un coût. Je vous prends un

exemple : sur un bien d'une valeur de 1 500 € (une propriété agricole, une terre de village 1 500 €), vous pouvez avoir, souvent, dix à quinze successions à régler, le coût c'est 15 000 €, 20 000 €. Alors, est-ce que l'aide que vous allez apporter, ça va être le paiement des frais d'acte ? Est-ce qu'à un moment donné, il ne faut pas avoir le courage politique de dire, comme vous l'avez dit il y a un mois, en parlant des résidences secondaires, « on va penser à une surtaxe sur les résidences secondaires ». Est-ce qu'il ne faudra pas penser, à un moment donné, de fiscaliser le foncier et de la fiscaliser un peu plus fort pour inciter, je dirai, les propriétaires, ceux qui ont un titre de propriété, de louer les biens aux agriculteurs, et ceux qui vont vers la création d'un titre de propriété, également ? Parce que, je dirais que la douceur, ça peut aller, mais des fois, il faut aussi un petit peu, excusez-moi, le bâton, pour inciter la mise à disposition de ces terres aux agriculteurs qui en ont besoin. Merci.

Le Président TALAMONI

La douceur et le bâton, c'est toute une philosophie.

M. Lionel MORTINI

Il n'y aura que de la douceur dans ma réponse.

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire que notre majorité a une propension particulière à la douceur, une inclination naturelle.

Donc, Rosa PROSPERI, et ensuite M. LUCCHINI.

Mme Rosa PROSPERI

Quelques mots pour souligner, à la fois, l'exemplarité, le caractère novateur et ambitieux de ce rapport. Son exemplarité, dans les principes, enfin dans ce que j'appelle les principes. D'abord, parce qu'il met en application certains principes fondamentaux, philosophiques, oserais-je presque dire, des engagements des nationalistes depuis plus de quarante ans, sur la préservation de la terre de Corse.

C'est bien d'être constant dans ses engagements, c'est mieux de se donner les moyens de les mettre en pratique. Et lorsqu'il est écrit, dans ce rapport, que la maîtrise du foncier doit occuper une place majeure dans toutes

les politiques publiques que nous mettons en œuvre, ce n'est qu'une façon évidente de mettre en pratique ces principes.

Exemplaire encore, parce qu'il est une avancée majeure dans les procédures d'accès au foncier agricole, qui sont la condition à l'installation des agriculteurs, jeunes ou moins jeunes, je rejoins en cela Marie-Anne PIERI. Exemplaire aussi, parce qu'il met en exergue et la protection et la valorisation des terres agricoles, qu'elles soient à forte potentialité agronomiques, je fais en cela référence, bien entendu, aux ESA, ou que ces terres soient à moins forte potentialité agronomique, mais vecteurs d'aménagement du territoire, et notamment dans la ruralité.

Parce qu'enfin, ce rapport permettra de faire enfin fonctionner le fonds foncier agricole créé par le Collectivité de Corse en 2012, qui est destiné à stocker des parcelles et à les redistribuer aux jeunes agriculteurs. Ce fonds, ça a été sans doute rappelé, puisque je suis arrivée un peu en retard, n'a été que partiellement doté et n'a jamais réalisé aucune opération.

A l'occasion du vote du budget, on a parlé, à de multiples reprises, d'années blanches, grises, teintées, toute la palette y est passée. En ce domaine, on peut parler de six années blanches, radicalement blanches, immaculées, dans un domaine pourtant d'importance hautement stratégique. Ce fonds, ça a été annoncé, avec les principes budgétaires qui vont avec, sera doté au moyen de deux versements de 800 000 € pour parvenir jusqu'au montant de 2 400 000 € qui était le montant initial, il y a maintenant six ans.

Enfin, et j'en terminerai, pour moi ce rapport est également novateur dans la méthode, tout simplement parce qu'il permet la transversalité des dispositifs et on sait, surtout en ce domaine, que la transversalité des dispositifs est gage de synergie de moyens et d'efficacité. Transversalité en permettant un conventionnement avec la SAFER, on en a longuement parlé, qui pourra intervenir sur toutes les opérations en utilisant ses propres prérogatives, son ingénierie, ses compétences, et en permettant le portage des opérations sur la base du fonds.

Un conventionnement également novateur avec le GIRTEC, qui est un instrument aujourd'hui incontournable, nous le savons tous.

Et enfin, un rapport pour moi, ambitieux, en ce qu'il ouvre des perspectives de demandes d'adaptations règlementaires destinées à favoriser la mobilisation du foncier agricole. Au cours, au moins, de la mandature qui

s'est écoulée entre 2015 et 2017, nous avons déposé, en matière foncière et en matière agricole, un certain nombre de demandes d'adaptations législatives qui, jusqu'à présent, comme quasiment toutes, pour ne pas dire toutes les demandes n'ont pas été satisfaites, je pense que ces demandes s'appuyant sur un dispositif articulé, argumenté comme le sera ce fonds foncier agricole, auront plus de chance d'aboutir, et je pense qu'il faut s'inscrire de façon résolue dans le chantier qui va s'ouvrir, dans la concertation qui va s'ouvrir, pour arracher enfin des adaptations législatives et règlementaires qui seront indispensables.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à M. LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Juste pour se réjouir de la mise en place de ce fonds foncier et du travail qui a été engagé par le président MORTINI. Alors, c'est surtout l'ensemble de la profession qui attendait ce message, ça fait longtemps qu'on attend ce plan, parce qu'en agriculture, souvent, on sait où on veut aller, on sait ce qu'on veut faire, on parle de production, on parle de mise en valeur, mais à un moment donné, il fallait s'en donner les moyens et je pense que là, ce que nous sommes en train de construire, ce sont les fondations. Parce que des agriculteurs qui n'ont pas de terres, ça n'existe pas. Pour être agriculteur, il faut avoir de la terre. Et le premier des messages qu'on devait envoyer, c'était celui-là, donner la possibilité aux jeunes qui veulent s'installer, d'avoir accès au foncier et accès à la terre.

Donc, on voit bien qu'avec ce fonds foncier, on aura possibilité de mettre en place une prospection foncière. C'est ce qu'il nous fallait, surtout sur les ESA et sur le PADDUC, parce que si demain on veut utiliser ces ESA, il est important qu'on puisse faire une prospection auprès des propriétaires fonciers, auprès des communes, et que demain l'ensemble des jeunes qui veulent s'installer, puissent s'installer avec des baux, puissent s'installer avec des conventions de pâturage ou puissent avoir accès à la propriété.

On sait qu'actuellement, le partenariat de l'ODARC qui est fait avec les jeunes agriculteurs, pour la mise en valeur des terrains, ne peut se faire que si ces jeunes ont des baux ou sont propriétaires de leur terre.

Donc, c'est tout un système qu'on est en train de mettre en place et qui va permettre ce développement de l'agriculture et surtout la mise en valeur des terres.

Alors, le dispositif est ambitieux et je pense qu'il va s'accroître, mais ce que je voulais bien souligner, c'est que c'est vraiment un acte politique qui est très fort et c'est la première fois que, vraiment, on prend la mesure de la terre et qu'on comprend que les agriculteurs sans terre ne peuvent pas fonctionner. Donc, on se réjouit de ce plan et on espère qu'il ira à terme. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Sans doute un mot de réaction du Conseiller exécutif.

M. Lionel MORTINI

En quelques mots, oui effectivement, la maîtrise foncière c'est la clé du développement rural, il ne peut y en avoir sans cette maîtrise, et cette politique foncière elle est là au service d'un modèle agricole que nous voulons basé, comme on l'a déjà dit, sur la production, sur la qualité, sur la défense de l'environnement et sur l'autonomie alimentaire.

Sur les différentes questions, les prestations payées, oui ce sera en année N, en fin d'année, ça a été sûrement une des raisons pour laquelle le fonds n'a pas marché au départ avec la SAFER, vous avez aussi peut-être des problèmes de confiance, et aujourd'hui, vous l'avez dit, je pense qu'il faut faire confiance à la SAFER, il faut se faire confiance, même si nous avons intégré des règles prudentielles, il faut être évidemment vigilants mais il faut faire confiance.

Sur les animations foncières, en page 12, effectivement il y a un cahier des charges à faire, mais l'idée c'est d'avoir au moins deux agents financés par l'ODARC, qui iront sur le terrain, qui feront cette prospection foncière, qui travailleront pour la SAFER, pour voir comment on peut véritablement trouver du foncier et avancer rapidement là-dessus parce que c'est une des clés.

Sur notre idée qui est, à un moment donné, de financer peut-être les successions où nous avons un bien dont la valeur va être inférieure aux frais

d'actes notariés, que l'argent public serve aussi à financer cela, c'est une piste, ça ne peut pas être que la Collectivité qui finance, du reste, ça ne peut se faire qu'avec l'Etat, mais c'est une piste sur laquelle nous travaillons. Il y aura la fiscalité, de toute évidence, il va falloir faire des propositions. Aujourd'hui, je ne peux pas les annoncer, parce qu'elles n'ont pas été tranchées par la majorité. Mais, personnellement, je suis évidemment pour une fiscalité beaucoup plus importante sur les propriétaires qui laissent leur terrain en friche. Il va falloir aller les chercher et leur faire payer, s'ils ne veulent pas mettre ces terrains en production. Ce sont des politiques qu'il faudra mener rapidement.

Evidemment le GIRTEC, la convention qui n'est pas une convention financière, qui est ce protocole d'accord, qui est une expérimentation et qui vise à définir les modalités, vraiment, d'une prospection foncière, n'est pas là pour remplacer évidemment les acteurs et les professionnels que sont les notaires, mais faire ce travail en amont pour arriver chez le notaire ensuite. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Donc, pour la suite des opérations, nous avons le numérique, c'est Lauda GUIDICELLI qui va présenter le rapport.

**AMENAGEMENT NUMERIQUE
ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

**Rapport n° 2018/O2/319 : Adaptation des politiques de la démarche
"Puntu Corsica" ouverture des termes premiums**

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, Président. Donc, entre 2011 et 2017, différentes démarches ont permis de mettre en place la démarche d'obtention du nom de domaine «.corsica ».

L'objectif principal de cette démarche était de construire sur Internet un espace de nommage de qualité et de confiance pour la Corse.

Donc, «.corsica » permet ainsi de mettre en valeur le territoire, l'économie, le patrimoine, la culture, la langue et les valeurs sociétales de notre île dans le monde numérique.

Porté par la Collectivité de Corse, «.corsica » veut représenter l'identité digitale de la Corse, le passeport digital des particuliers, associations et organisations publiques ou privées voulant afficher leur attachement à la Corse sur internet.

« .corsica » enregistre une croissance régulière et compte, à l'été 2018, près de 1 200 noms de domaines.

Ce rapport s'attache à présenter les modalités de mise en vente et le classement des termes réservés en trois catégories Premium et à valider la politique tarifaire des ventes des termes Premium.

Au-delà des noms de domaine standards, certains domaines sont sélectionnés par le « registre » et désignés comme des domaines "premiums".

Ces noms de domaines dits Preniums sont considérés par le gestionnaire de l'espace de nommage comme étant des termes très prisés et ayant une forte valeur ajoutée.

Il est donc proposé que la liste des noms Preniums concernant le «.corsica » soit mise à la vente par la Collectivité de Corse selon les modalités définies, c'est-à-dire le Premium 1 : 1 000 €, le Premium 2 : 300 € et le Premium 3 : 100 €.

Il est donc proposé à votre Assemblée d'adapter cette politique des termes Premium et de valider la tarification des termes Prenium, d'autoriser la régie « .corsica » à percevoir les paiements afférents à la commercialisation des options Prenium.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission du développement dont je vous donne la teneur : **la Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.**

(« *Pour* » : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »

Non-participation : « *Andà per dumane* »

Absents : « *Per l'avvene* » et « *La Corse dans la République* »).

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non. Alors je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Si je ne me trompe pas, il ne reste plus que les motions et les questions diverses.

**QUESTIONS DIVERSES / DESIGNATIONS DIVERSES
QUISTIONE DIVERSE / NUMINAZIONE DIVERSE**

Rapport n° 2018/O2/356 : Comité de pilotage du projet “Primura prima urgenza è assistenza” de la Collectivité de Corse : désignations

Le Président TALAMONI

Alors, ce petit rapport concerne un sujet important, mais le rapport lui-même, est un petit peu de l'ordre du détail. Ça concerne le projet PRIMURA « prima urgenza è assistenza », qui est un projet qui me paraît en bonne voie, puisque nous avons fait une très belle réunion, il y a quarante-huit heures.

Notre Assemblée, lors de sa dernière session, a décidé le jeudi 20 septembre 2018, la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA » au sein de la Collectivité.

L'article 3 de la délibération qui arrête la composition de ce comité, prévoit la désignation de huit élus de l'Assemblée de Corse.

Je vous demande de valider la désignation des conseillers dont les noms suivent : Mme Danielle ANTONINI ; Mme Véronique ARRIGHI ; M. Paul MINICONI ; M. François BENEDETTI ; Mme Marie SIMEONI ; Mme Marie-Hélène PADOVANI ; Mme Christelle COMBETTE et M. Pierre GHIONGA.

Il s'agit simplement, dans le prolongement de la délibération que nous avons déjà votée, de désigner les représentants des groupes au comité de pilotage.

Je demande, pour la forme, au **Conseil exécutif** ce qu'il en pense ?
Favorable, très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non. Alors, je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Alors, j'en profite pour dire, à l'attention des élus, que la formation qui avait notamment été demandée par Mme FELICIAGGI, la formation pour les élus de l'Assemblée et du Conseil exécutif, aura lieu probablement avant la Noël. Donc bien sûr, je vous encourage à vous inscrire pour cette formation, qui sera une formation de deux heures, donc ce n'est pas la formation qui va vous bloquer pendant deux jours. On commence par cela, et puis après, pour ceux qui sont spécialement motivés, dont nous faisons partis, Mme FELICIAGGI, nous demanderons une formation supplémentaire, et pourquoi pas celle de deux mois pour être formateur à notre tour !

Ça va être aussi une opération de communication au bénéfice du projet PRIMURA et de la Collectivité de Corse, c'est dans cet esprit aussi que c'est fait. Donc bien sûr, il serait bon que les groupes soient tous bien représentés.

Rapport du président de l'Assemblée de Corse : Nouvelle composition de l'Assemblea di a Giuventù

Alors, M. le Secrétaire général, qu'est-ce qu'il y a d'autre ?

Je vais vous donner lecture de la liste des nouveaux entrants à l'Assemblea di a Giuventù. Donc, il y a trois étudiants et deux lycéens qui rejoignent notre Assemblée des jeunes.

Collège des étudiants :

Pierre BIGUE-BACIOCCHI qui entre, NIVAGIOLLI Jean Romain et Emmanuelle POLI. Ça c'est pour les étudiants.

Collège de lycéens :

Florian della TOMASINA et Livui LEANDRI.

Enfin, pour le collège des candidatures individuelles :

Christian FRANCHI.

Donc, vous en prenez acte, et nous allons quand même voter pour la prise d'acte, pour la bonne forme.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'assemblée a pris acte.

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Rapport n° 2018/O2/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs

Alors, le rapport des sénateurs, il faut que tout le monde soit là, donc on le fera peut-être, et seulement peut-être, tout à l'heure.

MOTIONS / MUZIONE

Alors, le recueil des motions, donc il y a des motions qui ont été reportées, pas beaucoup, et puis il y a des motions que sont retenues pour un examen prioritaire.

Motion n° 2018/E5/041 déposée par le groupe « Per l'avvene » : Extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail

Donc, qui va défendre cette motion ? Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Ça fait plusieurs semaines que je voulais présenter cette motion. Vous venez de le dire, c'est l'extension du tarif fret « matières premières », à l'import de foin et d'aliments pour bétail.

C'est une motion qui est très chère aux agriculteurs, et vous allez le comprendre.

La DSP relative à la desserte maritime entre la Corse et le continent, prévoit un tarif fret « matière premières ». Ce tarif fret, s'adresse, je cite « aux matières premières à destination de la Corse et destinées à être transformées en Corse ».

Il se trouve que l'aliment pour bétail et le foin sont exclus de ce tarif préférentiel.

Je vais vous citer un exemple, ça sera plus clair, le lait. Il est plus facile, et surtout beaucoup plus économique, de faire venir le lait du continent. Le berger l'achète, il fait son fromage avec, plutôt que d'acheter l'aliment pour le bétail qui va nourrir ses brebis, qui vont lui donner du lait et avec lequel il va faire son fromage. On se rend bien compte du problème qui est fait avec les matières premières et le fourrage.

Concernant le foin, on voit tous les jours passer des semi-remorques chargés car, malheureusement, le fourrage en Corse, il n'y en a pas assez pour alimenter toute la région, tout le territoire et tous les agriculteurs.

Je crois que c'était en 2017, la DSP avait, à titre transitoire, autorisé cette tarification pour le fourrage, il me semble, en période de sécheresse.

Si, toutefois, c'est possible au niveau des aides de la PAC, il serait bien, à la prochaine DSP, de faire un avenant pour que ce tarif « matières premières, foin et aliment pour bétail » puisse bénéficier de ce tarif préférentiel pour les agriculteurs.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. **Il y a un rapport de la Commission du développement qui a émis un avis défavorable sur cette motion.** Seuls les groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » ayant voté « pour ». Je vais demander dans un premier temps, s'il y a un intervenant « contre ». M. VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

« Contre », pour des raisons qui sont des raisons juridiques. Il y a une procédure pénale en cours et je pense qu'il faut qu'elle aille au bout. Tant qu'on ne sera pas vraiment sûrs qu'il n'y a aucun risque pénal pour notre chère présidente de l'Office des transports, nous serons « contre », mais pas contre, seulement sur un point juridique et afin de sécuriser la procédure. Après, lorsque les procédures sont sécurisées, qu'on a le feu vert de tout le monde, on pourra rediscuter.

Le Président TALAMONI

Merci. **Avis de l'Exécutif ?**

Mme Vanina BORROMEI

Une petite explication, M. le Président, si vous permettez. C'est vrai que c'est un sujet sensible et c'est un sujet auquel nous sommes tout à fait sensibilisés également. J'ai rencontré plusieurs fois les différents acteurs et intervenants, les agriculteurs, les distributeurs, les producteurs, et j'avoue que le sujet est un petit peu complexe. Complexe pourquoi ?

Premièrement, comme le rappelait Hyacinthe, il y a une procédure pénale en cours, avec encore des gardes à vue qui ont eu lieu tout récemment. On aurait donc souhaité, effectivement, savoir comment, et attendre de voir comment allait être la décision finale. La procédure pénale, c'est principalement sur la méthode et sur la procédure qui a été utilisée lorsque ces aides étaient mises en place.

Aujourd'hui, j'ai eu des retours de la part de nos juristes qui sont finalement dans une grande difficulté à me donner une solution. Certains me disent qu'il y a la PAC, et « les aides de la PAC suffisent aux agriculteurs. Vous n'avez pas le droit d'aider, au-delà de ces aides existantes, les agriculteurs ». Moi, c'est vrai que je leur ai proposé cette aide en spécifiant que nous avions déjà fait des aides exceptionnelles pendant la sécheresse. Le considérant n'est pas vraiment juste, on n'a pas étendu cette tarification, ça a été vraiment une aide exceptionnelle ponctuelle et on s'est calqués sur ce tarif, ce qui est un petit peu différent.

C'est vrai qu'aujourd'hui, on n'arrive pas, juridiquement, à être sûrs de pouvoir faire cette aide.

Ce qui ressort des notes juridiques que j'ai, c'est qu'effectivement, une aide ponctuelle exceptionnelle, comme ça avait été le cas pour la sécheresse, avec un contrôle très strict, on n'a pas les moyens aujourd'hui, de mettre un contrôle strict derrière chaque camion, donc, on ne peut pas le mettre en œuvre aujourd'hui, ni au niveau du contrôle, ni juridiquement. Et c'est vrai que, politiquement, ça nous pose un vrai problème parce qu'on entend cela.

Ensuite, parallèlement, ce que j'ai proposé, c'est de rencontrer les différents acteurs autour d'une table ronde avec, évidemment, le président de l'ODARC. Je m'en suis entretenue avec le président de la Chambre régionale d'agriculture, également avec le président de la Chambre de Haute-Corse. Je souhaitais réunir tous ces acteurs dans le cadre d'une interpro par exemple, pour qu'on puisse établir, ensemble, leurs besoins réels parce qu'il faut aussi mettre en avant la filière locale. On ne peut pas demander systématiquement de favoriser les circuits courts, de mettre en avant la filière locale...

Je vous précise ça pourquoi ? Parce que quand l'aide ponctuelle a été mise en place à l'Office des transports, on avait fait une évaluation en fonction de ce qui rentrait régulièrement, annuellement, en matière de fourrage au niveau du fret et on s'est rendu compte qu'effectivement, sur les six mois,

ce que nous avons évalué avec les services de l'Etat a été complètement démultiplié. Les administrateurs qui siègent avec nous à l'Office des transports, ont les chiffres et, effectivement, il y a énormément de fourrages qui sont rentrés sur une période très courte.

Il y avait certainement un besoin. En tout cas, soit on l'avait très mal évalué, soit il y a certainement eu de l'abus.

Aujourd'hui, ce que je propose, et c'est pour ça qu'en l'état, je ne peux pas valider cette motion, je vous précise également que le courrier qui a été fait par le Secrétaire général aux affaires corses est quand même assez intéressant. Il précise et je vais le lire « que la mise en place, par la Collectivité de Corse, d'un éventuel tarif fret pérenne dédié au fourrage ainsi qu'aux aliments pouvant servir d'appoint à l'élevage insulaire, ne poserait pas de difficultés de principe particulières sur le plan juridique, sous réserve qu'elles prennent pleinement en compte les droits nationaux et communautaires ». Jusque-là, on essaye toujours d'être dans le respect du droit national et dans le respect du droit communautaire. Sauf, que la limite, c'est le droit communautaire et c'est la PAC.

C'est vrai que c'est un peu simpliste de renvoyer la balle comme ça, parce que je comprends qu'on nous dise aujourd'hui, « oui, mais il n'y a pas d'opposition spécifique », sauf qu'on nous dit « dans le respect du droit européen et du droit national » qui, à un moment, démontre une limite.

En l'état aujourd'hui, je ne peux pas valider, mais par contre, je ne cesse pas de travailler sur le sujet avec Lionel MORTINI. Nous allons réunir, très rapidement, dès le mois prochain comme nous en avons convenu avec le président de la Chambre régionale, tous les acteurs pour essayer de trouver une solution et de prendre en compte, évidemment, ces difficultés qui sont réelles et dont nous avons tous conscience.

Merci. M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Le Président TALAMONI

Lionel MORTINI a quelque chose à dire ? D'accord. Parfait.

Nous allons mettre aux voix cette motion qui ne bénéficie pas d'un avis favorable de la Commission du développement et du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est REJETEE

(« **Pour** » (15) : « *Per l'avvene* »(10), « *Andà per dumane* »(3), « *La Corse dans la République* »(2).

« **Contre** » (41) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* ».

Abstention (1) : M. Pierre GHIONGA

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI)

**Motion n° 2018/02/062 : déposée par M. Jean-Guy TALAMONI,
président de l'Assemblée de Corse : Demande de création d'une zone
SECA/NECA en Méditerranée**

Le Président TALAMONI

Cette motion est passée en commission. Je vais très vite.

Il s'agit de la pollution causée par les navires et les aménagements portuaires qui posent un problème majeur en matière de santé publique, comme vous le savez, en particulier à Bastia et à Ajaccio. C'est véritablement un problème important.

Ce polluant est l'un des principaux facteurs à l'origine du problème d'acidification des pluies et se révèle très toxique pour la santé humaine. Les oxydes d'azote et les oxydes de soufre qui sont émis, outre des particules fines, sont émis par les bateaux de croisière et les navires marchands.

Or, il existe des zones pour le contrôle des émissions d'oxyde de soufre ainsi que des zones de contrôle des émissions d'oxyde d'azote. Ce sont les fameuses zones SECA et NECA.

Les zones SECA ne concerne que la Manche, la mer du nord, les côtes nord-américaines et la zone des Caraïbes. A l'heure actuelle, la Méditerranée en est exclue.

Il convient de noter que depuis la mise en œuvre de cette mesure, de ce classement, notamment en Mer du nord, les résultats sont très significatifs. Je vous donne simplement, à titre d'exemple, le Danemark. Le ministère danois de l'Environnement annonce un recul de 60 % des émissions d'oxyde de soufre présent dans l'air depuis la mise en œuvre de nouvelles limites imposées aux navires navigant dans la zone d'émission spéciale Manche, Mer du nord, Baltique. Vous avez les références dans la motion.

C'est la raison pour laquelle si l'Assemblée de Corse décide de voter cette motion, elle demandera au Gouvernement français, à l'Union européenne ainsi qu'à l'Organisation maritime internationale d'accélérer le processus devant conduire, à un horizon proche, au classement de la Méditerranée en zone SECA et NECA. On parle aussi, globalement, de zone ECA.

L'Assemblée demanderait à l'Etat, conformément à ses attributions, de veiller au respect des normes actuellement en vigueur et de contrôler rigoureusement les émissions de tous les navires qui accostent dans les ports corses.

Elle demanderait également, à ses représentants en Corse, de communiquer annuellement à la Collectivité de Corse, le bilan de leurs contrôles.

L'Assemblée chargerait la Commission ad hoc d'instruire la demande de classement en zone SECA et NECA en procédant, dans le cadre de ses attributions, à l'audition de tout sachant.

Elle mandaterait le président de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil exécutif afin d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cet objectif.

Il y a eu un avis favorable de la Commission du développement économique.

(Ont voté « pour » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera ».

Non-participation du groupe « Andà per dumane ».

Absence des groupes « Per l'avvenca » et « La Corse dans la République »).

Y a-t-il une intervention « contre » ?

Mme Fabienne GIOVANNINI

Juste pour préciser quelques points, si vous permettez.

Le Président TALAMONI

On peut dire que c'est une intervention « pour » ?

Mme Fabienne GIOVANNINI

Bien sûr « pour ». C'est une motion très importante. Je voulais juste rappeler que le président du Conseil exécutif travaille sur ces questions au sein de la Commission des îles de la CRPM et que l'AUE avait présenté, en octobre 2017, si je me souviens bien, un rapport voté à l'unanimité par notre

Assemblée sur ces questions-là, globalement sur les problématiques de qualité de l'air, mais qui avaient mis l'accent sur cette importance d'adhérer au SECA/NECA.

Le Président TALAMONI

Avis de l'Exécutif ? Favorable. Nous mettons aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

**Motion n° 2018/02/063 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Inscription de l'expérimentation « territoires, zéro chômeur de longue
durée » (TZCLD) dans le plan de lutte contre la précarité de la
Collectivité de Corse.**

Le Président TALAMONI

C'est un dispositif que vous connaissez, sur lequel nous avons déjà débattu. Cette motion, pour aller vite, décide d'inscrire dans l'axe 1 de son plan de lutte contre la précarité, comme action à mener, l'expérience « territoires zéro chômage de longue durée ».

L'Assemblée de Corse mandaterait, si vous le voulez bien, le président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il demande à ses services de procéder à cette inscription.

Il y a eu un avis favorable de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé réunie le 17 octobre 2018.

La démarche « territoires zéro chômeur de longue durée », nous en avons parlée, vous savez qu'un certain nombre de ces pays se sont positionnés, la communauté Pasquale Paoli, mais également d'autres communautés de communes qui travaillent actuellement sur la question pour que nous puissions participer, pour qu'il y ait un certain nombre de ces pays corses qui participent à la deuxième vague de cette démarche « territoires zéro chômeur de longue durée ».

Nous avons reçu, il y a peu, Laurent GRANDGUILLAUME qui est le numéro 1 de cette démarche au niveau national français. C'est une démarche très importante parce que ça n'est pas seulement une expérimentation. Nous savons que ça marche parce qu'il y a déjà eu une première vague et ça a marché. C'est presque magique parce que ça permet de sortir des personnes d'une situation d'exclusion et de les faire revenir à une vie normale, une vie civile et professionnelle.

J'attire votre attention sur le caractère important de cette question « territoires zéro chômeur de longue durée ».

Quant à cette motion, elle paraît en cohérence par rapport à ce que nous faisons actuellement à cet égard.

Y a-t-il une intervention « contre » ? Non. **L'Exécutif est favorable.**

Je mets cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Je vous remercie.

**Motion n° 2018/O2/066 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Soutien aux personnels des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)
pour la maintien de l'activité en Corse**

Comme vous le savez, un certain nombre de conflits sociaux ont eu lieu au sein de la CPAM durant l'année 2017.

L'inquiétude des personnels et de leurs représentants syndicaux est grande concernant l'avenir des deux caisses primaires d'assurance maladie de Corse.

En 2014, les deux caisses primaires d'assurance maladie ont dû faire face à un premier retrait d'activité, en l'espèce la gestion des facturations de l'ensemble des établissements sanitaires publics et privés (FIDES), désormais transférée à la CPAM d'Avignon.,

D'autres compétences, actuellement exercées par les CPAM de Corse, risquent d'être également transférées vers des caisses du continent,

Il semblerait que ce soit désormais la gestion des flux entrants qui serait susceptible de faire l'objet d'une délocalisation qui est redoutée par les personnels et les syndicats.

Cela voudrait dire en pratique, que le courrier adressé à la CPAM d'Aiacciu ou de Bastia serait orienté vers un centre du continent où il serait numérisé pour, ensuite, revenir en Corse. Ça n'est pas d'une logique à toute épreuve et cela menace l'emploi en Corse.

Ce plan de mutualisation généralisée aura pour conséquence une disparition des fonctions de proximité des caisses s'il n'y est pas mis un coup d'arrêt.

Observons que c'est grâce à la diversité de leurs activités que les CPAM de Corse ont pu permettre l'embauche et la progression de nombreux agents et que la mise en concurrence des caisses donne lieu à un classement dont découle le maintien ou le transfert des activités.

Les éléments pris en compte pour réaliser ce classement (notamment le coût de gestion d'un assuré) sont en défaveur des caisses insulaires. Donc, il n'y a aucune raison pour que ça ne continue pas.

La Corse possède une démographie particulière avec une population vieillissante nécessitant un plus grand recours aux services des caisses. Il faut, bien sûr, tenir compte de cette particularité géographique et démographique.

L'insularité et la géographie spécifique de la Corse font que ces organismes sont totalement différents de toutes les caisses continentales.

Le transfert de certaines activités sera de nature à pénaliser les salariés des caisses d'Aiacciu et de Bastia, mais également les usagers et les professionnels de santé. Ce sont des transferts d'activités qui se font toujours au détriment de la Corse.

L'Assemblée de Corse garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses ne saurait rester passive face à cette situation.

Nous vous demandons, à travers cette motion, d'interpeler le gouvernement afin que les compétences et prérogatives actuelles des CPAM de Corse soient maintenues en l'état.

L'Assemblée de Corse, au terme de cette motion, apporterait son soutien aux personnels des caisses primaires d'assurance maladie de Corse, demanderait au gouvernement que les CPAM de Corse soient maintenues en leurs compétences et prérogatives respectives actuelles, de ne pas engager de mutualisation conduisant, directement ou indirectement, à un transfert d'activités vers des caisses extérieures, au détriment de l'emploi en Corse.

Elle mandaterait le président de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil exécutif afin d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cet objectif.

La Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé a rendu un avis favorable le 17 octobre 2018.

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas.

Point de vue l'Exécutif ? Favorable.

Je mets cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTE à l'unanimité.

Motion suivante. Vous avez la parole.

Motion n° 2018/02/072 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per dumane » : Soutien aux agriculteurs corses

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

Cette motion s'adresse aux agriculteurs corses. Je vais résumer l'ensemble des « considérants » afin de faire plus vite.

Donc, il convient de valoriser et d'aider les acteurs qui aident à faire vivre notre terre et une bonne part de notre patrimoine rural. Les agriculteurs et les éleveurs aident à maintenir la vie dans nos villages et contribuent indirectement à maintenir nos écoles ouvertes.

La succession de conditions climatiques exceptionnelles évoquées comme précédemment par le président Xavier LUCIANI, a pour conséquences un rendement historique bas dans la plupart des cultures, entraînant la situation de nombreuses exploitations déjà fragilisées et nécessite l'attention de cette Assemblée.

Il faut dire aussi que les freins majeurs à l'installation de jeunes exploitants est la peur de ne pas pouvoir supporter la précarité au démarrage qui induit l'endettement nécessaire initial, compte tenu surtout des aléas climatiques et économiques croissants de ce secteur d'activité.

Nous souhaitons que l'Assemblée s'engage à soutenir les agriculteurs et les éleveurs et, à travers eux, le développement rural insulaire ; demande que soient prises en compte des mesures urgentes visant à tenir compte des investissements nécessaires au développement, au maintien en survie des exploitations, et propose sans délais, un programme de refinancement et d'étalement maximal de la dette des exploitations ne dépassant pas 50 000 € de produit brut standard, le produit brut standard n'étant pas le chiffre d'affaires de l'activité ; demande à ce que soient également pris en compte les investissements effectués de septembre 2016 à fin 2018, avec des mesures spécifiques de soutien et d'aide pour compenser les travaux de restauration et de la bonne marche des exploitations, suite aux intempéries sur la période.

M. le Président, vous en conviendrez, le monde agricole, nous avons tous une confiance à construire ou à reconstruire et à cultiver.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Un orateur « contre » ? Non. Quelle est la position de l'Exécutif ?

M. Lionel MORTINI

« Contre ».

Le Président TALAMONI

J'aurais imaginé que si l'Exécutif était « contre », qu'il y avait aussi une position « contre » peut-être.

M. Lionel MORTINI

Je dois donner deux éléments. C'est une motion que je trouve assez démagogique. Sur l'engagement que nous avons auprès de nos élèves, il ne peut être qu'absolu et entier, on les aime comme on aime nos parents, ça c'est le fond. Donc évidemment, on s'engage à soutenir les agriculteurs et éleveurs et, à travers eux, le développement rural insulaire. Je ne vois pas comment il pourrait être autrement, notre engagement, qui est notre engagement quotidien.

Sur les « considérants », évidemment on peut en partager certains, que ce soit les freins majeurs à l'installation des jeunes exploitants, je considère que c'est plutôt le foncier, même si les problèmes bancaires sont là, mais s'ils s'installent en se disant qu'il faut attendre les aides sur les aléas climatiques, je pense qu'ils partent assez mal.

Ensuite, on n'a pas aujourd'hui de remontées chiffrées sur les demandes qui sont faites et la moindre des règles prudentielles, pour nous, aujourd'hui, c'est de demander un rapport pour savoir exactement combien il y a gens derrière et quelles sont les gens touchés... Parce que si on va sur les problématiques que nous avons eues avec les maraîchers au printemps, où on doit essayer de trouver ce que nous n'avons pas encore réussi à faire, des aides

qui se chiffrent en millions, qui ne seront peut-être pas les mêmes qu'on pourrait avoir pour les éleveurs ou pour les vigneron qui ont été touchés aussi, ou pour la foudre qui a touché plusieurs troupeaux, cet été en montagne, et qu'il faudra aider. Nous les aidons déjà à travers des aides spécifiques, notamment les minimis. Il y a eu les aides sècheresse. Par rapport à tout ça aujourd'hui, on pourra vous faire une réponse écrite. On va regarder ça de plus près et faire un véritable travail chiffré. Mais tant que nous n'avons pas ça, je ne vois pas comment on peut s'engager à dire, ou à estimer, que nous allons mettre des millions d'euros là-dessus.

Donc, je suis personnellement, et pour l'Exécutif, « contre ».

Le Président TALAMONI

Merci. L'Exécutif est « contre ». Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est REPOUSSEE.

« **Pour** »(16) : « *Per l'Avvene* »(10), « *Andà per dumane* »(4), « *La Corse dans la République* »(2)

« **Contre** »(41) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »

Abstention(1) : M. Pierre GHIONGA).

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI).

M. Xavier LUCIANI

(Début de prise de parole inaudible). Rappelez-vous à L'Ortolo, il y avait eu un problème avec les agriculteurs sur les cultures à cause d'une rupture d'alimentation. C'est pour vous dire simplement, que cette semaine, ils seront tous remboursés à hauteur de leur demande.

Le Président TALAMONI

Bien, nous en revenons aux motions. Je vais demander à M. VANNI de prendre ma succession dans quelques minutes, parce que je vais aller assez loin et je dois y être assez tôt. Je voulais, d'ici là, faire passer, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, une motion que j'avais déposée, puisqu'il en reste deux, mais s'agissant de celle concernant les sites sensibles, elle a été examinée en Commission. La Commission a souhaité qu'elle aille en Commission permanente pour ajuster un petit détail quant à la concertation nécessaire, quant aux organismes qui seront insérés dans la concertation à venir. J'accepte, en tant qu'auteur de la motion, ce renvoi en Commission permanente. Donc, on la verra lors de la prochaine réunion de l'Assemblée.

**Motion n° 2018/02/082 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Soutien au photographe Éric BATTISTELLI**

En revanche, il y a une motion qui est très brève qui concerne Éric BATTISTELLI, un Corse qui est actuellement au Brésil. Vous savez, la situation, actuellement, dans ce pays est extrêmement tendue à quelques heures du deuxième tour des élections présidentielles, avec un candidat d'extrême-droite qui, semble-t-il, a des partisans extrêmement virulents et agressifs.

Il y a donc un Corse qui a fait l'objet de menaces extrêmement précises et crédibles, d'après les renseignements qui sont en notre possession. Il a été soutenu par un certain nombre de personnalités corses, dont l'un des députés de la Corse.

C'est la raison pour laquelle je vous soumetts cette motion utile, que l'Assemblée se manifeste s'agissant d'un de nos ressortissants actuellement résidant à l'extérieur de l'île.

C'est la raison pour laquelle, si vous l'acceptez, l'Assemblée de Corse apporterait simplement son soutien à notre compatriote Éric BATTISTELLI, face aux menaces de mort qui pèsent sur lui. Il s'agit simplement d'un photographe et, actuellement, il semblerait que les journalistes, de façon générale, ne soient pas tellement en situation confortable dans ce pays.

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Outre le fait qu'on n'a pas eu la motion, vous avez dit que c'était un photographe, je voudrais rajouter que c'est un très bon photographe.

Le Président TALAMONI

Pour avoir vu une partie de sa production, notamment en ligne, je dois confirmer la qualité de son travail.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Un défenseur des droits des femmes.

Le Président TALAMONI

Un défenseur des droits des femmes également. Il paraît tout à fait nécessaire, en ces heures difficiles qu'il traverse, de lui apporter notre soutien.

L'Exécutif est favorable.

Je mets cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie. Je vais demander à M. VANNI de venir à cette tribune pour poursuivre les travaux qui, quand même, s'achèment vers leur fin. Je pense que dans quelques minutes la Commission du développement aura terminé ses travaux, que le secrétariat général pourra effectuer et distribuer le recueil des amendements. Je pense que vous n'en n'aurez plus pour très longtemps à travailler. Je vous prie de m'excuser de vous fausser compagnie, c'est indépendant de ma volonté. Je vous laisse en bonnes mains avec Hyacinthe. A très bientôt.

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, on va passer à la motion suivante.

Mme Mattea CASALTA n'est pas là, si quelqu'un d'autre peut présenter la motion.

Mme Anne TOMASI

Monsieur le Président, Mattea CASALTA demande si on peut passer sa motion en dernier puisqu'elle est en Commission du développement.

Mme Fabienne GIOVANNINI

On peut passer les autres, en attendant, moi, je suis disponible.

M. Hyacinthe VANNI

Si Fabienne est disponible, je n'en doute pas une seconde, on passe à la motion de Fabienne.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Fabienne et Anne-Laure SANTUCCI ! Présentation conjointe, Président.

Motion n° 2018/02/078 déposée par Mme Fabienne GIOVANNINI et Anne-Laure SANTUCCI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Amélioration de la sécurité maritime dans le canal de Corse et en Méditerranée

Mme Fabienne GIOVANNINI

Je pense que je peux parler au nom de tous parce qu'on a tous été marqués par la collision de navires au nord-est du Cap corse entre le cargo-roulier « Ulysse » sous pavillon tunisien et le porte-conteneurs chypriote « Virginia ».

Je ne vais pas rentrer dans les détails des « considérants » de cette motion parce qu'on en a plusieurs à voir.

Je voudrais simplement rappeler que la Méditerranée est une mer extrêmement sensible parce que c'est une mer fermée, qu'elle supporte le trafic le plus important au monde, que le canal de Corse lui-même, est extrêmement sensible, plus de 12 000 navires croisent chaque année.

Paradoxalement, les moyens sont insuffisants, à la fois de protection de ce canal de Corse, et de lutte en cas d'incident ou de naufrage. On l'a vu à l'occasion de cette collision assez exceptionnelle, heureusement, mais on voit qu'on n'est pas armés, forcément, pour résister à une catastrophe demain.

Nous avons eu la chance, quand même, d'une météo favorable au détriment de nos amis Varois pour lesquels nous pouvons, et le président l'a fait hier, rappeler notre solidarité.

Des moyens existent et dans les « considérants », notamment, je veux attirer votre attention sur les systèmes de sécurité passive embarquée qui permettent aux navires qui en sont équipés, de faire face aux situations de crise en mer et de vider leur cuve avec le moins de risques de pollution en cas de problème, et très vite, c'est ça qui est important, y compris en cas de grosse mer et même de mer très agitée, de grosse houle. Très peu de navires en sont équipés mais quatre-vingt navires, qui croisent en Méditerranée, le sont.

Il serait certainement utile, c'est le minimum minimorum, je pense, qu'on pourrait demander aux navires qui croisent en Méditerranée, d'être équipés avec ce système.

Je voudrais rappeler aussi la fragilité de notre écosystème. La question orale qu'Anne-Laure SANTUCCI a posée hier, parce que nous vivons en Corse, nous sommes attachés à nos sites, évidemment. Nous sommes, peut-être, beaucoup plus concernés aussi par la possibilité de lutter. Donc, il faudrait que nous soyons équipés en moyens de lutte.

Rappeler aussi que c'est parfaitement défendable puisque nous avons quand même 1 000 km de côtes et qu'il serait parfaitement justifié que nous soyons équipés de moyens comme l'a demandé Anne-Laure, hier.

La motion, en elle-même, elle est assez générale. Elle rappelle quand même des mesures à différents niveaux, au niveau politique et au niveau technique, tant de surveillance que de la lutte.

Je vous la lis.

« L'Assemblée de Corse :

Charge le président du Conseil exécutif de Corse de porter plainte pour préjudice moral et écologique contre les armateurs des navires du cargo-roulier tunisien « *Ulysse* » et du porte-conteneurs chypriote « *Virginia* ». »

Je rappelle que nous sommes fondés à agir par la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité. Je crois que l'Assemblée de Corse, par l'intermédiaire de l'Office de l'environnement, a été par le passé amenée, d'ailleurs, à porter plainte de ce type. Je pense que des mesures conservatoires, il faudrait que nous portions plainte parce qu'effectivement, si la pollution qu'on dit résiduelle, et on voit les dégâts qu'elle fait dans le Var, tout en étant résiduelle, eh bien elle peut, par les phénomènes de courant inversé, revenir vers nous. Celle qui est restée sur site, sur les coraux qui sont très précieux pour les pêcheurs qui les qualifient, je vous le rappelle, je ne trouve plus le terme, c'est dans les « considérants », vous le retrouverez. En tout cas, c'est un site très sensible où mouillait le cargo.

Donc, « l'Assemblée de Corse charge le président du Conseil exécutif de Corse de porter plainte pour préjudice moral et écologique contre les armateurs des navires,

Demande à l'Etat de faire respecter l'intégrité du territoire de l'île de Corse, son environnement remarquable, son capital écologique et économique,

Charge le président du Conseil exécutif de Corse d'interpeller l'Etat et l'Organisation maritime internationale afin de renforcer les moyens de surveillance du canal de Corse par :

- Le renforcement des surveillances aériennes ou satellites, pouvant déclencher une intervention immédiate, dès qu'un navire est à l'arrêt en mer, afin de mieux prévenir les risques de collision.

- Le renforcement des moyens de prévention sur place en Corse pour un déploiement immédiat de barrages anti-pollution et de moyens de lutte en cas d'accident ou de naufrage.

- La mise en place de systèmes de « sécurité passive embarquée » à bord des navires croisant en Méditerranée, pour faciliter et accélérer les opérations de sauvetage.

- L'exigence de formation des marins à bord sous un label spécifique à la Méditerranée, et un renforcement des contrôles de leurs connaissances pour les marins de tout navire croisant en Méditerranée, afin de prévenir les défaillances humaines.

- L'exigence d'information de la Collectivité de Corse dès qu'un navire est au mouillage de façon anormale et/ou présente, par sa vitesse ou ses comportements, une menace pour la sécurité maritime. »

C'est d'ailleurs ce que le président, lui-même, a rappelé hier, c'est quand même scandaleux que nous n'ayons pas été officiellement informés de la collision et des risques de pollution que nous encourions au moment de cette collision.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Fabienne. Y a-t-il une intervention « contre » ? Non. Intervention « pour », Anne-Laure.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit ma collègue. Je pense que c'est important qu'on montre, à travers une motion, d'une part toute l'importance du

danger et, d'autre part, qu'il y a des moyens d'action. Ces moyens d'action, c'est la Corse qui doit les porter. Aujourd'hui, ce qu'on nous a proposé, même si on pense vraiment, que ce n'est pas suffisant, il y a des moyens d'action sur place. J'ai encore eu l'autre jour, le commandant des remorqueurs dont un est basé à Bastia, et l'autre à Ajaccio, je crois qu'on a les moyens, on a des choses qui peuvent être mises en place et qui peuvent intervenir très rapidement parce que cet accident, on a eu la chance qu'il y ait peu d'impact sur notre environnement.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, il y soixante-dix plages des côtes du Var qui sont prises. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de l'Exécutif ? Favorable.**

Je mets aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE, à l'unanimité ?

Merci. On reprend le vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des votants.

(«**Pour** » (55): « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* » (4)

Non-participation (3): « *La Corse dans la République* » (3)

Absents : Mme et MM. : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI.)

Motion suivante.

Motion n° 2018/02/076 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : Pollution aux particules émises par les navires

M. Romain COLONNA

Très rapidement, une motion sur la pollution aux particules émises par les navires. Cette Assemblée en a parlé précédemment avec la motion sur la zone SECA.

Il s'agit d'un problème de santé publique majeur puisque ce sont des particules fines, ultra fines qui participent au cancer de la population. Je voudrais dire à cet égard, que la famille politique que je représente, sans en avoir la paternité ni l'exclusivité, depuis les années 60, au moins, se bat pour une meilleure écologie en Corse et pour que nous ayons un rapport à notre terre et à l'air que nous respirons, qui soit sain.

Il y a, je tenais tout de même à le rappeler, parce que c'est important à l'heure où d'aucuns s'accaparent de cette problématique, je voulais vraiment le rappeler, c'est un problème de politique publique majeur auquel nous portons un regard accru depuis des décennies.

Il se trouve qu'aujourd'hui, en Corse, tout en saluant les efforts qui sont faits par l'association Qualitair, ou par certaines associations, il n'y a pas de veille publique adéquate, systématique, régulière sur les particules ultra fines. Donc, on a un problème d'analyse de ces particules et on a un problème d'émissions par les navires, notamment ceux à quai dans tous les ports de Corse.

Ce que l'on demande, à travers cette motion, c'est un renforcement de la veille de l'analyse de la pollution particulaire, notamment celle émise par les navires d'une part, et d'autre part, qu'il y ait une mise en conformité de tous les navires, à l'horizon 2020, au 1^{er} janvier 2020, puisque des directives européennes reprises par le Gouvernement français et instruites par l'OMI (organisation maritime internationale) visant à réduire de 85 % la teneur émise en soufre par les bateaux, il me semble important que cette Assemblée se saisisse de ce problème pour que l'ensemble des navires, et il ne s'agit pas ici, vous l'aurez compris, des navires réguliers, mais bien des navires qui viennent occasionnellement en Corse, y compris les navires de croisière, puissent répondre aux normes européennes et internationales. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il une intervention « contre » ? Il n'y en a pas. On va faire l'économie de l'intervention « pour » puisque Romain a tout dit.

Avis de l'Exécutif ?

Mme Vanina BORROMEI

Favorable, M. le Président, en rappelant que les compagnies qui desservent régulièrement nos ports ont l'obligation d'être aux normes pour 2020. Elles s'y emploient toutes et le travail a déjà été bien avancé, comme le soulignait Romain. Effectivement, il faudrait aussi espérer qu'on puisse avoir un suivi sur les bateaux de croisière.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion n° 2018/02/077 déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968

M. Romain COLONNA

À ringraziavvi, ò sgiò Presidente.

Dipoi l'ondici di settembre di u 1968, ùn c'hè mancu un passu, mancu u fiatu pè parechje famiglie di Corsica è d'altrò chì sò state tocche da a strage di l'avviò chì s'hè sfraciatu trà Aiacciu è Nizza.

Dipoi u principiu, dumandanu a verità, dumandanu a dignità, dumandanu a ghjustizia è sin'à avà, si sò impittate à ricusa, à prublemi di prescrizione, etc.

C'hè torna una prucidura ghjudiziaria ch'hè in ballu è chì dumanda da a parte di a ghjustizia è à u Presidente di a Republica francese, Emmanuel MACRON, di pudè auturizà u fattu di caccia u sicretu difesa nant'à issu cartularu tamantu pà participà à u volu fattu pà l'inseme di isse famiglie di a Corsica è di tutti quelli chì sò stati tocchi in cuntinente dinò.

C'hè statu una dumanda à bocca posta da a me cullega Mattea CASALTA à l'ultima sessione. Ci avia rispostu u Presidente di l'esecutivu in stu sensu dicendu ch'ellu avia da addirizzà un currieru à u Presidente Emmanuel MACRON, ciò chè statu fattu. Ùn l'hà micca fattu à nome soiu unicamente, si sò aghjustati à issu curriere quì, u merre di Nizza, Christian ESTROSI, un merre d'Aiacciu, Laurent MARCANGELLI, u presidente di a regione Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Renaud MUSELIER, u presidente di l'Assemblea di Corsica, Jean-Guy TALAMONI, tutti inseme dumandendu chì u sicretu difesa sia cacciatu in issu cartularu quì.

Ciò chì vi dumandemu, è v'aghju da fà una pruposta di sicuru chì ùn si tratta micca di purtà issa dumanda à nome meiu, à nome di « Femu a Corsica », ò sgiò Presidente, dumandemu à nome di « Femu a Corsica » chì issa muzione sia purtata da l'inseme di i gruppi di st'Assemblea, micca unicamente à nome di « Femu a Corsica » chì di sicuru quì ùn si tratta micca di persunificà, di mette un nome di un partitu di più ch'un antru. Saria bè ch'ella fussi una dumande cullettiva cum'è l'annu fatta i merri, i presidenti pà dumandà à nome di a Corsica è pà e famiglie chì sò in u dolore dipoi 60 anni,

chì infine a ghjustizia, a dignità in issu cartulare possenu esse rese à e famiglie è à l'inseme di quelli chì sò stati tocchi.

À ringraziavi.

M. Hyacinthe VANNI.

À ringraziavvi. Dumandu à l'altri gruppi di l'Assemblea s'elli sò d'accunsentu per assuciassi à sta muzione.

M. Petr'Antone TOMASI

« Corsica libera » s'assuciegghja à sta dumanda, à sta muzione impurtante.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziavvi. L'altri gruppi ?

M. Pierre GHIONGA

Simu d'accunsentu ancu noi.

M. Hyacinthe VANNI

Dunque, tutti i gruppi di l'Assemblea sò d'accunsentu. L'avisu di l'esecutivu ? Favurevule.

On va passer au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

À ringraziavvi.

**Muzione n° 2018/02/081 posta da u gruppu « Corsica libera » :
Integrazione di a specialità « lingua è cultura corsa » in ogni liceu di
Corsica in più di e sette specialità à sceglie da i licei**

M. Pierre-José FILIPPETTI

Sta muzioni tratta di l'integrazioni di a specialità "*Lingua è Cultura Corsa*" in ogni liceu di Corsica.

I liceani chì sò oghji in iscola di 2nda sarani i primi à passà u bascigliè in a so virsioni nova chì hà da veda spariscia i filieri chè no cunniscimu oghji.

À a prossima riintrata, ogni stabilimentu si divarà di prupona à i so sculari l'insignamentu di 7 specialità annantu à i 12 pruposti da u ministeru.

È ben sicuru a "*Lingua è Cultura Corsa*" ùn faci micca parta di st'insignamenti.

A noscia Assemblea hà parechji volti musciatu a so vulintà d'andà versu un bilinguisimu veru in ogni locu, ch'eddu s'ighi in iscola o in a sucità, è si sà chì a dumanda d'amparera hè di più in più impurtanti è chì i bisogni à vena di prufessori bilingui è di furmatori creschiani.

Di più, ci vò di sapè chì sta dumanda ùn scambiarà nudda à l'organizzazioni di i licei chì t'ani dighjà i risolzi è i mezi.

Tandu, di pettu à sti cunsiderazioni è in u quattru novu prupostu da a riforma,

L'Assemble di Corsica :

- Dumanda chì a lingua corsa fussi pruposta cum'è insegnamentu di specialità in ogni liceu ginirali di l'isula in u dispusitivu novu di a riforma

- Dumanda à u ministru di l'Educazioni è à u Ministru di l'Agricoltura è di l'Alimentazioni di mudificà in cunsequenza l'arrestatu n°0162 di u 16 di luddu di u 2018 par integrà sta dispusizioni.

À ringraziavi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziati. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non. Un complément d'information de Jean-Martin et une intervention pour de Vannina. Femu cusì ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringraziavvi.

Ghjustu aghjustà duie parolle, l'avete intesa, sta muzione chì torna à favore di u sviluppu, di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa...Sta muzione concerna l'inziane filiere di e prime è di modu più particolare di e terminale. Sinu à oghje, omancu a filiera literaria pudia sceglie a specialità « lingua è cultura corsa », intesa chè quessa quì, ùn esisterà più è chì i liceani averanu da sceglie e specialità pruposte in u so liceu. I liceani tocca a prima, diveranu sceglie trè specialità ; ghjunti in terminale, solu duie. Allora di sicuru, ancu sè no avemu oghje parecchie infurmazione nantu à sta riforma è l'amicu Pierre-Jo di sicuru ghjè à capu, vistu ch'ellu insegna in liceu. Certi affari ùn sò ancu belli chjari, è sopra tuttu à u nivellu scientificu, ne parlavamu prima.

Ma saria una bona quì ghjustu à puntu sè no pigliavamu quì appena d'avanzu di pettu à sta situazione, un minimu diceraghju d'anticipazione, sta muzione l'avete intesa, ghjè à prò di a lingua è di u so insegnamentu di sicuru. Sè no a vutemu à l'unanimità, avarà di sicuru di più pesu, ancu i consiglieri territoriali chè no semu, face chè no semu eletti ind'i consigli d'amministrazione di i licei di Corsica. Dunque, ciò chì saria binissimu ghjè sè no pudiamu fà ricullà sta pruposta à i CA, dunque quì, toccu u mese di nuvembre.

À ringraziavvi.

M. Jean-Martin MONDOLONI.

Il est dommage que ce texte ne soit pas venu plus tôt parce qu'on aurait pu le compléter. A cette heure tardive, c'est compliqué, parce qu'il y a au moins une chose qui n'apparaît pas, c'est que ce n'est pas seulement en classe de première que la langue corse a bénéficié de moyens. C'est probablement aussi en classe de seconde, même si le projet d'arrêté du

ministre n'est pas encore paru. Vous savez que les enseignements dits exploratoires disparaissent.

Or, aujourd'hui, un élève de seconde, pour faire simple, sans rentrer dans des pesanteurs techniques, avait trois occasions de pouvoir bénéficier de la langue corse : au titre de la LV2, au titre de l'option et au titre de l'enseignement exploratoire, du deuxième enseignement exploratoire qui était un enseignement obligatoire, même s'il avait le choix.

L'enseignement exploratoire disparaissant en seconde, il n'y aura plus que deux moyens d'accéder au corse. Je pense, vous parlez d'anticipation, que c'est bien avant qu'il aurait fallu anticiper, d'une part, parce qu'on est quasiment en bout de parcours, même si les projets d'arrêté ne sont pas aboutis.

Mais surtout, je pense que c'est sur ces sujets-là, parce que c'est ce qui s'est passé en 2010, il faut faire un lobbying, non pas isolé, mais un lobbying avec toutes les autres langues régionales. Dans le projet de réforme de 2010, ce n'est pas la langue corse qui était intégrée dans les programmes nationaux, c'étaient les langues régionales. Vous savez, cet astérisque qui renvoie en bout de page du bulletin officiel, il fait la part belle à toutes les langues régionales.

Je trouve un peu dommage d'isoler, c'est la raison pour laquelle on ne participera pas à ce texte, même si vous avez compris qu'on participe de l'idée générale. Mais on invite la conseillère exécutive à se joindre, de façon presque lobbyiste, aux fédérations de langues régionales parce que dans les projets d'arrêtés, ce qui compte, c'est le bout du parcours et sur le bout du parcours, on remarque qu'il y a certaines disciplines qui finissent toujours par arracher un certain nombre de victoires, notamment, je le dis, l'éducation physique et sportive et, souvent, les langues régionales pour peu qu'elles soient solidaires les unes des autres.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. L'Exécutif ?

M. Xavier LUCIANI

Capite bè ch'ellu si pò fà u megliu, più chè mai. Ghjustu duie precisione. Ùn avemu micca durmitu sinamente à avà perchè avemu scontru à

a rettrice ultimamente, avemu da fà una dumanda à u ministeru direttamente. Emu scontru l'Uccitani ch'anu fattu una lettera à u ministru, c'hè statu una risposta di u ministru. Dunque noi dumandemu dinò, u Presidente di l'esecutivu hà mandatu una lettera à Blanquer u ministru di l'educazione naziunale francese per un scontru nantu à a cunvenzione, perchè chì u statu vi segna una cunvenzione nantu à 6 anni, ma à u listessu tempu, piglia a decisione senza cunsultà l'Assemblea di Corsica nantu à l'articulu 7 chì ghjè, diceraghju a nostra cumpetenza à u nivellu pedagogicu.

Dunque, chè vo sappite, avemu reagitu, avemu scontru à a rettrice, avemu scrittu à u ministru, avemu cunsultatu l'Uccitani per fà una lettera cumuna. Dunque c'hè statu una reazione dipoi à pocu pressu trè settimane.

Avà aspettemu di scuntrà à BLANQUER per pone a questione perchè al dilà di st'affare ci vole dinò ce qu'on appelle en français le coefficient. Sapè esattamente quantu hà da pisà u corsu, quì pisava 8 à u più, quì pesa 6, mà 6 di chè ? Òn sapemu micca esattamentu u percentuale avà di a parte di u corsu in u basigliè.

Dunque avete capitu bè chì simu à capu di l'affare è ci tenimu capu (inaudible) avemu da puntà è pensu che sta muzione ci hà da aiutà dinò à puntellà sta rivendicazione. Eccu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziavvi.

Nous allons passer au vote

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des votants.

(« **Pour** »(46) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Andà per dumane* »(4), M. Pierre GHIONGA

Non-participation (12) : « *Per l'avvene* », « *La Corse dans la République* »(2))

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI)

Motion n° 2018/02/074 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Protection des souches de truites sauvages (corses et méditerranéennes) de Corse

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Comme vous le savez, je suis très attachée à notre milieu naturel, et notamment à tous les animaux qui vivent sur cette terre, pas seulement les hommes, mais même le reste. Ça ne vous surprendra pas !

Je vais vous lire cette motion, qui n'est pas très longue, sur la protection de l'espèce endémique de truites corses.

CONSIDERANT l'existence reconnue scientifiquement de deux souches de truites sauvages en Corse regroupées sous l'appellation « truite de Corse »,

CONSIDERANT la gestion des cours d'eau et de leur biodiversité originelle garante du maintien de leur équilibre biologique,

CONSIDERANT le changement climatique entraînant une augmentation du nombre et de l'intensité des crues ainsi qu'un manque d'eau en période de forte sécheresse, comme facteur de bouleversements dans la pérennité des espèces dans les cours d'eau,

CONSIDERANT l'impact négatif sur une espèce endémique de tout brassage génétique induit par l'introduction d'individus ou d'alevins d'une souche différente dans leur milieu naturel,

CONSIDERANT que, sauf mise en péril de la présence de l'espèce endémique dans nos cours d'eau, le brassage génétique n'est pas une nécessité,

CONSIDERANT que la fédération de pêche a cessé l'alevinage en 2006,

CONSIDERANT qu'il existe des moyens, notamment via des pépinières en milieu naturel ou en pisciculture, de produire des alevins provenant des souches locales afin de maintenir l'espèce sur le territoire,

CONSIDERANT l'introduction, par l'homme, de souches différentes, notamment en lien avec l'activité de pêche sportive et touristique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

DEMANDE que l'Etat reconnaisse juridiquement la spécificité des souches locales reconnues scientifiquement.

DEMANDE à l'ensemble des autorités compétentes, d'assurer le maintien de ces souches en interdisant l'introduction de souches nuisibles à la souche locale et d'espèces invasives.

Alors, je m'explique en deux mots, vous savez qu'il y malheureusement des gens qui, par nécessité commerciale, on va le dire comme ça, s'octroient le droit d'intervenir sur nos rivières et ils rajoutent des espèces qui ne sont pas endémiques et qui peuvent mettre en danger notre truite.

Donc, c'est extrêmement grave parce que ça déséquilibre le milieu naturel et, très bientôt malheureusement, nous n'aurons plus la chance, ou du moins, les générations futures n'auront pas la chance de vivre ce que nous, nous avons vécu, et d'avoir ici des truites de Corse, des truites méditerranéennes de toute façon, mais ça se rajoute à bien d'autres choses, l'homme est un prédateur, nous le savons, mais en ce qui concerne notre pays, ça devient récurrent et c'est gravissime.

Alors, au-delà du changement climatique qui est extrêmement important maintenant, et qui sensibilise l'environnement naturel, l'homme ne doit pas intervenir, me semble-t-il, et la fédération de la pêche est là pour gérer la population de truites dans les rivières, et le fait très bien, et je pense que nous pourrions lui faire confiance. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas.

Avis de l'Exécutif ?

Per una volta c'hè setti accunsenti cu noi, M. LACOMBE, vi dogu a parolla cù piacè.

M. Xavier LACOMBE

Per a rumenza no, a i pesci si.

Très rapidement, bien sûr, très favorable. La seule chose, il aurait peut-être été souhaitable, pour que l'Etat reconnaisse a nostre pesca, je dirai, peut-être inscrire son nom, parce que dans cette motion, elle n'est pas mentionnée, qu'il n'y ait pas encore confusion et qu'on reconnaisse les poissons du voisin.

Mme Mattea CASALTA

Bien vu.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de l'Exécutif ?

M. Petr'Antone TOMASI

Président, on se réjouit de la position du groupe « Per l'avvene », dans cette lutte contre la colonisation de peuplement halieutique.

M. Xavier LACOMBE

Voi, setti pesci, ma noi vi fridimi.

M. Xavier LUCIANI

Président, juste pour vous dire que l'invasion est constatée, je précise quand même que les plans d'eau et les rivières sont infestés pour des tas de raisons.

Simplement, vous dire que je prends la casquette de président de l'Office d'équipement hydraulique, sur les plans d'eau de l'Office d'équipement hydraulique, nous avons une convention avec la fédération de pêche qui interdit l'introduction de toutes les espèces invasives. Donc, il faut absolument renforcer, d'autant qu'il y a quand même quelques professionnels qui essaient peut-être justement de commercialiser cette activité, et dans le contexte du changement climatique qu'on évoquait tout à l'heure, il est quand même relativement dangereux de ne pas mesurer l'impact sur la biodiversité et sur le milieu aquatique corse.

Donc, important de renforcer cette motion et d'y mettre le nom des poissons autochtones.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On va passer au vote.

On a pris l'amendement de M. LACOMBE en compte, on va le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement de M. LACOMBE est adopté.

On va mettre aux voix la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci. On peut passer à la motion suivante.

Motion n° 2018/O2/075 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Sauvegarde et renforcement des missions locales de Corse.

Julien a tèn.

M. Julien PAOLINI

Merci. M. le Président, cette motion traite de la sauvegarde et du renforcement du rôle des missions locales en Corse. Elle fait suite à une déclaration du Premier ministre, en date du 18 juillet dernier, je cite : « les collectivités locales volontaires pourront participer à des expérimentations visant à fusionner les structures de la mission locale au sein de Pôle emploi ».

Cette déclaration a été suivie, en septembre, d'une note de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et de Pôle emploi intitulée : « Expérimentations missions locales : éléments de méthode à destination des DIRECCTE et des DR de Pôle emploi ».

Point important à souligner, c'est que cette réflexion du gouvernement a été menée sans la moindre concertation avec les représentants des missions locales.

Sur ce dossier, l'un des objectifs principal du gouvernement est clairement indiqué dans le rapport du Comité action publique 2022, il s'agit essentiellement de réduire les dépenses publiques en fusionnant les différentes structures du service public de l'emploi.

Je rappelle quand même quelques chiffres importants sur les missions locales de Corse, cela représente 5 900 jeunes accompagnés, dont plus d'un tiers ont été accueillis pour la première fois en 2017.

Cet accompagnement par les missions locales, a permis à 3 300 jeunes, soit de décrocher un emploi, soit de se former pour 1 300 d'entre eux, soit de rentrer en alternance pour 600 autres jeunes.

Donc, c'est aussi 75 professionnels de l'insertion qui sont répartis sur tout le territoire au niveau de 40 points d'accueil notamment.

Donc, ces missions locales, bien entendu, elles représentent un outil essentiel, pour accompagner les 16-25 ans vers un emploi et vers l'autonomie sociale.

Un chiffre qu'il faut rappeler aussi, la Corse fait malheureusement partie des territoires où les jeunes sont le plus touchés par le chômage, avec un taux inquiétant de 28,5 %.

Donc, ce chiffre confirme également que l'accès des jeunes corses au marché de l'emploi nécessite à la fois un accompagnement personnalisé qui va s'appuyer sur la formation, sur l'apprentissage et la mobilité que, seules, les missions locales sont aujourd'hui en capacité de proposer.

La majorité des jeunes accompagnés par les missions locales, ne sont pas inscrits à Pôle emploi. En effet, les modes d'accompagnement ne sont pas totalement adaptés aujourd'hui à ce public.

En effet, Pôle emploi ne peut pas garantir intégralement la prise en charge et l'insertion de tous les jeunes en demande d'emploi sur notre territoire.

Donc, nous considérons que les missions locales ont vocation à demeurer un partenaire incontournable de la Collectivité de Corse dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique jeunesse.

Cette motion quel est son objet ? Premièrement : soutenir les présidents des associations régionales des missions locales qui ont refusé, à l'unanimité, les expérimentations de fusion des missions locales au sein de Pôle emploi.

Deuxièmement : de s'opposer à tout projet d'expérimentation ayant pour but de fusionner les missions locales de Corse au sein de Pôle emploi.

Et enfin, troisièmement : mandater le président de l'Exécutif afin d'entamer des discussions avec le gouvernement afin que la Collectivité de Corse exerce, au travers des missions locales, les compétences relatives à l'accès des 16-25 ans au marché de l'emploi, compétences actuellement dévolues à Pôle emploi. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Julien. Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ?

M. Pierre GHIONGA

Non, M. le Président. Par contre, au contraire je suis tout à fait favorable, mais je voudrais avoir une précision. On n'avait pas déposé une motion demandant la création d'un service public territorial de l'emploi qui demandait que la compétence de Pôle emploi soit transférée ? Très bien, ma mémoire est toujours bonne, je suis rassuré.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un amendement du groupe « Corsica libera », mais je voulais d'abord savoir s'il y avait une intervention « contre » ? Non, on fait l'amendement de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Nous sommes pleinement complémentaire avec notre collègue Pierre GHIONGA et, effectivement, nous avons déposé une motion qui avait été adoptée à une large majorité, au mois de mars 2016, relative au transfert de la compétence du service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi. A la suite de quoi, le conseiller exécutif en charge de ces questions et le président de l'ADEC, Jean-Christophe ANGELINI, s'étaient saisis du sujet et avaient entrepris un certain nombre de démarches.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec le porteur de la motion et avec le Conseil exécutif, notamment Lauda GUIDICELLI qui, je le crois, devrait répondre à cette motion, nous avons convenu de déposer un amendement pour rappeler cet engagement dans la mesure où la motion déposée par Julien PAOLINI incite l'Exécutif à revenir devant le Gouvernement français, pour mettre en œuvre une procédure d'adaptation législative et réglementaire. Nous souhaitons que cette démarche soit rappelée.

Donc, je vous lis la proposition d'amendement qui a été transmise au secrétariat général, qui est afféré aussi sur d'autres tâches, donc je ne sais pas s'il sera distribué, mais en tout cas l'amendement est assez simple : insérer à la fin du dispositif : « l'Assemblée de Corse, RAPPELLE à cet égard, sa

délibération N° 16/066 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 approuvant le principe d'un transfert à la Collectivité de Corse, des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois.»

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « pour » ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci Président. Je voulais saluer la proposition de M. PAOLINI et dire qu'en fait, les missions locales, surtout en missions locales rurales, ont d'énormes difficultés parce qu'elles accompagnent, elles orientent et elles travaillent sur le projet professionnel des jeunes de 16 à 25 ans, dont déjà le premier frein est l'aide à la mobilité, parce qu'isolés, sans aucun moyen pour pouvoir se déplacer, ils ont d'énormes difficultés pour concrétiser leur projet professionnel.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de l'Exécutif ?

Mme Lauda GUIDICELLI

Evidemment favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Et sur l'amendement, bien sûr.

Mme Mattea CASALTA

Rien de très grave, juste pour vous dire que Muriel FAGNI a quitté l'hémicycle parce qu'elle ne participera pas au vote pour des raisons évidentes.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, on a pris note.

Je vais mettre aux voix l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement déposé par « Corsica libera » est adopté.

Je vais mettre aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.

On est saisi de deux motions sur le même thème, c'est-à-dire la clinique de l'Ospedale, il y en avait trois, mais la majorité s'est arrangée pour n'en faire qu'une, donc « Corsica libera » et « Femu a Corsica » qui ont fusionné, je pense ? Donc, il reste celle de Jean-Martin et celle de la majorité.

Est-ce qu'on présente les deux ? Donc, qui commence ?

Motion n° 2018/O2/080 déposée par Mme Jeanne STROMBONI au nom du groupe « Femu a Corsica » et M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica libera » : Soutient à la clinique de l’Ospedale à Portivechju.

Vous avez la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

Il y a un amendement que nous déposons nous-mêmes, avec Michel GIRASCHI, sur cette motion. Je la lis d’abord telle quelle.

Alors, ça concerne la clinique de l’Ospedale, qui connaît des problèmes récurrents de remboursements.

« VU la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l’application de l’article 106 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6111-1, L. 6112-3 et L. 6116-3,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la partie réglementaire du Code de la santé publique,

VU les délégations de service public précédemment conclues entre l’Agence régionale de santé de Corse et la clinique de l’Ospedale,

CONSIDERANT que la clinique de l’Ospedale est un établissement de santé privé assurant un service public hospitalier au sens des 3° et 4° de l’article L. 6112-3 du Code de la santé publique,

CONSIDERANT que ce même article L. 6112-3 précise que « Les établissements de santé privés mentionnés aux 3° et 4° sont habilités, sur leur demande, par le directeur général de l’Agence régionale de santé s’ils s’engagent, dans le cadre de leurs négociations contractuelles mentionnées à l’article L. 6114-1, à exercer l’ensemble de leur activité dans les conditions énoncées à l’article L. 6112-2 [relatif aux établissements assurant le service public hospitalier]. »,

CONSIDERANT que la clinique de l'Ospedale assure, depuis une vingtaine d'années, un service public hospitalier en matière d'urgences et de maternité au titre des délégations de service public conclues avec l'Agence régionale de santé de Corse,

CONSIDERANT que ces activités relevant du service public hospitalier assuré par la clinique de l'Ospedale faisaient l'objet d'une compensation à l'euro près par l'Agence régionale de santé de Corse, selon un cadre contractuel fixant les moyens humains, financiers et techniques alloués,

CONSIDERANT que la clinique de l'Ospedale avance que l'Agence régionale de santé n'a pas compensé les sommes engagées par la clinique au titre des délégations de service public des services d'urgences et de maternité pour les exercices 2015, 2016 et 2017, que ces impayés de l'Agence régionale de santé représenteraient une somme très importante et que cette créance non recouvrée placerait la clinique dans une situation de cessation de paiement,

CONSIDERANT que la clinique de l'Ospedale mobilise près de 180 personnes, dont les emplois doivent impérativement être préservés, et qu'elle assure un service public hospitalier sur un bassin démographique de 25 000 personnes dans la microrégion de Portivechju, qui peut aller jusqu'à 150 000 personnes en période estivale,

CONSIDERANT ainsi que le maintien d'un service public hospitalier de proximité est indispensable au développement de cette microrégion et à l'accès aux soins de la population,

CONSIDERANT que si la dette actuelle de l'Agence régionale de la santé de Corse devra être honorée dans l'intérêt des personnels de la clinique et des patients, il convient néanmoins de modifier au plus tôt le système de gouvernance, au sens où il n'opère pas une distinction suffisamment nette entre les activités relevant du service public hospitalier et les activités privées de la clinique, rendant ainsi récurrente la question du déficit de compensation,

CONSIDERANT enfin que l'exemple du Groupe de coopération sanitaire de la Ciotat est très pertinent car regroupant au sein d'un pôle de santé public / privé un centre hospitalier et une clinique sur un site unique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que l'Agence régionale de santé honore sa dette envers la clinique de l'Ospedale au titre de ses activités de service public hospitalier, afin de préserver les emplois des personnels et l'intérêt supérieur des patients.

DEMANDE qu'un nouveau système de gouvernance, sur la base d'un pôle de santé public / privé, soit mis en œuvre après étude sur le site de la clinique de l'Ospedale, afin de colmater une situation de déficit structurel de compensation du service public hospitalier dans ce territoire ».

Il y a un amendement, je propose qu'il soit lu par Michel.

M. Hyacinthe VANNI

M. GIRASCHI présente l'amendement et fait l'intervention « pour », et après on demandera s'il y a une intervention « contre ».

M. Michel GIRASCHI

Juste une précision sur l'amendement, parce que je ne suis pas encore passé à « Femu a Corsica », donc c'est un amendement du groupe « Femu a Corsica » et du groupe « Corsica libera » ou « Per a Corsica » tout simplement.

Donc, notre amendement vise à remplacer le huitième « considérant » en ces termes :

« CONSIDERANT que si la dette actuelle de l'Agence régionale de santé de Corse devra être honorée dans l'intérêt des personnels de la clinique et des patients, il convient néanmoins de modifier au plus tôt la structuration de la clinique, au sens où d'une plus grande distinction entre les activités relevant du service public hospitalier et les activités privées de façon à mettre un terme au déficit récurrent de compensation ».

Il faudra remplacer ensuite, dans la seconde demande :

« DEMANDE qu'une nouvelle structuration, sur la base d'un pôle de santé public / privé, soit mise en œuvre après étude sur le site de la clinique de l'Ospedale, afin de mettre un terme à une situation de déficit structurel de compensation du service public hospitalier sur ce territoire ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Si vous voulez faire l'intervention « pour ».

M. Michel GIRASCHI

Alors, aujourd'hui la clinique de l'Ospedale est le principale établissement de santé dans l'extrême sud, elle connaît depuis de nombreuses années des difficultés récurrentes, et tous les six mois, ou tous les ans, on a des problèmes d'une dette de l'ARS qui n'est pas honorée et qui n'est pas payée à la clinique de l'Ospedale, et qui met cet établissement dans des grandes difficultés.

Ce qui est important aujourd'hui, quand nous, nous disons qu'il faut aller au-delà simplement du règlement de la dette, c'est de sortir de ce système qui, inévitablement, crée les mêmes effets, c'est-à-dire que, systématiquement tous les ans, on se retrouve avec des soins et une possibilité, une annonce peut-être, de la fermeture des urgences, une annonce de la fermeture de la maternité et on ne peut pas accepter que les patients soient pris en otages par cette situation. Il faut aujourd'hui, bien sûr, que l'ARS paye ce qu'elle doit mais, en même temps, il faut de ce cycle infernal où les patients ne savent pas, et où l'offre des soins se dégrade dans l'extrême sud.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Jean-Martin, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, je profite de la souplesse que vous manifestez par rapport au règlement intérieur, pour engager un débat qui vaut sur les deux motions et expliquer pourquoi on ne se rejoint pas sur les deux textes, en indiquant d'emblée, qu'évidemment on ne votera pas contre le texte qui est proposé, en espérant, en retour, une réciprocité en termes, sinon d'adhésion, en tout cas de comportement par rapport à notre texte.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un problème qui touche, aujourd'hui, les rapports entre l'ARS et une institution Porto-Vecchiaise privée, mais qui opère deux missions de service public, la maternité et les urgences. Donc, l'objet strict et limité de notre texte c'est de dire qu'il faut régler cette dette, et on est tous d'accords là-dessus. Nous, on ne peut pas aller aussi loin que vous

dans ce texte, enfin on ne souhaite pas y aller, parce qu'en proposant une modulation dans votre corps de motion, vous laissez sous-tendre l'idée, pour ceux qui nous observent et nous écoutent, que ce serait la structuration ou, en tout cas, la nature de l'institution privée qui est la cause de ces redondances et de ces défauts de paiements itératifs. Nous, on ne peut aller jusque-là, on ne dit pas que vous vous trompez, en tout cas on ne va pas jusque-là.

Il n'empêche, en effet, qu'il faudra bien, à un moment donné, poser le bon diagnostic sur les raisons pour lesquelles, tous les ans, à la même époque, se posent les mêmes problèmes.

Donc, j'en profite pour faire, sinon la promotion, en tout cas l'explication de texte de la motion que nous présenterons à la suite. C'est simplement de dire, à l'heure où on se parle : nous, on souhaite que soit soldé le problème, qui n'est pas forcément structurel mais conjoncturel, du paiement, par l'ARS, de ce qu'elle doit à la clinique de l'Ospedale.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Avis de l'Exécutif.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Le Conseil exécutif n'a pas, de ce point de vue, à interférer dans les débats de l'Assemblée. Bianca en dira peut-être un mot également, mais pour avoir suivi le dossier de près, en liaison avec l'ensemble des acteurs et étant, comme vous les savez, originaire de ce même territoire, quelques mots simples. Il n'y a pas de volonté, c'est clair, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler avec Jean-Martin et d'autres membres de son groupe, de mettre la clinique en cause au sens de sa gestion, il n'y a pas de volonté de notre part d'établir une corrélation, un lien, de quelle que nature qu'il puisse être, entre la situation actuelle et la gestion passée. L'idée est simplement très reliée, et là on a un point de désaccord mais qui est tout à fait assumé, et très sereinement, donc l'idée est de relier malgré tout, indépendamment et de ceux qui la gèrent et de leur capacité à gérer qui, encore une fois, n'est pas en cause, le système ou la structuration tels que nous les connaissons depuis quelques années, et donc le déficit de compensation désormais récurrent.

Et on pourrait lire pareil argument dans tous les sens. Je serais presque tenté de dire, y compris parce qu'on connaît bien l'ARS, de ce point de vue-là, donc l'argument est réversible et je le redis une dernière fois, il

n'est pas applicable à la clinique en l'espèce, il pourrait aussi bien s'adresser à l'Etat dont on pourrait penser, tant qu'il n'est pas confronté à un distinguo net entre les activités qui relèvent du service public hospitalier, en l'espèce maternité et urgences, et activités privés, qu'il continue dans la même trajectoire. Trajectoire, d'ailleurs, dont nous savons, des acteurs importants sont ici, M. le Directeur, qu'elle est à l'œuvre depuis des années déjà, voire même, comme Jeanne le rappelait dans une discussion un peu plus tôt, plusieurs fois par an.

Donc nous, nous disons qu'il est temps que l'on en sorte, nous le disons après avoir rencontré la direction, nous le disons après avoir rencontré les élus, nous le disons après avoir rencontré les patients et les usagers, et nous le disons et l'assumons au sens où il convient, désormais, d'en sortir, non pas conjoncturellement mais structurellement, en d'autres termes une fois pour toutes, une fois pour toutes avec, comme Michel et Jeanne l'ont proposé, un pôle public privé, dont on doit également dire qu'il a reçu, non pas un accord de principe, mais une forme de validation, au sens d'une hypothèse de travail du côté de la direction elle-même, et plus généralement de l'ensemble de l'écosystème local.

Donc, c'est une piste qui paraît pertinente, c'est une piste qui permet d'en sortir, et donc c'est une piste qui permet aussi à l'Etat, via l'ARS, d'en sortir par le haut, en réglant très vite la dette qui est la sienne, ce sur quoi nous sommes tous d'accord, pour, c'est vrai en ce qui nous concerne majorité territoriale, engager un processus, non pas simplement de sortie de crise, mais de redressement durable par un distinguo entre l'ensemble des activités.

Donc, vous l'aurez compris, un accord de principe même si, je le crois, d'autres élus, y compris au sein du Conseil exécutif peut-être, sont appelés à s'exprimer.

Mme Bianca FAZI

Rien de plus, je suis entièrement d'accord, il faut que l'ARS paye cette dette. Par la suite, pour avoir eu la direction également, je pense qu'il faut leur laisser un peu de temps pour organiser. Moi, je me suis proposée pour les rencontrer et qu'on se voit, les trois partenaires. Donc, je pense que ça va se faire et à eux de faire des propositions également.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, **avis favorable de l'Exécutif**. Jean-Charles, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, est-ce que vous m'autorisez ? Je voudrais, sur ce sujet, et je ne ferai qu'une intervention pour ne pas me répéter dix fois par rapport aux deux motions qui ont été posées, j'aurais pu en déposer une troisième, et je vais expliquer pourquoi.

Bien sûr, notre groupe je vais l'inviter à voter la motion déposée par Christelle, il n'y a pas de souci puisqu'elle demande tout simplement à ce que l'Etat honore le contrat qu'il a, lui-même, passé avec la clinique depuis longtemps.

La deuxième motion portée par Michel et Jeanne, on va la voter encore plus volontiers parce qu'elle élargit le spectre de la réflexion concernant la difficulté de la clinique de Porto-Vecchio en faisant une proposition. Et si vous m'autorisez, moi j'aurais même souhaité faire une troisième motion, ou en tout cas compléter l'une des deux, mais il me suffira juste de le dire publiquement. Je pense que, à travers la difficulté que rencontre la clinique de Porto-Vecchio aujourd'hui, c'est l'ensemble de la question de la santé publique dans l'extrême sud qui doit être abordée. Je le dis d'autant plus volontiers, que j'ai une de mes adjointes qui est présidente d'un conseil de surveillance de l'hôpital local de Bonifacio, qui doit être un pilier de la santé publique de l'extrême sud, en lien direct avec la clinique qui a vocation à jouer le rôle central qu'elle joue depuis de nombreuses années, mais je crois que c'est, de façon globale, avec les médecins libéraux du territoire aussi, et l'ensemble des activités de santé publiques, qu'il faut aujourd'hui mener une réflexion sur ce territoire parce que je crois que la santé publique est un élément clé de l'aménagement du territoire. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, s'il n'y a plus d'intervention, on va passer au vote sur l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

On passe au vote sur la motion amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE.

(« **Pour** » (50) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », *Andà per dumane* », « *La Corse dans la République* » (3)

Non participation (10): « *Per l'avvene* »

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI)

On passe à la motion de Jean-Martin MONDOLONI.

Motion n° 2018/O2/073 déposée par le groupe « Per l'avvene » : Difficultés de la clinique de l'Ospedale.

Elle a été présentée par Jean-Martin. Est-ce qu'il y a une intervention « pour » ou « contre », ou entre les deux ? Non.

Donc avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Sur la motion telle que présentée, un accord de principe, charge au groupe, bien sûr, d'évaluer la position qui leur appartient de prendre, mais un petit bémol qui peut justifier une non-participation, au sens où l'analyse, encore un fois, est distincte et il y a une forme de parallélisme des positions. Nous entendons et comprenons la position du groupe de Jean-Martin MONDOLONI qui a consisté à ne pas voter la motion, réciproquement et pour des raisons de fond. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

En tant que président de groupe, pour « Femu a Corsica », non-participation et « Corsica libera » ?

M. Petr'Antone TOMASI

Simplement il y a eu un travail de synthèse qui a été tenté, il n'est pas allé au bout, donc nous ne partageons pas l'ensemble de la formulation. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas, non plus, faire obstruction à votre motion, et nous ne participons pas, par parallélisme des formes (aurait dit l'autre), au vote sur cette motion.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

(« **Pour** » (19) : « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* », « *La Corse dans la République* » (3)

Non participation (41) : « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* »

Absents : Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI)

Je propose qu'on suspende un quart d'heure, de façon à ce que les services puissent imprimer tous les amendements, mais dans un quart d'heure on se retrouve ici.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ça va être plus long que cela, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Je préfère dire un quart d'heure, mais je suis sûr que ça va être 20 minutes.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, dites-moi, avons-nous passé au vote le fameux rapport sur les sénateurs ?

M. Hyacinthe VANNI

Nous l'avons reporté pour le mois prochain, nous n'avons pas l'urne, l'urne a disparu.

La séance suspendue à 17 h 50

La séance est reprise à 19 h 45.

M. Hyacinthe VANNI

La séance est reprise. Est-ce que vous êtes tous destinataires des amendements ? Je suppose que oui. Donc, comme le débat a eu lieu en commission, je propose qu'il n'ait plus lieu dans l'hémicycle.

Donc, on donne le numéro de l'amendement, on demande l'avis de l'Exécutif et on vote. Donc, on va commencer par l'amendement n° 11.

Amendement n° 11 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission ? Défavorable.

Avis de l'Exécutif ? Défavorable.

Je mets au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

(«*Pour* » : «*Andà per dumane*», «*Per l'avvene.*»

«*Contre* » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*La Corse dans la République*», (3)).

Amendement n° 1 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Avis de la commission ? Défavorable.

Avis de l'Exécutif ? Défavorable.

Je mets au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

(«*Pour* » : «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*»(3).

«*Contre* » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*».

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 15 déposé par le groupe “Andà per dumane”.

Avis de la commission ? Favorable, sous-amendé.

Avis de l’Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s’abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est retenu.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l’avvene.*»)

Je mets aux voix l’amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s’abstient ?

Non-participation ?

L’amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l’avvene.*»)

Amendement n° 7 déposé par le Conseil exécutif.

Avis favorable de la commission

Avis favorable de l’Exécutif.

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s’abstient ?

Non-participation ?

L’amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l’avvene.*»)

Amendement n° 12 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission : défavorable.

Avis de l’Exécutif : défavorable.

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

(« *Pour* » : «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*»(3).

« *Contre* » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*».

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

**Amendement n° 2 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe
« La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».**

Pour la première section de l'amendement :

Avis de la commission : favorable.

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix cette première section :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La première section de l'amendement est adoptée.

Deuxième partie de l'amendement :

Avis de la commission : tombe au bénéfice du sous-amendement

Avis de l'Exécutif :

(Brouhaha)

M. Petr'Antone TOMASI

Donc, la deuxième section est sous-amendée, nous mettons aux voix le sous-amendement, c'est cela ?

M. Hyacinthe VANNI

Exact. Donc, on met aux voix le sous-amendement.

Avis de l'Exécutif : favorable.

(Brouhaha).

Je vais lire: « au 10^{ème} paragraphe : remplacer la phrase : « les EPCI qui n'ont pas intégré.... volet du fonctionnement » par : « tous les EPCI seront soutenus sur le volet fonctionnement ».

Donc, il tombe au bénéfice de : Ajouter après « globalement, les engagements pris dans le protocole signé...à l'occasion de la crise de l'été 2015 ».

Et, dans la phrase : « les EPCI qui n'ont pas intégré les zones « zéro déchets-zéro gaspillage ... fonctionnement » remplacer : « ne sont pas », par : « n'ont pas été ».

Avis favorable de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Donc, l'amendement sous-amendé qui est tombé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*» «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 8 déposé par le Conseil exécutif.

Avis favorable de la commission.

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*» «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 3 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Avis de la commission : favorable sous-amendé

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 9 déposé par le Conseil exécutif.

Avis de la commission : favorable

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix l'amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 16 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement

Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?...

Le Président SIMEONI

Il y a une erreur matérielle dans la restitution de la rédaction, le sous-amendement c'est : « la question du financement du transfert éventuel à l'extérieur de l'île pendant la phase transitoire... ». Là, on met : « la question du transfert éventuel à l'extérieur de l'île pendant la phase transitoire... ». C'est donc : « la question du financement du transfert ».

M. Hyacinthe VANNI

Tout le monde a pris en compte cette correction.

Donc, on remet aux voix cet amendement sous- sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 21 déposé par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement
 Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)
Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 10 déposé par le Conseil exécutif

Avis de la commission : favorable
 Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix la première section de cet amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

La première section de l'amendement est adoptée.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*», «*La Corse dans la République*» (3)
Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix la deuxième section
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

La deuxième section de l'amendement est adoptée.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» »,
 « **Contre** » : «*La Corse dans la République*» (3)
Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 17 déposé par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable
 Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix cet amendement
Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 18 déposé par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable
Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix cet amendement
Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» »,

Abstention : «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 19 déposé par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable
Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix cet amendement
Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 13 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement
Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement
Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement sous-amendé.
Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 4 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « la Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement
Avis de l'Exécutif : favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement
Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 20 déposé par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement

Avis de l'Exécutif : favorable avec le sous-amendement

Je mets aux voix le sous-amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Amendement n° 22 déposé par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Il est retiré.

Amendement n° 5 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Repubblica ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement

Avis de l'Exécutif : favorable avec le sous-amendement

Je mets aux voix le sous-amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

**Amendement n° 6 déposé par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe
 « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».**

Il est retiré.

Amendement n° 14 déposé par le groupe « Andà per dumane ».

Avis de la commission : favorable avec un sous-amendement
 Avis de l'Exécutif : favorable avec le sous-amendement

Je mets aux voix le sous-amendement
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

(« **Pour** » : «*Corsica libera*», «*Femu a Corsica*», «*Andà per dumane*» », «*La Corse dans la République*» (3).

Non-participation : «*Per l'avvene.*»)

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.
 Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
 Non-participation ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

(« *Pour* » : « *Corsica libera* », « *Femu a Corsica* », « *Andà per dumane* » », « *La Corse dans la République* » (3).

Non-participation : « *Per l'avvene.* »)

Nous avons fini pour les amendements.

Donc, je pense que nous pouvons passer au vote du rapport, avec des explications de vote de deux minutes, je serai très attentif au temps. Deux minutes d'explication de vote parce que je suis gentil.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, si vous me donnez la parole, il y a un temps règlementaire pour les explications de vote.

M. Hyacinthe VANNI

Il est décrété, normalement il n'y a pas de temps pour les explications de vote, mais avec tout ce que l'on a dit en commission, on devrait passer au vote sans explications de vote. Mais je veux bien qu'on donne 2 minutes et je serai très vigilant à ce que l'on respecte le temps, 2 minutes par groupe, si nécessaire.

M. Xavier LACOMBE

Alors, nous allons le faire à deux voix, je prendrai une minute, et une minute M. Jean-Martin MONDOLONI.

Très rapidement, sur ce vote, l'explication vous la connaissez, nous voterons contre ce plan bien évidemment, pour toutes les explications que vous avez données. Mais moi je voudrais attirer un seul point, c'est tout simplement qu'aujourd'hui dans ce plan, la clef de la réussite ou la clef de voûte de ce plan, c'est les EPCI, et je l'ai dit dans mes explications brèves, mais je vais le répéter pour la dernière fois, aujourd'hui le SYVADEC a fait des observations, elles ne sont pas retenues, certains EPCI les ont faites, elles ne sont pas retenues, les remarques et observations n'ont pas été intégrées.

La seule chose que je voudrais dire c'est qu'aujourd'hui, si ça réussit, ce que fait la CdC, c'est dire : aujourd'hui tocca a voi, les EPCI. Les EPCI vous le savez, pour la plupart, et d'ailleurs ça été demandé même pour la

police de l'environnement, les polices intercommunales, et toutes les obligations que nous avons sont déjà saturées, asphyxiées, on n'en peut plus. Premier point.

Ça a déjà coûté très cher, on en demande plus et à aucun moment, n'est envisagé concrètement, de manière chiffrée, que pour la réalisation de ce plan, certes choisi, il n'y a pas de souci, qui est financièrement quelque chose de soutenable pour pouvoir réaliser cela. Je le regrette parce que, in fine, et on se donnera rendez-vous, et j'espère, et je le demande comme je l'avais fait pour le plan de mai 2016, que chaque année, il y ait une évaluation et un point d'étape. Cela n'avait été fait préalablement, j'espère que ça sera fait cette fois-ci.

Et à la fin, deux solutions : ou on a abouti et c'est très bien, bravo ; ou on n'a pas abouti, et on dira : c'est la faute des EPCI qui n'ont pas joué le jeu. Alors là, je trouve que ce n'est pas très clair et ce n'est pas, moralement, très honnête.

Voilà, je le dis très clairement, très calmement, et je pense que beaucoup d'EPCI seront essoufflés. Voilà je m'en tiens là et je m'arrêterai. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, Jean-Martin, il vous reste deux secondes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. On s'est très longuement expliqué. A cette heure avancée, moi je voudrais simplement revenir sur le procès excessif qui est fait sur notre positionnement, non pas quant à l'incinérateur, mais quant à l'idée qu'on peut être d'accord sur les deux premiers pieds du trépied que vous posez, on n'est pas d'accord sur le troisième pied. Nous, on pense qu'après avoir trié et surtrié, non pas il faut incinérer, il faut valoriser thermiquement. Et tout ce que l'on vous demande, depuis des semaines, voire des mois, c'est, y compris, afin que vous puissiez démontrer par des études indépendantes, que vous auriez raison, que vous lanciez une étude afin de lever les doutes du point de vue juridique, du point de vue écologique, du point de vue économique.

Et j'en aurai fini lorsque je rappellerai à mon jeune collègue, Julien PAOLINI, qu'il y a un certain nombre de piliers dans cet hémicycle et un certain nombre d'usages. On peut être passionné, et la passion sur certains sujets peut conduire à l'excès, mon cher Julien, mais jamais dans cet hémicycle, je n'ai connu l'atteinte à la dignité. Je ne laisserai personne laisser distiller l'idée selon laquelle, quand des élus se rendent, sur leurs propres deniers, et par curiosité intellectuelle, s'intéresser à ce sujet, ils seraient tenus par quelques lobbys industriels que ce soit.

Je vous invite à imaginer que vous portez atteinte à la dignité collective de mon groupe et ça je ne peux pas le laisser passer sous silence. Les yeux dans les yeux, je vous le dis, mon cher collègue, méditez ces paroles de Marcel Pagnol qui disait « l'honneur, c'est comme les allumettes, ça ne sert qu'une fois ».

M. Hyacinthe VANNI

M. MONDOLINI, je pense me vous avez peut-être mal compris, mais je ne pense pas que Julien PAOLINI soit du genre à manquer de respect ou à insinuer quoi que ce soit. Moi, j'ai bien écouté ce qu'il a dit et il n'en est rien. Bien sûr qu'il s'expliquer lui-même, mais je tiens à le dire en tant que président de groupe. Dans notre groupe, jamais personne dans cet hémicycle, n'a manqué de respect à qui que ce soit, je me fais le garant de tout le monde. Chez nous, personne ne manque de respect à personne, et on peut tous se prendre individuellement, on est tous respectueux de tout le monde. Alors, aujourd'hui j'entends, peut-être le malentendu et vous vous en expliquerez avec Julien, tout à l'heure, mais en tout cas, ça n'a jamais été notre état d'esprit et ça ne le sera jamais. On se dit les choses, passionnément, on n'est pas d'accord, et bien entendu on a des désaccords, mais le respect, ça fait partie de nos fondamentaux, et vous le savez. Julien, un mot.

M. Julien PAOLINI

Oui un mot, très tranquillement. Jean-Martin, à aucun moment, j'ai souhaité manquer de respect ni à vous, ni à quiconque au sein de votre groupe, c'est bien clair. De la même manière que vous insinuez, et je vous invite à reprendre mes propos, mot pour mot, de toute façon ils sont disponibles, moi je ne me permets pas de couper mes collègues quand ils s'expriment, de les interpeller au sein de l'hémicycle, je ne me suis jamais permis, je ne me permettrai jamais, je les laisse s'exprimer et je leur réponds.

Vous m'avez interpellé, à un moment donné, pendant mon exposé et, à aucun moment, je n'ai mis en cause votre intégrité. Vous m'avez invité, vous nous avez invités à aller sur place, et qu'on serait bien accueillis sur place, j'ai simplement précisé que ça ne m'étonnait pas que vous soyez bien accueillis sur place, au vue des intérêts de ces sociétés exploitantes pour démontrer la capacité de leur incinérateur. D'ailleurs, c'est souvent des unités modèles qui sont mises en avant, c'est le cas ici, mais à aucun moment, je n'ai remis en cause, et vous le savez pertinemment, votre intégrité, votre honnêteté intellectuelle.

Et pour terminer sur la valorisation thermique, l'un des objets des amendements que j'ai porté moi-même, fait état d'études menées par l'Office de l'environnement pour, justement, étudier ces possibilités, et d'ailleurs ça sera fait dans le cadre du plan territorial sur les déchets.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, ça a le mérite d'être dit et d'être clair. Qui veut intervenir ? Le groupe de Jean-Charles ou Pierre.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, ça sera rapide, donc, nous, nous allons nous abstenir parce que, comme je l'ai dit ce matin, si nous sommes en phase avec vous sur la philosophie du traitement des déchets et donc le refus de l'incinération, le tri, la valorisation et le stockage, nous avons des doutes sur le respect de l'autonomie décisionnel des EPCI, la preuve c'est votre opposition au projet de création d'une nouvelle installation de stockage à Viggianello.

Voilà la raison pour laquelle on va s'abstenir.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, dont acte. Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci Président. Donc, notre groupe a fait le choix de s'abstenir sur le document, nous aurions pu, nous avons longuement hésité entre nous opposer à ce document, non pas par rapport aux objectifs qu'il poursuit car nous partageons les mêmes objectifs, non pas parce que nous souhaitons son

échec, au contraire, je vous le dis avec cette abstention, et c'est déjà un premier signe, c'est la volonté d'être aux côtés de la majorité territoriale pour faire réussir ce document.

Mais, pour nous, il y a trop d'interrogations, pour nous, il y a un marque politique, je le dis aussi, puisque j'ai entendu l'Exécutif territoriale nous expliquer qu'il ne pouvait pas prendre en considération un certain nombre de nos amendements qui ont, pour certains, une valeur forte. J'en prends un seul, le plus important, celui qui consiste à consulter le peuple Corse sur la question d'une étude, je précise bien, d'une étude sur l'incinération. Vous le savez, François ORLANDI, et d'autres dans le groupe l'ont dit, nous sommes partagés, nous sommes interrogatifs, pour rien vous cacher, avec François ORLANDI on se disait qu'il y a même des jours où nous pensons des fois « blanc » et des fois « noir », parce qu'il n'y a pas de certitudes, parce que nous n'avons pas cette étude à notre disposition pour, aujourd'hui, véritablement trancher la question.

Vous nous répondez : « politiquement nous ne pouvons pas, ça serait brouiller notre message politique », nous, nous vous répondons qu'à partir de ce moment-là, pour les mêmes raisons, pour un message politique clair, nous nous abstiendrons. Parce qu'il faut renvoyer l'idée que si nous souhaitons la réussite de votre plan, nous serons en tant que président d'EPCI, pour les gens qui, dans notre groupe, sont président d'EPCI, en tant que maires, parce qu'il y a des gens dans notre groupe qui sont maires, on essaiera de démontrer que si on a des hésitations, si on a des interrogations, espérons que l'on se soit trompés sur le sujet et que ces interrogations vous arriverez à les balayer d'un revers de la main et que nous réussirons pour la Corse.

Sincèrement, il y a quand même, sur la question du stockage, sur la question de la police, sur la question du tout public, je comprends techniquement les hésitations du président de l'Office de l'environnement de la Corse et du président de l'Exécutif, mais nous voulons, par exemple, dire clairement, et je le redirai en conclusion parce que c'est un élément fort de notre message politique, nous croyons qu'aujourd'hui il y a trop d'acteurs qui ont, en gestion, la question des déchets en Corse, nous pensons qu'il faut aller vers une simplification qui passe, peut-être même, par la suppression de la compétence des EPCI sur le sujet, mais en attendant, quasiment avec certitude, de la suppression du SYVADEC.

Nous sommes convaincus qu'il faut une gestion totalement publique des déchets en Corse, que ce soit dans la collecte ou dans la gestion, que ce soit dans le transport ou dans l'enfouissement, demain, ou l'incinération si on faisait un choix différent.

En attendant, c'est l'objectif commun que nous devons poursuivre. J'ai cru comprendre que la majorité territoriale était aussi dans cet état d'esprit. Eh bien, nous verrons, chemin faisant, ce que nous pouvons faire ensemble. Aujourd'hui cette abstention, encore une fois, c'est une abstention d'encouragement et c'est la position de notre groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Guy, une minute.

M. Guy ARMANET

Je vais être bref, je crois que les débats ont eu lieu, chacun s'est exprimé à tour de rôle sur le sujet. Pour notre part, bien évidemment que l'on va accompagner le plan et si je puis me permettre, je crois que l'heure est maintenant à l'action et qu'il est important de mettre en place un vrai porte-à-porte, je reviendrai dessus, et le porte-à-porte, je le redirai inlassablement et sans cesse, c'est les emballages, c'est les ordures résiduelles et c'est les bio déchets. On ne s'arrête pas à deux éléments sur trois, sinon ce n'est pas une collecte comme on l'a imaginé et on n'est pas dans le porte-à-porte. Donc, on sera favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Vous êtes dans les temps, puisque moins d'une minute. Rosa, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Sans surprise, le groupe « Corsica libera », bien entendu votera ce plan parce qu'il est un gage de réussite. Nous pourrons, grâce aux éléments qu'il donne, grâce aux principes politiques forts qu'il édicte, gagner cette bataille des déchets.

Je note également, même si en séance publique les positions sont toujours un petit peu plus heurtées, qu'en commission, les groupes se sont

rapprochés sur un certain nombre de considérations, et notamment, puisque tout à l'heure Jean-Charles ORSUCCI en faisait état, les groupes se sont notamment rejoints, en tous les cas, pour présenter un amendement qui a été voté sur la nécessité d'engager une réflexion sur une nouvelle organisation de répartition des compétences. Ça fait partie des étapes supplémentaires qui ont pu être franchies par la production et la discussion qui ont entouré ce plan, je crois qu'il faut s'en réjouir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je donne la parole à l'Exécutif s'il veut dire un mot avant de passer au vote.

M. François SARGENTINI

Je ne reviendrai pas sur le fond de tout ce qui a été dit, puisque nous nous sommes suffisamment expliqués depuis ce matin. Nous mesurons, bien sûr, les craintes, nous mesurons les difficultés, la situation n'est pas simple, je crois que personne n'est dupe dans ce qui se passe et dans la réalité que nous sommes en train de vivre.

Mais ce plan, je le répète, il marque une rupture avec l'existant et ça c'est la marque la plus importante.

Il faut que notre pays, la Corse aujourd'hui, elle change de dimension dans ce domaine. Nous ne pouvons plus rester avec la situation que nous connaissons maintenant depuis plusieurs décennies. Cette situation que nous connaissons, que nous connaissons depuis plusieurs décennies, elle est rejetée par la population, elle crée des incompréhensions dans la population.

Aujourd'hui, je crois que les débats ont été francs, ont été clairs, donc je prends en compte, bien sûr, le vote négatif de la droite, mais je me tourne vers vous, M. LACOMBE, pour vous dire une chose : nous, nous ne disons pas aux EPCI *tocca a voi*, nous leur disons *tocca a noi, a noi tutti*. Je l'ai répété incessamment et je le répète incessamment dans toutes les réunions, chaque fois que je vais au bureau du SYVADEC, chaque fois que je rencontre un élu, c'est à tous les élus de la Corse, quelle que soit la sensibilité politique, à s'emparer de cette question.

A nous majorité, bien sûr, de faire des propositions, c'est notre responsabilité. Mais la responsabilité, elle ne pourra être que partagée avec

l'ensemble des élus, et notamment avec l'ensemble des élus des EPCI. Il ne pourra pas y avoir l'un contre l'autre, M. LACOMBE, ce n'est pas possible.

M. ORSUCCI, je constate votre abstention positive, et nous en prenons acte, ça augure, je dirai, pour demain, des constructions et ça permettra à notre pays d'avancer.

J'entends aussi vos critiques. Bien sûr, elles sont normales, vous êtes dans l'opposition, mais il y a quand même une construction aujourd'hui qui se met en place et qui fait, comme je l'ai dit, qu'aujourd'hui nous allons changer de dimension dans ce domaine.

Bien sûr, je n'attendais pas moins des groupes de la majorité puisque nous avons travaillé ensemble, notamment sur le document.

Donc aujourd'hui, nous demandons à l'Assemblée de valider ce plan et de mettre la Corse sur la voie de la modernité dans le domaine des déchets.

Le Président SIMEONI

Ça a été une très longue journée, beaucoup de choses ont été dites. Des choses importantes ont été dites en session plénière, et d'autres choses ont été dites aussi, tout aussi importantes d'ailleurs, et quelquefois même de façon un peu plus approfondie, dans le cadre des trois heures, environ, que nous avons passées en commission. Donc, je ne reviendrai pas sur ces débats en commission, mais il faut quand même sortir d'ici, nous d'abord, et ensuite les Corses qui nous écoutent, avec une forme de synthèse et les idées claires.

Premier point, ce n'est pas un nouveau plan. Le nouveau plan sera voté en 2020. Ce que nous avons débattu aujourd'hui, ce que vous vous apprêtez à voter, c'est une déclinaison du plan, avec un degré de précision et l'intégration des éléments nouveaux, notamment tirés de notre volonté commune de dépasser la crise que nous connaissons.

Deuxième point, les grands axes de la stratégie que le Conseil exécutif, la majorité territoriale, mais d'autres aussi, et notamment les EPCI, le SYVADEC et l'Etat partagent, sont réaffirmés dans ce document. Ça, je crois que c'est essentiel de le dire. Aujourd'hui, indépendamment des votes de chaque groupe, il y a eu, et c'est un point de désaccord important avec votre groupe, je voudrais en dire quelques mots, il y a un consensus très large et

sincère, je l'espère en tout cas et je suis certain qu'il est sincère chez la quasi-totalité des parties et peut-être même chez toutes, de décliner autour de 3 axes.

Premier axe, le tri ; deuxième axe, le surtri ; troisième axe, comment on gère les déchets résiduels.

C'est important que les Corses entendent que nous sommes d'accord là-dessus. Une fois qu'on est d'accord là-dessus, on a des difficultés objectives à gérer à chaque étape, des difficultés objectives, et soyons clairs, nous sommes nous-mêmes inquiets, conscients des difficultés, dans l'incapacité de garantir que nous réussissons, tout simplement parce que la réussite ne pourra se construire que jour après jour et qu'au fil de la confiance renforcée, des expériences réussies, etc.

Le premier niveau sur le tri, on en est tous d'accord. Le tri généralisé, le tri à la source et, aussi souvent que possible, le tri en porte à porte, 60 %, 55 %... on ne sait pas, on va essayer d'aller le plus haut possible, on est d'accord pour faire ça. Longtemps, on n'a pas été d'accord pour faire ça, aujourd'hui on est d'accord.

Une fois qu'on a posé ça, on sait qu'il y a une difficulté énorme, je me tourne notamment vers Xavier LACOMBE, qui peut réussir ça ? Qui sont les premiers à pouvoir réussir ça ? Les intercommunalités et pour cause, elles ont aujourd'hui la compétence de la collecte.

Les intercommunalités, sont-elles aujourd'hui, quelle que soit la bonne volonté de leur président et de leurs élus, en capacité de réussir ? Non. Elles n'en ont pas les moyens financiers, logistiques, elles n'en ont pas les moyens en termes d'infrastructures. C'est un constat.

Est-ce que ce système peut évoluer sur le moyen terme ? Ça a fait l'objet d'un amendement, un amendement qui a été, en sa forme initiale, porté par le groupe « Andà per dumane », je ne trahis pas la réalité de nos débats. Vous nous avez dit ce matin, « nous, on veut un bouleversement radical, une nouvelle répartition des compétences. On peut réfléchir entre carrément transférer la totalité des compétences, y compris collecte, voire traitement à la Collectivité de Corse et elle se débrouille. Ou alors, deuxième niveau, en tout cas... » vous l'avez dit aussi et Jean-Charles vient de le répéter, « à notre avis le SYVADEC ne fait plus l'affaire aujourd'hui ».

Nous, ce qu'on a dit très clairement et ce qu'on écrit dans l'amendement qui a été voté par tout le monde, à part vous, c'est-à-dire par « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » et par « La Corse dans la République », c'est que nous souhaitons engager une réflexion parce que le système actuel de gestion des déchets en Corse est inefficace et trop complexe et on veut aller vers une nouvelle organisation qui soit plus simple et plus efficace. Ça ne préjuge pas, ça ne présume pas de ce qu'elle sera. Mais nous voulons avoir cette discussion tranquillement. C'est déconnecté, c'est du moyen terme, mais on veut réfléchir.

Donc, premier pilier, le tri généralisé. Xavier, vous nous dites, « vous n'avez intégré ni les considérations du SYVADEC, dans ce document, ni les considérations des EPCI ». Je vous le dis très tranquillement, ce n'est pas exact parce que je rappelle d'abord, que ce document, dans sa structure profonde, il est ce que nous avons validé ensemble, notamment lors de la réunion du 6 juin, celle de Corte, ce que nous avons validé ensemble lors de la présentation devant la Chambre des territoires et que ça a fait l'objet d'un très large consensus.

En ce qui concerne le SYVADEC, j'ai la lettre sous les yeux. Le SYVADEC, qu'est-ce qu'il nous a dit, indépendamment de son document plus épais que le mandat qui avait été donné par le bureau ? Il nous dit deux choses. Premièrement, inscrire au plan la nécessité de réaliser deux centres de stockage, au moins, c'est-à-dire d'ajouter... nous, on est sur deux centres, le SYVADEC voulait deux centres de stockage au moins. Et je vous dis très tranquillement et sans polémique, nous avons intégré cette demande. Ce n'est pas seulement celle du SYVADEC, c'est un débat récurrent. Je sais que vous étiez représenté, notre collègue qui vous représentait n'est plus là, peut-être n'a-t-elle pas eu le temps de vous restituer l'intégralité des échanges en commission. Mais nous, qu'est-ce qu'on a dit ? Et je crois que c'est une première avancée importante aussi, de la part de la majorité territoriale, du Conseil exécutif. Il y a deux débats récurrents : la question de la valorisation thermique sur la phase 3, j'y reviendrai, et la question du centre de stockage. Est-ce qu'il en faut deux ou est-ce qu'il en faut, plutôt, plusieurs, à l'échelle des territoires et des intercommunalités ?

Nous, nous sommes sur une position, vous le savez, où l'on dit, à notre avis, que deux, c'est bien, notamment deux à proximité, si c'est possible, de la voie ferrée pour limiter les coûts. Est-ce que nous avons entendu figer les choses dans ce document ? (je parle sous votre contrôle) Nous avons dit

« non » et nous avons écrit en toutes lettres que nous travaillerions et je le cite, quand-même : « la mobilisation de nouveaux sites est une nécessité et doit se poursuivre. A cet effet, la Collectivité de Corse sollicitera les communautés de communes et les communautés d'agglomérations afin d'identifier les terrains destinés à des installations avec le traitement des déchets, ou des sites, pouvant potentiellement accueillir des plateformes de compostage » ça, c'est le traitement des biodéchets « et des installations de stockage pour y réaliser des études de faisabilité technique. Parallèlement, en ce qui concerne le dimensionnement et les capacités annuelles des installations de stockage, la Collectivité de Corse étudiera les différentes options, en intégrant dans le processus de décision les consultations publiques associant élus, associations et citoyens, aux fins de retenir les solutions correspondant le mieux aux exigences du développement durable ».

Ça, c'est quand même une ouverture, vous ne pouvez pas le contester. Ça veut dire que nous, on ne veut pas perdre de temps sur la vision qui a été entérinée en 2016 et qui est reproduite, et précisée dans ce document, mais qu'on dit, en temps masqué, s'il y a des territoires qui font remonter des terrains, notamment pour des centres de stockage et que, au lieu de deux centres de stockage, on va vers trois centres de stockage parce qu'on considère que c'est mieux accepté socialement, que ça correspond mieux, qu'on peut diminuer les coûts de transport, on fera les études et on l'écrit, et on est partant là-dessus. Ça, c'est le premier point.

Donc, le SYVADEC, il a eu réponse, là-dessus.

La deuxième demande du SYVADEC, c'était et je le lis aussi, « activer le transfert à l'extérieur de 70 000 tonnes » et également le corollaire « que l'Assemblée de Corse s'engage à prendre en charge, elle, le coût de ce transfert de 70 000 tonnes, quoi qu'il arrive ». Là, nous avons dit « non » et je vous le répète Xavier, je le dis publiquement, nous ne sommes pas d'accord. D'abord, parce que nous ne voulons pas accepter sans avoir exploré toutes les autres solutions de dire, on va exporter 70 000 tonnes. Pour nous, l'exportation, c'est un pis-aller, ça doit être temporaire et ça doit être le moins possible. Et si on peut ne pas exporter, on n'exporte pas. Donc, on n'accepte pas de dire qu'on s'engage à exporter 70 000 tonnes. On veut tout faire pour ne pas exporter, on veut explorer toutes les solutions.

Deuxièmement, le coût, qui va être énorme, on a entendu ce qu'ont dit les EPCI, et je regrette qu'on n'ait pas eu plus de débat sur la nature des

amendements qui ont adoptés. Que nous ont dit les groupes d'opposition et que nous ont dit aussi les groupes de la majorité ? Ils nous ont dit que les EPCI, c'est d'ailleurs la rédaction de l'amendement, aujourd'hui, elles ne vont pas pouvoir assumer le coût de l'exportation. C'est une évidence. Elles nous ont dit qu'elles ne voulaient pas le faire payer aux administrés. Evident.

Le SYVADEC dit, « moi, je ne veux pas payer », alors qu'il a la compétence du traitement. Normalement, la compétence du traitement, on paie le coût du traitement, sauf que si c'est le SYVADEC qui paye, ce sont les intercommunalités, et si ce sont les intercommunalités, ce sont vos administrés. Mais je vais plus loin, si c'est la Collectivité de Corse qui paie, ce sont aussi les administrés, parce que l'administré, il est à la fois, administré de son intercommunalité et administré de la Collectivité de Corse. Donc, nous sommes aujourd'hui dans une situation de difficultés financières parce que, si exportation il y a, les intercommunalités ne veulent pas payer et ne peuvent pas payer. La Collectivité de Corse, et notamment nous, disons que nous n'avons pas à payer parce que c'est hors compétences et que nous ne savons pas combien il y a à payer. L'Etat nous dit, « nous, quoi qu'il en soit, on ne payera pas », ce qui est quand même, je le fais remarquer au passage, un retrait par rapport aux engagements qui avaient été pris, notamment à Ghisonaccia lors de la première crise de 2015, à l'occasion de laquelle les représentants de l'Etat avaient dit et écrit « s'il y a exportation, l'Etat mettra la main à la poche ».

Donc nous, en l'état de cette situation, on ne sait pas combien on va exporter et si possible, on n'exportera pas. Deuxièmement, on ne sait pas combien ça va coûter. Troisièmement, on considère que les intercommunalités n'ont pas à payer, mais que nous non plus, nous n'avons pas à payer. Nous avons fait un amendement, celui sur lequel je suis intervenu, en disant, « aujourd'hui, la question de la prise en charge financière de l'éventuelle exportation n'est pas réglée et elle doit faire l'objet d'une discussion qui est une discussion prioritaire ».

Sur ce premier élément de ne pas avoir pris en compte le SYVADEC, et en quelque sorte, de vouloir, à travers votre argumentation, accréditer l'idée sur laquelle nous passerions en force, ce n'est pas exact et ça l'est encore moins pour les intercommunalités.

Ce document ne fige rien, Xavier, et je pense que vous le savez. La plus belle preuve, ça vous a été dit par François. Qu'est-ce que nous disons ?

Nous disons que sur le tri, nous allons contractualiser dans le cadre d'une convention cadre avec les intercommunalités et nous allons ensuite décliner en bilatérale avec chaque intercommunalité. Nous allons notamment définir les besoins, les objectifs, le calendrier pour atteindre ces objectifs et ce dont ont besoin les intercommunalités.

Nous ne pouvons pas, en l'état, aujourd'hui, chiffrer ce que seront ces besoins. C'est l'objectif des conventions que nous nous apprêtons à conclure. Je veux vous dire que le fait d'avoir adopté ou de nous apprêter à adopter aujourd'hui ce document, ne préjuge en rien de ce que sera le contenu des conventions.

Aujourd'hui, sur la convention-cadre, vous le savez, celui qui représentait votre intercommunalité voulait la signer. Après, il est revenu en disant, dont acte, on ne peut pas forcer les gens, etc., et puis personne ne veut forcer personne. Aujourd'hui sur les 19 intercommunalités, il y en a un certain nombre qui ont signé, d'autres ont donné leur accord de principe, et les dernières enfin, qui ont fait remonter un certain nombre d'observations qui seront prises en compte. On va signer cet accord-cadre et derrière, on va discuter sur les conventions bilatérales. A ce moment-là, on dira « voilà, vous avez besoin de tant de personnes, on pourra ouvrir les postes à la Collectivité de Corse, comme on s'y est engagés, pour mettre à disposition. Vous avez besoin de tant de financement en fonctionnement, voilà comment on va le financer, etc. ». C'est une discussion qu'on va avoir.

Donc, je m'inscris en faux, vraiment, contre l'affirmation selon laquelle nous voudrions imposer aux intercommunalités quoi que ce soit. Nous ne pourrions pas réussir si ces intercommunalités ne sont pas respectées dans leurs prérogatives et renforcées dans la façon de les exercer.

De ce côté-là, c'est clair.

Deuxièmement, le surtri. Vous savez mieux que quiconque que vous avez avancé sur Ajaccio. Nous savons les efforts que nous faisons dans la grande région bastiaise. De ce côté-là, on est d'accord, il y a un point d'accord, y compris dans le document.

Reste le troisième. Je me tourne vers vous, Jean-Martin, essayons de dépassionner le débat. Je ne pense pas que vous pensiez que le modèle d'incinérateur que vous avez visité nous convient. Ce n'est pas ce qu'on peut faire en Corse. Je vous dis, je ne le pense pas, et d'ailleurs, vous avez dit

« nous, on ne veut pas faire ça ». Je rappelle simplement, j'ai eu une longue conversation avec André SANTINI, après votre visite (j'étais invité à Paris par l'Association des anciens lycéens d'Aiacciu et les anciens lycées de Bastia, on a eu une discussion en présence des participants pendant une heure). J'ai fait remarquer la différence des situations, le fait surtout, important, que cette installation fonctionne depuis vingt ans, et qu'aujourd'hui, elle ne serait plus autorisée. On ne peut plus le faire, dans le cadre de la loi actuelle, il faut le dire. Vous savez aussi qu'il ne tri que 20 % et que tout le reste est incinéré. Donc, le modèle n'est pas transposable. Mais ce que vous nous avez dit maintenant, c'est très important, vous nous avez dit « moi, je ne parle pas de ça, moi je vous parle de valorisation thermique ou énergétique ».

L'amendement qui a été intégré par Julien PAOLINI, vise précisément à conforter l'accord que nous avons dit pour dire qu'il n'y a pas de tabous. Moi, j'entends ce que vous dites. On a un plan à adopter en 2020, la loi nous oblige, avant d'arrêter ces nouvelles dispositions dans le futur plan, à expertiser toutes les techniques possibles. Donc, dans le cadre de l'expertise de toutes ces techniques possibles, nous devons, en toute hypothèse, et en plus nous voulons le faire, faire ces analyses-là. Après, ce n'est plus qu'un problème de calendrier.

Si, pour être prêts en 2020, nous devons engager rapidement dans les mois à venir, ces enquêtes, on ne va pas attendre, surtout si c'est de nature à vous rassurer. Mais ce que l'on ne veut pas, et je termine, c'est donner l'impression que, parce qu'on ne sait pas tout sur le point d'arrivée dans cinq ans, on ne peut pas commencer à engager sur le premier aspect, le deuxième aspect et le troisième aspect. On a besoin d'avancer parce que vous savez très bien que si la machine se grippe, la spirale funeste de crise structurelle que nous connaissons aujourd'hui, ne pourra que s'aggraver.

Je réponds, un dernier mot puisque j'ai répondu à chaque groupe et aux groupes d'opposition, à Pierre GHIONGA dont le groupe a été extrêmement positif, on a avancé. Simplement, je pense que vous ne pouviez pas trouver de bon exemple parce qu'on n'a pas la volonté d'imposer quoi que ce soit aux intercommunalités, mais sur l'affaire de Viggianello, c'est la demande expresse de l'intercommunalité de Viggianello qui est une condition sine qua none.

Je termine. Aujourd'hui, je pense qu'on a avancé, je pense que le rapport qui est présenté par le Conseil exécutif et la majorité territoriale, il est

voté par la majorité, on s'y attendait. Il fait l'objet d'abstentions de la part du groupe « La Corse dans la République », « Andà per dumane », abstentions que vous avez qualifiées vous-mêmes de positives. Il y a un vote « contre », qu'on respecte, de la part du groupe de M. MONDOLONI. Mais aujourd'hui, je crois qu'on sort renforcé et le message qu'il faut, même si on doute, même si on a des inquiétudes, le message qu'il faut faire passer, eh bien c'est que rien n'est gagné bien sûr, mais qu'on est dans un chemin qui fait sens. Dès demain matin, on reprend notre bâton de pèlerin, on continue à discuter ensemble, on travaille sur la cohésion des choix. Quand il y a des difficultés, on les aborde tranquillement et on se dit tous que ça dépend de nous. Ça dépend des citoyens, ça dépend de tous les élus. On a conscience des efforts qu'il faut faire, mais je crois qu'aujourd'hui, dans cette session, on a fait un pas important.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, MM. les Présidents. On va passer au vote du rapport amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.

(« **Pour** » (39) : les groupes « Femu a Corsica »(27), « Corsica libera »(12)

« **Contre** » (10) : le groupe « Per l'avvene »

Abstentions (9) : les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République » (3 : Mmes Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, M. Pierre GHIONGA),

Absents (5) : Mmes. Valérie BOZZI, Laura FURIOLI, MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Joseph PUCCI)

(Applaudissements).

La session est terminée.

La séance est levée à 20 h 40.